

de N-VA, want die kermis van de *redesign* heeft lang genoeg geduurd. Het heeft lang genoeg geduurd dat de heer Vandepuut alles en iedereen in de waggel houdt.

03.66 Peter Dedecker (N-VA): Mijnheer Calvo, ik heb reeds gezegd dat u aan de slag kunt gaan als 'Mijnheer Soleil', dat zou inderdaad niet slecht uitkomen. Er is immers een verschil. Aan de ene kant is er zoiets als aankondigingspolitiek. Vroeger waren er groenen die van alles aankondigden. Aan de andere kant is er een verhaal als doepolitiek.

De heer Vandepuut komt hier inderdaad niet elke week zijn plannen voor de komende maanden voorstellen. Het lijkt mij ook het beste dat hij dat niet doet. Ik kan u echter garanderen dat het resultaat er zal zijn. U mag hem afrekenen op het resultaat. Ik nodig u uit om hem niet af te rekenen op al uw geblaat vandaag, maar op het resultaat. Dat zou de beste manier van werken zijn. Reken hem af op het resultaat en niet op de warrige communicatie die u hier naar voren schuift.

03.67 Ahmed Laaouej (PS): Monsieur Dedecker, si on suit votre logique, on verra aux résultats, il faut alors retirer les 100 millions d'euros de l'ajustement budgétaire. Si on veut être cohérent, si on veut attendre les résultats, comme les résultats ne sont pas là, il faut retirer les 100 millions d'euros de l'ajustement budgétaire parce que c'est une économie qui, pour le moment, ne s'appuie sur rien.

03.68 Monica De Coninck (sp.a): Ik was aanwezig in de commissievergadering waarop minister Vandepuut dat allemaal heeft uitgelegd. Als heel dat proces gevolgd wordt, meen ik dat men op zijn minst nog anderhalf jaar nodig heeft om tot die resultaten te komen.

Ik heb daar moeten vaststellen dat minister Vandepuut zijn medewerkers en de administratie gevraagd heeft een aantal scenario's voor te leggen, die hij dan eens met verschillende ministers bekijkt. De uitleg was echt niet overtuigend, ik vind dat de heer Calvo een en ander zeer goed geïnterpreteerd heeft.

03.69 Peter Dedecker (N-VA): Ik vind het nog interessanter worden dan voordien. Zopas heeft de heer Calvo aangeklaagd dat de minister te vaak een beroep doet op consultants en niet naar de eigen mensen luistert. Nu beklagt mevrouw De Coninck zich erover dat de minister een input vraagt van de eigen mensen. Ik denk dat dat een zeer goede zaak is.

Wat is het nu? Wie van de twee heeft hier gelijk? Ik denk geen van de twee. Ik denk dat de minister gebruikmaakt van allebei en dat is een zeer goede zaak. Hij wint extern advies in en doet een beroep op de eigen kwalitatieve mensen, met input van de eigen administratie. Dat is een zeer goede manier van werken. Opnieuw, reken dat gerust af op de resultaten.

03.70 Kristof Calvo (Ecolo-Groen): Collega Dedecker, ik had gehoopt om toch een zekere openheid bij u te ervaren in de kwestie. Ik wil u vragen of het echt wel een goed idee is om meer uit te geven aan consultants dan wat redesign het komende jaar zal opleveren. Denk er gewoon nog eens rustig over na of u dat een goed idee vindt of niet en laat het mij weten.

Ik vind het een vreemde manier van werken. Als de heer Vandepuut van u die lijn mag doortrekken, vraag dan alstublieft aan uw partijvoorzitter dat hij wat minder toetert over de moddervette staat, waar de euro's voor het grijpen liggen, want dat is niet zo. Daarmee doet u eigenlijk niet anders dan personen die hun nek uitsteken, die hard werken, die vandaag al in moeilijke omstandigheden bezig zijn in talrijke overheidsdiensten waar men vandaag op het tandvlees zit en waar men tekort heeft, schofferen. Het moet gedaan zijn met die personen te schofferen als men zelf maar dergelijk pover resultaat met het traject van redesign kan voorleggen in deze fase. Als u belooft dat de heer Vandepuut zal wakker schieten en uit de startblokken zal schieten, dan hoop ik dat samen met u.

Ten slotte, collega's, kijk ik nog even vooruit. Er moet nog een heel grote inspanning gebeuren. Wij lezen in de media dat de oefening zou worden uitgesteld tot na de zomer. Ik neem daar akte van.

Wat mij nog veel meer interesseert dan de timing van de oefening, is de inhoudelijke richting van de oefening. Ik zou van de gelegenheid gebruik willen maken om u uit te nodigen een en ander tegen het licht te houden, de vele indicatoren die op oranje of rood staan, ter harte te nemen en om de hefboom om uit de negatieve spiraal te geraken, met name een echte fiscale hervorming, al is het in september of in oktober, te grijpen.

03.71 Griet Smaers (CD&V): In uw inleiding hebt u gezegd, mijnheer Calvo, dat u tijdens uw betoog nog zou terugkomen op de koopkracht als sociale indicator. Ik heb u dat nog niet horen doen. Ik heb wel vastgesteld dat de indicatoren en de uitgangspunten die u hebt aangehaald in het begin

van uw betoog, niet juist zijn.

U hebt gezegd dat de werkzaamheidsgraad blijft dalen. Die stijgt echter nu al en er wordt verwacht dat ze over drie jaar 70 % bedraagt. Dat is een goede verwachting. U hebt ook gezegd dat er niets gedaan wordt aan de laagste inkomens en dat we allemaal respect moeten hebben voor die categorie. We hebben daar heel veel respect voor. Nogmaals, de welvaartsenvelop wordt volledig uitgekeerd. We verhogen de laagste uitkeringen en ook het leefloon met 800 euro per jaar. We zetten daar echt op in. Ik hoop dat u in uw uiteenzetting nog komt aan de sociale indicator van de koopkracht en dat u dan verwijst naar de juiste cijfers en statistieken.

Kortom, de koopkracht gaat omhoog net als de werkzaamheidsgraad. Behoudens over de *redesign* hebt u eigenlijk niet veel gezegd.

03.72 Kristof Calvo (Ecolo-Groen): Ik zal dat maar niet beschouwen als een uitnodiging om nog langer en uitvoeriger te spreken.

03.73 Eric Van Rompuy (CD&V): U bent niet goed bezig.

03.74 Kristof Calvo (Ecolo-Groen): Ik stel vast dat collega Van Rompuy kritischer is voor uiteenzettingen van de oppositie dan bijvoorbeeld voor de minister van Ambtenarenzaken of *in real life* voor de minister van Financiën. Het is hoe dan ook uitkijken naar de volgende blog. Blijkbaar is dat iets comfortabeler.

Wij zullen de debatten zeker nog voeren en ik zou u zelfs willen aanmoedigen, mevrouw Smaers, om vooral te blijven herhalen als CD&V-fractie dat de mensen erop vooruitgaan en dat het een sociale regering. Hoe meer u dat herhaalt, hoe minder geloofwaardig dat is en hoe minder mensen het geloven. Ik kan alleen maar meer uitkijken naar 2018 en 2019.

Ik wou mijn betoog besluiten, collega's, met een aanmoediging om in september of oktober de fiscale hervorming opnieuw op de agenda te zetten. Ik verwijs ook naar de aanbevelingen die gisteren zijn goedgekeurd door de Europese Raad, land per land. Een aantal van die aanbevelingen zou eigenlijk rechtstreeks uit ons partijprogramma kunnen komen. De Europese Commissie wil dat de lastenverlaging focust op de laagste inkomens en de middeninkomens. Daarnaast moet de fiscaliteit vergroenen. Het systeem van bedrijfswagens moet op de schop. Ik zou u dan ook echt willen uitnodigen om een

aantal van die aanbevelingen ter harte te nemen en in september bijvoorbeeld iets te doen aan de bedrijfswagens.

Mijnheer Van Overtveldt, de vennootschapsbelasting is even van de agenda verdwenen, maar u hebt zich ertoe geëngageerd om met een voorstel te komen voor een vereenvoudigde, eerlijkere vennootschapsbelasting die meer op maat is van de kmo's. Wij wachten daar nog op, zoals wij ook nog wachten op een eerlijke bijdrage van de grootste vermogens.

Al die maatregelen kunnen nu al worden genomen en die in elk geval aan de orde moeten zijn in de begroting van het volgende jaar. Ik hoop in elk geval dat de systematiek, die wij nu al twee jaar vaststellen, niet wordt voortgezet. Het gaat dan over een systematiek waarbij enerzijds, alles wat ruikt naar rechtvaardige inkomsten en billijkheid keer op keer blijft opduiken in rapporten van het Rekenhof, omdat u ter zake steken laat vallen, mijnheer de minister van Financiën, en anderzijds de maatregelen in de sociale zekerheid en de maatregelen voor wie het al moeilijk heeft, bangelijk concreet worden. Op dat vlak worden de doelstellingen dan weer wel gehaald. Het is tijd dat u ophoudt met die systematiek en dat u nieuwe dingen probeert. Ik meen dat onze burgers en ons land dat verdienen, zeker in deze woelige tijden.

Ik dank u voor uw volgehouden aandacht.

03.75 Benoît Dispa (cdH): Monsieur le président, chers collègues, madame et monsieur les ministres, c'est un plaisir de vous retrouver côte à côte durant cette séance plénière. Pour que le bonheur soit complet, il aurait fallu que Mme Marghem puisse vous rejoindre comme elle l'a fait en commission la semaine dernière. Son arrivée a tout de suite contribué à faire monter la pression et à créer de l'animation. Malheureusement, elle n'est pas là et on doit se contenter du plaisir plus raisonnable que nous avons d'être avec vous pour examiner l'ajustement budgétaire que vous nous proposez.

Nous sommes aujourd'hui le 29 juin 2016. Dans 18 mois exactement, on peut penser que la majorité aura voté le budget 2018. Dix-huit mois, c'est donc le temps qui nous sépare du rétablissement que vous annoncez *mordicus* de l'équilibre structurel. M. Piedboeuf a encore rappelé tout à l'heure et vous même, madame la ministre, vous l'avez souligné en commission, cet équilibre structurel à l'horizon 2018 reste l'alpha et l'oméga de la politique budgétaire de ce

gouvernement. Honnêtement, lors des débats en commission et de la séance plénière d'aujourd'hui, je n'ai pas entendu que cet ajustement contiendrait une seule mesure positive. Le seul élément de motivation pour la majorité, finalement, c'est cet équilibre budgétaire en 2018. Il n'y a rien de positif à court terme pour la population. Au moins peut-on espérer que l'équilibre à l'horizon 2018 est assuré. Ce serait un acquis de cet ajustement, à défaut d'avoir des mesures positives. Pourtant, cet acquis est loin d'être assuré. À tel point d'ailleurs que M. Van Rompuy a laissé planer le doute quant à l'échéance du rétablissement. M. Piedboeuf parle de 2018, vous-même, madame la ministre, après avoir évoqué toutes les options sur la table, vous avez confirmé cet horizon; M. Van Rompuy, plus hésitant, laisse entendre que ça pourrait être 2019. C'est le signe d'une inquiétude. M. Van Rompuy a dit que la majorité était au pied du mur. Et quand on apprend que les travaux budgétaires pour 2017 ne vont pas démarrer directement mais vont être reportés à la fin de l'été, on se dit que le cheval se cabre devant l'obstacle. Il est vrai que l'obstacle n'est pas mince, mais en toute hypothèse, cet horizon 2018 paraît bien lointain. En tout cas, l'équilibre n'est pas à portée de main.

Ce report des discussions budgétaires, une source gouvernementale l'explique par la nécessité de stabiliser les chiffres. Cette formule est un bel aveu parce que, finalement, stabiliser les chiffres est ce que l'opposition demande à chaque discussion budgétaire, que ce soit dans les exercices initiaux ou dans les ajustements budgétaires. Nous passons notre temps à relever les éléments d'insécurité et d'instabilité.

Finalement, la personne qui s'est exprimée dans la presse vient nous dire que ce serait bien de stabiliser les chiffres, on y verrait plus clair. C'est effectivement une nécessité, mais pas seulement à cause du Brexit. Le Brexit a bon dos! Je veux bien croire qu'il y ait des éléments extérieurs difficiles à maîtriser, les paramètres macroéconomiques à l'échelle mondiale sont toujours incertains, mais la principale incertitude qui résulte de cet ajustement ne tient pas à ces paramètres extérieurs, elle tient vraiment au pilotage budgétaire qui est le vôtre et qui me semble contenir beaucoup trop d'approximations, d'à peu près, d'incertitudes et d'insécurité. Ce qui caractérise votre travail budgétaire, c'est une obsolescence accélérée car les chiffres sont à peine dans les documents budgétaires qu'ils sont déjà annoncés comme étant dépassés, avec la nécessité de les redresser et de les stabiliser.

C'est cette incertitude que je voudrais souligner parce que c'est elle qui nous empêche de vous faire confiance aveuglément. La seule confiance que vous pourriez susciter, c'est effectivement une confiance aveugle, à l'instar de celle que manifeste M. Piedboeuf, qui a un peu la foi du charbonnier à l'égard de ce gouvernement. Très franchement, sur base des chiffres, on ne voit pas très bien ce qui pourrait nourrir cette confiance.

Il y a une incertitude d'abord liée au solde. En commission, nous avons eu de longs débats sur l'établissement du solde 2016. La Cour des comptes pointait dans son rapport un manque d'explications dans toute une série d'éléments. Vous-même, madame la ministre, vous avez dû expliquer longuement par le menu comment les chiffres pouvaient être établis. Vous nous avez expliqué que les dépenses liées à la crise migratoire étaient bel et bien intégrées dans le calcul du solde, qu'il ne fallait donc pas tenir compte de cette clause de flexibilité à laquelle vous ne recourez pas. Vous avez finalement admis cette erreur en page 94 de l'exposé général du budget. Des erreurs peuvent être commises mais ce qui est plus important, c'est qu'au départ de ce solde, la trajectoire budgétaire du gouvernement reste très aléatoire. J'en veux pour preuve que M. Van Rompuy insiste sur la nécessité de trouver 9 milliards pour 2018. M. le ministre des Finances avait déclaré dans la presse que cela lui paraissait beaucoup. Il y a donc, au sein-même de la majorité, une divergence d'appréciation quant à l'établissement du solde structurel qu'il faut combler et ce n'est pas de nature à rassurer les observateurs.

Cette incertitude procède également des techniques que vous utilisez mais ce sont des techniques qui sont également lourdes de sens, lourdes d'impacts en termes de transparence. La Cour des comptes, dans son rapport, a plus d'une fois souligné à quel point le travail de l'ajustement manquait de transparence en raison notamment de deux techniques auxquelles vous recourez et dont vous abusez. C'est, d'une part, la technique des provisions et, d'autre part, la technique de la sous-utilisation.

On en a longuement parlé en commission mais je veux ici redire à quel point vous gonflez les provisions figurant dans votre budget 2016. À la faveur de l'ajustement, vous les augmentez de 600 000 000 d'euros, les portant sur 4 allocations budgétaires seulement à un montant de 1,6 milliard.

C'est une somme dans laquelle se trouve toute

une série de dépenses aussi variées que l'indexation des salaires, comme si on ne pouvait pas clairement identifier les postes sur lesquels l'indexation des salaires va se manifester. Fourre-tout dans lequel vont figurer des dépenses de communication, comme si on ne savait pas très précisément dès à présent imputer la dépense liée notamment aux campagnes de communication initiées par le gouvernement pour redorer le blason de l'État belge, comme si on ne pouvait pas les imputer très clairement ailleurs que dans une provision. C'est également dans ces provisions que figureront des dépenses militaires dont la Cour des comptes nous rappelle qu'elles sont tout à fait sûres et certaines. C'est dans ces provisions que figurent les dépenses de consultance liées au *redesign*.

Il y a là un recours abusif à des crédits fourre-tout qui nuisent objectivement - ce n'est pas une critique mais un constat - à la transparence puisque bien malin celui qui pourrait dire à quel type de dépense vont se rapporter les crédits que vous provisionnez à hauteur de 1,6 milliard.

Puis, la deuxième technique qui porte atteinte à l'exercice de vérité que devrait être un ajustement budgétaire, c'est cette technique de la sous-utilisation, la non-consommation. Vous avez joint au rapport la circulaire qui est la vôtre, madame la ministre du Budget, concernant cette sous-utilisation. La circulaire parle d'elle-même. Elle parle très clairement d'un blocage de crédit. C'est un blocage que vous assumez dans la circulaire mais il faudrait alors l'assumer aux yeux de ce parlement en définissant très clairement les postes sur lesquels vous allez réduire les crédits. On ne parle pas d'un petit montant, on parle de presque 1 milliard d'euros, 960 millions si ma mémoire est bonne.

Cela signifie que le budget que vous soumettez au vote n'est pas sincère puisqu'il comporte des crédits dont vous savez pertinemment qu'ils ne pourront pas être utilisés. Il serait plus correct, me semble-t-il, par égard pour les départements ministériels et les membres de cette assemblée ainsi que tous ceux que le budget de l'État intéresse, de définir où vous allez réaliser ces économies au lieu de miser sur ce que vous appelez une forme de prudence budgétaire. C'est en vérité un blocage qui porte sur un montant très élevé, puisque le rapport de la Cour des comptes l'a évalué à 7,4 % des dépenses compressibles. Autrement dit, quand on extrait du budget toutes les dépenses incompressibles pour lesquelles vous n'avez pas de marge de manœuvre, il reste un volume. Et les 960 millions de blocage

représentent 7,4 % de ce volume. C'est énorme, d'autant plus que certains départements, très justement, sont exonérés de ce blocage. Nous ne pouvons que nous en réjouir mais cela veut dire que la part qui sera reportée sur les autres départements n'en est que plus lourde. Ces mesures procèdent d'une logique d'austérité qui n'est pas assumée, mais au contraire bien dissimulée. C'est pourquoi je considère que ce budget n'est pas sincère et qu'il manque de transparence. Cela constitue un facteur d'incertitude et d'insécurité.

Un autre facteur d'incertitude que je veux épinglez touche aux dépenses. Je vous en ai déjà touché un mot avec cette technique du blocage. Je ne reviendrai pas sur le débat que nous venons d'avoir sur le *redesign*. Il reste que l'annexe au rapport est intéressante, dans la mesure où la note qui a été soumise au Conseil des ministres à ce sujet y est jointe. Objectivement, elle est accablante. On y parle d'une superposition de groupes de travail, de groupes de trajet, de groupes de programme, de groupes de pilotage, réunis dans un organigramme compliqué qui ressemble à une usine à gaz. En revanche, on n'y trouve pas un seul chiffre. Je ne vais pas réactiver la polémique, mais il est quand même difficile de croire que les 10 millions de dépenses que vous inscrivez en provisions constituent bel et bien un investissement productif qui générera les 100 millions d'économies que vous escomptez sur cette opération. Franchement, vous ne convainquez personne, y compris vous-même.

Et puis, s'agissant toujours du chapitre des dépenses, je voudrais souligner une autre lacune qui me semble nuire à la transparence et à la maîtrise que vous prétendez avoir de votre budget. Je veux parler du monitoring des dépenses.

Souvenez-vous, en début de législature - c'était M. Jamar, à l'époque, qui portait ce message, mais vous l'avez repris à votre compte, madame la ministre -, on nous avait annoncé que les dépenses seraient monitorées très précisément et que par catégorie de dépenses, elles seraient soumises à des réductions drastiques. moins 4 % d'emblée sur les dépenses de personnel, et puis moins 2 % chaque année; moins 20 % sur les dépenses de fonctionnement, et puis moins 2 % chaque année; moins 22 % sur les dépenses d'investissements et puis moins 3 % chaque année; moins 20 % sur les subsides facultatifs, puis moins 2 % chaque année.

À l'époque, nous avons contesté le caractère

mécanique et un peu aveugle de cette méthode de travail, mais soit, vous l'avez assumée en prétendant qu'ainsi, vous alliez pouvoir atteindre vos objectifs. Aujourd'hui, en 2016, deux ans plus tard, je pense qu'il serait utile de faire un bilan chiffré de cette méthode. En commission, j'ai demandé à disposer des chiffres résultant de ce monitoring. M. le président de la commission m'a laissé entendre qu'ils pouvaient être joints au rapport, mais ils n'y sont pas.

Je me permets donc de vous les demander à nouveau. Sur quel volume de dépenses de personnel, de fonctionnement, d'investissements, de subsides facultatifs ces coefficients réducteurs ont-ils été appliqués, et avec quels effets? Les chiffres annoncés en 2014 se vérifient-ils complètement ou partiellement?

Je trouve que là, il y a un exercice de transparence qui doit être fait. Je n'imagine pas une seconde que la ministre du Budget ne dispose pas, au sein de son cabinet, au sein de son administration, de tous les chiffres liés à l'application de ce monitoring. Je trouve qu'en termes de transparence envers les parlementaires, il serait bon de nous communiquer ces informations.

Cela donnerait aussi un peu de crédit à votre trajectoire budgétaire. Cela donnerait un peu de crédit à la rigueur budgétaire que vous revendiquez, dont vous prétendez être en quelque sorte l'incarnation. À défaut de ces chiffres, nous sommes obligés de vous croire sur parole. Comprenez que nous soyons un peu hésitants à le faire, d'autant que les mécanismes de provision et de blocage viennent compliquer l'exercice.

Pouvez-vous, madame la ministre, faire toute la transparence sur le monitoring des dépenses et nous indiquer, pour 2015 et 2016, quels montants d'économies vous avez pu obtenir en application de ces coefficients de réduction?

J'en viens à un autre facteur d'incertitude, peut-être le plus important: c'est celui qui est lié aux recettes sur lesquelles vous misez pour établir votre ajustement budgétaire. Je souligne d'abord que les recettes sont en recul - vous corrigerez si je me trompe - de 1,3 milliard par rapport au budget initial.

Le budget des voies et moyens doit tabler sur une réduction de recettes de 1,3 milliard. Ce n'est pas rien et on ne peut pas dire que ce soit révélateur d'une reprise de l'économie, d'une création d'emplois ou d'une réduction du nombre de

demandeurs d'emploi; c'est plutôt le signe d'un affaiblissement notamment de la croissance économique. En soi, ce n'est pas rassurant!

Dans le même ordre d'idées, les inquiétudes liées au caractère aléatoire de vos recettes ont été épinglées par le menu par la Cour des comptes. Je ne vais ici revenir sur les débats que nous avons eus en commission. Vous avez d'ailleurs apporté quelques éléments de réponse mais, objectivement, rien de convaincant, que ce soit:

- sur la réforme des sicafi,
- sur la régularisation fiscale, qui n'a toujours pas été votée,
- sur la taxe de transparence dont la Cour des comptes dit elle-même qu'elle manque de transparence,
- sur le recours des intercommunales par rapport à l'application de l'impôt des sociétés,
- sur l'application de la TVA réduite pour les bâtiments scolaires, qui n'a toujours pas été approuvée par l'Europe,
- sur la taxe Carat dont vous nous annoncez qu'elle va être revue, puisque la version initiale ne tient pas la route,
- sur la taxe concernant les jeux de hasard et les paris, au sujet de laquelle règnent beaucoup d'incertitudes.

Autant de points mentionnés et développés dans le rapport de la Cour de comptes, auxquels vous n'apportez pas d'éléments probants qui permettraient de se dire qu'à coup sûr, les recettes escomptées seront au rendez-vous.

Pire même, monsieur le ministre des Finances, vous avez vous-même ajouté un élément d'incertitude, même s'il ne s'agit pas d'un montant énorme – on parle de 34 millions d'euros –, en ce qui concerne la taxe sur la spéculation, qui a un contenu politique très significatif. Depuis New York, vous avez déclaré qu'elle ne rapporterait certainement pas le montant escompté et qu'il aurait mieux valu réfléchir à deux fois avant de la mettre en œuvre.

C'est une réflexion que l'on pourrait vous faire sur la plupart des postes que je viens de mentionner.

Vous nous avez annoncé une évaluation au cours de l'été qui s'ouvre. Nous espérons que vous pourrez venir assez rapidement avec des montants qui soient, cette fois, sûrs et certains.

Un autre élément d'incertitude qui n'a pas du tout été évoqué par la Cour des comptes, parce que cette dernière ne se fonde pas sur ces chiffres-là, concerne la réalité des recettes fiscales depuis le début de cette année. Cette réalité-là ne vient pas

conforter vos prévisions budgétaires. Sur le premier quadrimestre, les recettes globales perçues par le pouvoir fédéral en 2016 sont plus de 10 % inférieures à ce qui avait été perçu en 2015. C'est un montant de 1,3 milliard qui ne se retrouve pas dans les caisses de l'État fédéral.

Le calcul est arrêté au mois d'avril. Est-ce que vous disposez de nouveaux chiffres sur la base des perceptions du mois de mai? Ce serait intéressant de les partager car si vous avez un élément qui nous permet d'accorder un peu de crédit à vos chiffres, nous sommes désireux d'en prendre connaissance, mais je crains malheureusement que ce ne soit pas le cas.

Je termine concernant ce chapitre des recettes en évoquant la perspective de cette réforme de l'impôt des sociétés. Vous nous avez confirmé que ça faisait partie des réformes structurelles souhaitées par le gouvernement. Mon groupe peut souscrire à cette volonté de réforme parce que l'on sait que l'impôt des sociétés est assez inéquitable et assez injuste mais on demande quand même à y voir de plus près car si la réforme que vous appliquez à l'ISOC est de la même eau que le *tax shift*, on peut craindre qu'il y ait à nouveau des trous supplémentaires dans votre budget des Voies et Moyens qui objectivement, ajustement après ajustement, exercice budgétaire après exercice budgétaire, s'apparente de plus en plus à un gruyère.

C'est inquiétant car les incertitudes liées aux recettes se traduisent très rapidement en un surcroît d'austérité sur les dépenses. Je veux bien croire qu'idéologiquement, cela ne gêne pas beaucoup les groupes de la majorité, mais je pense que c'est assez inquiétant quand on connaît les besoins non rencontrés en matière de sécurité, de défense, de mobilité, etc. Dans tous les secteurs qui dépendent encore de l'État fédéral, les besoins non rencontrés sont importants. Cette perspective d'une austérité accrue résultant d'une forme de laxisme sur les recettes est inquiétante.

Voilà, monsieur le président, les quelques commentaires que je voulais formuler. Que ce soit sur la trajectoire, que ce soit sur les soldes, les dépenses ou les recettes, il y a beaucoup trop d'insécurité et d'instabilité dans vos chiffres pour que nous puissions les approuver. Et encore, je n'ai rien dit du programme de stabilité qui n'a pas été approuvé, mais la responsabilité est collective, je ne peux pas vous en faire le grief. Il s'agit néanmoins d'un élément d'insécurité supplémentaire. Je n'ai rien dit non plus de l'adoption de la loi-programme qui semble poser

quelques problèmes de calendrier. Pourtant, les recettes qui figurent dans votre budget, les chiffres qui figurent dans votre ajustement en dépendent. Voilà encore un facteur d'insécurité qui n'est pas lié au Brexit, mais à la façon à mes yeux trop légère dont vous gérez le budget de l'État fédéral.

*Voorzitter: André Frédéric, ondervoorzitter.
Président: André Frédéric, vice-président.*

03.76 **Georges Gilkinet** (Ecolo-Groen): Monsieur le président, je vous remercie. Vous êtes formidable.

Chers collègues, cet ajustement budgétaire est déjà dépassé par les faits. Je vais évidemment en parler mais l'enjeu est déjà plus loin. On a appris aujourd'hui – on en a eu la confirmation – que le conclave prévu avant le 21 juillet 2016 était reporté à septembre. Il faudra, à trajectoire inchangée, trouver de 8 à 10 milliards d'euros suivant que l'on suit le Bureau fédéral du Plan ou la Banque Nationale. Je vous invite réellement, dans ce cadre, à vous mettre à l'écoute de ce que le Bureau fédéral du Plan disait la semaine passée, comme d'autres économistes, y compris des plus classiques issus du FMI ou de la Banque mondiale. Il expliquait que cette trajectoire était intenable dans un contexte où l'économie ne fonctionne pas bien. Chercher l'équilibre à tout prix et trop rapidement via uniquement une compression des dépenses publiques va continuer à ralentir l'économie, à toucher les plus fragiles via les économies que vous faites en sécurité sociale et encore dans le cadre des soins de santé au niveau de cet ajustement budgétaire. Cela va diminuer la confiance de nos concitoyens et des entrepreneurs et empêcher les investissements essentiels dans l'économie de demain et dans la transition écologique de notre économie qui créera les emplois du futur. Cela mettra à mal les services publics et toutes les missions qui leur sont confiées en matière de sécurité, de perception de l'impôt ou de santé.

Je vous le dis déjà; nous vous attendons de pied ferme en espérant un changement de cap car vouloir à n'importe quel prix, de manière accélérée, compresser les dépenses publiques dans un contexte de croissance faible est peu réaliste et contre-productif sur le plan social, économique et environnemental.

03.77 **Benoît Piedboeuf** (MR): Monsieur le président, je viens d'entendre quelque chose qui me choque. Comment avons-nous atteint la confiance des entrepreneurs? Avec toutes les mesures que l'on prend en faveur du

développement de l'entreprise, de la réduction des coûts, etc. Je veux bien entendre n'importe quoi mais là, je ne vous comprends pas du tout.

03.78 Georges Gilkinet (Ecolo-Groen): Vous ne comprenez pas du tout?

03.79 Benoît Piedboeuf (MR): Non.

03.80 Georges Gilkinet (Ecolo-Groen): Alors je vous invite à consulter tous les indicateurs publiés, par exemple, par l'Union des Classes moyennes par rapport à l'accès au crédit.

03.81 David Clarinval (MR): (...)

03.82 Georges Gilkinet (Ecolo-Groen): Je lis aussi l'Union des Classes moyenne, monsieur Clarinval, et je parle de l'Union des Classes moyennes par rapport à l'accès au crédit, à la peur d'investir dans un contexte...

03.83 Benoît Piedboeuf (MR): Je vois le commentaire de l'Union des Classes moyennes, je vois le commentaire de l'Union wallonne des entreprises...

Le **président**: S'il vous plaît. M. Gilkinet a la parole et lui seul.

03.84 Willy Borsus, ministre: (...)

03.85 Georges Gilkinet (Ecolo-Groen): Je ne retirerai rien du tout, monsieur Borsus!

Le **président**: Monsieur le ministre, vous n'avez pas la parole! Vous ne l'avez d'ailleurs pas demandée! Je répète que c'est M. Gilkinet qui a la parole.

03.86 Benoît Piedboeuf (MR): Monsieur le président, puis-je intervenir?

Le **président**: Si c'est pour une plus-value, monsieur Piedboeuf, je vous donne la parole.

03.87 Benoît Piedboeuf (MR): C'est évidemment pour une plus-value!

Je parle des entrepreneurs et M. Gilkinet parle des indicateurs. Je lis les commentaires de l'Union Wallonne des Entreprises. Je lis les commentaires de l'Union des Classes moyennes. Je vois les réactions des chambres de commerce. Ce ne sont pas des indicateurs, mais ce sont des gens qui travaillent, qui disent que la politique poursuivie par le gouvernement va dans le bon

sens. Nous prions tous pour que les indicateurs soient meilleurs mais cela n'a rien à voir avec la volonté des entrepreneurs et le développement de leur business.

03.88 Georges Gilkinet (Ecolo-Groen): Les mêmes expliquent leur crainte d'investir et leurs difficultés d'accès à l'investissement dans un contexte économique où la consommation interne par les mesures que vous avez prises en matière notamment de saut d'index ou d'exclusion du bénéfice de notre système de sécurité sociale fait que cela ne fonctionne pas de façon optimale. L'argent ne circule pas. Nous ne consommons pas comme nous devrions le faire. Nos banques ne prêtent pas l'argent nécessaire. C'est l'UCM aussi qui le dit aux entrepreneurs et aux particuliers.

Le **président**: Monsieur Piedboeuf, je vais vous donner la parole que vous demandez tout en précisant, comme l'a fait tout à l'heure le président Bracke, que nous pouvons nous interpeller de façon infinie. Un débat a déjà eu lieu en commission. Nous sommes ici pour ramasser la position de chacun des groupes.

03.89 Benoît Piedboeuf (MR): Je vous remercie, monsieur le président. Je n'interpelle pas M. Gilkinet pour ralentir les débats. Mais comment peut-on dire à la fois qu'il ne fallait pas réaliser de saut d'index pour rétablir la compétitivité des entreprises et que le saut d'index nuit aux entreprises? Je ne comprends pas.

03.90 Georges Gilkinet (Ecolo-Groen): Le saut d'index nuit au fonctionnement de notre économie et donc aux entreprises également. Elles ont un bénéfice évident de par la limitation du coût du travail, que n'importe quel économiste ne nierait pas et que je ne nie pas non plus. Mais je vous demande de ne pas nier que le saut d'index et les autres mesures d'austérité qui ont été prises par votre majorité ont un impact sur la confiance des consommateurs et sur la consommation interne, et donc un effet indirect sur le fonctionnement de l'économie. Je vous renvoie à la communication du Bureau fédéral du Plan de la semaine passée qui met en garde votre majorité – et c'est cela que je veux faire également – contre un assainissement budgétaire, qui est de l'austérité et qui ne peut pas fonctionner dans un contexte d'atonie, en matière de fonctionnement de l'économie.

Je pense qu'on en sortira, monsieur Piedboeuf, par une politique d'investissement beaucoup plus

ciblée que celle de ce gouvernement. Aussi, je vous invite à travailler différemment et sur la méthode, avec davantage de sérieux, madame la ministre du Budget, monsieur le ministre des Finances, et sur l'orientation des mesures d'un point de vue social, environnemental et économique.

En ce qui concerne la méthode, rappelons-nous de cet épisode absolument extraordinaire, où le gouvernement a remis en question les estimations du Comité de monitoring. En une nuit, on a retrouvé, de façon spectaculaire, quelques centaines de millions d'euros en remettant en cause les estimations des spécialistes budgétaires! Revenons sur le manque de précisions d'un grand nombre de mesures que la Cour des comptes avait pointées même si c'était en des termes choisis, notamment, monsieur le ministre des Finances, des recettes surévaluées en matière de recettes fiscales. Elles avaient été peu argumentées: la taxe "diamant" qui n'a toujours pas été approuvée par l'Europe et qui sera, sans doute, remplacée par autre chose; les recettes issues des mesures dites Panama, qui ont été très peu justifiées; la TVA sur les jeux de hasard qui a été remise en cause par le Conseil d'État, qui annonce des recours à la Cour constitutionnelle, la régularisation fiscale qui n'est pas encore votée et qui pose d'autres problèmes d'ordre institutionnel, les recettes liées à la réforme des sicafis, dont la Cour des comptes nous annonce qu'elles seront, en grande partie, des *one shot* et, peut-être, à nouveau, des effets d'aubaine; de même, madame la ministre du Budget, des économies surestimées, notamment le *redesign* de l'administration de la Fonction publique fédérale.

Un autre élément de méthode est réellement problématique: celui de la concertation avec les Régions. Pour obtenir un accord, il faut être deux. Je peux l'admettre. Néanmoins, il y a dans le chef du gouvernement fédéral qui préside le Comité de concertation beaucoup trop de provocations et trop peu de volonté de dialogue avec les entités fédérées, notamment francophones. Même si les torts sont partagés en la matière, je voudrais, à nouveau, insister sur la nécessité, dans un état fédéral, d'une meilleure collaboration et d'un meilleur dialogue.

03.91 **Benoît Piedboeuf** (MR): Monsieur le président, nous avons de bons conseillers dans les tribunes et je viens de recevoir à l'instant le schéma communiqué par la Banque nationale avec un diagnostic et une constatation d'une augmentation des investissements de 11 %. On

bat tous les records depuis 2012, depuis même 2011. On bat tous les records d'investissement avec une augmentation des investissements dans notre pays.

Cela, c'est quand même un indice de bonne politique!

03.92 **Georges Gilkinet** (Ecolo-Groen): Je peux vous renvoyer évidemment à d'autres indicateurs et j'en venais justement à ces indicateurs qui sont peu réjouissants.

On peut évidemment, monsieur Piedboeuf, monsieur Van Rompuy, avoir une lecture sélective. M. Van Rompuy, tout à l'heure, faisait référence au chiffre des revenus d'un point de vue macro-économique, pas d'une façon redistribuée entre les citoyens. Le SPF Finance dispose d'outils extraordinaires pour mesurer l'impact des mesures qu'il prend par décile de revenus, c'est quelque chose que nous avons demandé dans le *tax shift* et dont nous ne disposons toujours pas.

Mais ce que nous constatons, au niveau des revenus de nos concitoyens, c'est une distribution de plus en plus inégalitaire entre ceux qui sont aujourd'hui dans les difficultés parfois toujours plus grandes et ceux qui bénéficient de revenus beaucoup plus importants.

D'autres indicateurs, monsieur Piedboeuf, sont aujourd'hui publiés et moi aussi, je prends mes notes par rapport aux objectifs du développement durable publié aujourd'hui par le Bureau fédéral du Plan, qui indique que "la Belgique devra faire des efforts supplémentaires surtout en matière d'indicateurs sociaux si elle souhaite atteindre les nouveaux objectifs du développement durable fixé par l'ONU à l'horizon 2030". C'est un dernier rapport du Bureau fédéral du Plan.

Je peux également prendre les statistiques en matière de pauvreté infantile, en matière d'évolution du nombre de revenus d'insertion sociale ou de faillites. Je pense qu'il n'y a pas de quoi se réjouir! Le choix qui a été posé depuis le début de la législature en matière d'économie est un choix qui fait mal aux plus fragiles.

Encore dans le cadre de cet ajustement budgétaire, les mesures prises en matière de soins de santé, madame la ministre, puisque vous êtes présente, risquent de nuire à l'accessibilité aux soins pour nos concitoyens, sans parler du sur-place en matière environnementale.

Pour ne citer que deux exemples: la non-mise en

œuvre de résolutions votées dans cette assemblée sur la lutte contre le commerce illégal de bois exotiques et, dans la suite des accords de Paris en matière climatique, la répartition des quotas de CO₂ entre les Régions. Comme je le disais, sur la méthode, nous ne pouvons pas être satisfaits de la manière dont vous travaillez. Je voudrais rajouter un élément de méthode extrait de notre rencontre avec la Cour des comptes. Cette dernière insiste sur "le dépôt des comptes finaux afférents à l'année budgétaire précédente avant de déposer le budget relatif à l'année suivante".

L'évaluation des mesures fiscales et des décisions qui ont été prises par votre gouvernement est réellement problématique et nous devons voir clair, notamment par rapport aux chiffres des recettes en ce début d'année et sur la baisse inquiétante des recettes fiscales.

Tant sur la méthode que sur le fond, nous ne pouvons soutenir l'exercice budgétaire. Je voudrais vous redire combien il existe des alternatives à vos propositions. En matière de lutte contre la fraude fiscale, la commission Panama est en plein travail mais il ne faut pas attendre décembre et ses conclusions pour commencer à agir. Sans aucun doute, nous ferons de nouvelles propositions, mais chaque jour amène de nouveaux témoignages sur le manque de moyens de tous les maillons de la lutte contre la fraude fiscale. Le dernier en date est une étude du Conseil supérieur de la Justice quant à l'état de la justice bruxelloise en matière de lutte contre la fraude fiscale. Nous attendons, dans le cadre des décisions qui seront prises cette fin d'année pour le budget initial pour l'année prochaine, des engagements très précis en la matière.

Monsieur le ministre des Finances, monsieur le ministre de l'Économie, vous travaillez sur une réforme de l'impôt des sociétés et il y a des choses à faire eu égard à la transparence, la suppression de niches fiscales coûteuses pour les finances publiques et qui créent des effets d'aubaine.

Il faut réorienter cette fiscalité au bénéfice des petites et moyennes entreprises et, pourquoi pas, avancer - c'est une revendication que nous portons de longue date en matière d'impôts des personnes physiques - vers une globalisation. Monsieur Van Rompuy, vous caricaturez systématiquement nos propositions fiscales en nous accusant de vouloir augmenter l'impôt. Non, nous voulons le répartir différemment, le faire peser sur d'autres têtes que celles qui le

supportent aujourd'hui, alléger la fiscalité pour certains – notamment les PME par rapport aux multinationales - et mieux répartir les revenus. C'est un *shift* fiscal que nous proposons avec la globalisation des revenus, pour traiter les revenus financiers de la même façon que les revenus du travail.

De même, sur le plan des réformes sociales, nous voulons mieux partager le temps de travail entre des jeunes, qui sont beaucoup trop nombreux aujourd'hui à être sans emploi, et des travailleurs âgés, dont certains remplissent des fonctions plus pénibles physiquement ou psychologiquement et ne peuvent pas tenir le rythme du temps plein. Nous souhaitons pouvoir diminuer leur temps de travail de sorte qu'ils passent à mi-temps et soient remplacés, pendant ce temps abandonné, par des travailleurs jeunes. Ils devraient pouvoir rester en activité plus longtemps, avec tout ce que cela comporte comme avantages, mais à un rythme tout simplement soutenable. Pourquoi ne pas permettre à des entreprises qui souhaitent maintenir leur volume d'emploi de baisser leur temps de travail sur une base volontaire, avec une orientation spécifique de réduction des cotisations sociales?

Sur le plan environnemental, nous désirons évidemment contribuer à progresser vers l'autonomie énergétique et respecter ainsi nos engagements pris dans le cadre de la COP 21.

03.93 Ahmed Laaouej (PS): Monsieur le président, je souhaite revenir sur une information livrée par M. Piedboeuf et qui m'étonne quelque peu. En effet, j'ai sous les yeux un tableau extrait des projections économiques de la Banque nationale rendues ce mois-ci.

Nous pouvons y voir, s'agissant de la formation brute de capital fixe des entreprises, un tassement en 2016, une légère augmentation en 2017, suivie d'un retour en 2018 au niveau de 2015. Nous parlons en volume corrigé. Donc, nous tenons évidemment compte des effets conjoncturels. En tout cas, monsieur Piedboeuf, je ne vois pas l'augmentation dont vous parlez. Je tiens le tableau à votre disposition, mais tout cela m'étonne quelque peu.

03.94 Benoît Piedboeuf (MR): Je viens de l'envoyer à M. Laaouej, pour son édification personnelle.

03.95 Ahmed Laaouej (PS): Je veux bien qu'on s'échange des tableaux et demander aux services qu'on transmette une copie de celui que j'ai sous

les yeux, mais il me paraît un peu court de lancer des chiffres à la cantonade; 11 % d'augmentation d'investissements, alors que la Banque nationale, de 2015 à 2018, évoque plutôt une stabilité des investissements privés. Quant aux investissements publics, ils sont en recul.

03.96 Georges Gilkinet (Ecolo-Groen): Madame la ministre, je vais terminer avec cette clause de flexibilité que vous avez, un moment, envisagé d'utiliser pour ce qui concerne les dépenses exceptionnelles en matière de sécurité, de lutte contre le terrorisme et d'accueil des réfugiés. C'est finalement une piste que vous envisagez de poursuivre, mais qui ne fait plus partie de l'équilibre que vous recherchez.

Dans le cadre de vos contacts avec l'Europe, notamment avec M. Moscovici, je voudrais vous encourager à utiliser cette clause de flexibilité à d'autres fins, pour libérer une capacité de l'État fédéral en lien avec les Régions, à investir dans l'économie du futur. Ce dont nous avons besoin aujourd'hui, dans ce contexte de croissance faible, d'absence de projet et de mobilisation socio-économique – n'en déplaise à M. Piedboeuf – ce sont des investissements ciblés. Investir c'est évidemment dépenser, mais pour le futur! Les mauvaises dépenses sont celles qui ne servent à rien, n'ont aucun effet démultiplicateur et ne déclenchent aucune mobilisation économique.

Je pense que, dans le cadre des travaux futurs, au plan européen, à la fois dans le dialogue entre les États et la Commission quant aux budgets à présenter, et dans le dialogue post-Brexit, on a besoin d'États, et la Belgique doit en être, qui plaident pour des investissements productifs, parmi lesquels la recherche d'une moindre dépendance énergétique est à privilégier. Donc, madame Wilmès, je vous encourage à faire jouer ces clauses de flexibilité mais pour des raisons valables et utiles sur les plans économique, social et environnemental. Dès lors, nous pourrions considérer les prochains exercices budgétaires de façon plus positive que cet ajustement que nous ne voterons pas tout à l'heure.

03.97 Barbara Pas (VB): Mijnheer de voorzitter, collega's, eigenlijk zou ik bij de bespreking van deze begrotingsaanpassing het mij heel gemakkelijk kunnen maken en teruggrijpen naar mijn tussenkomst toen de oorspronkelijke begroting van 2016 hier in het halfroond werd besproken in december vorig jaar.

Ik heb toen gezegd dat onder andere de inkomsten van de taksen op alcohol werden

overschat. Dat is ondertussen ook de waarheid geworden. U heeft erop gerekend dat u in de eerste vier maanden 46 miljoen bijkomende accijnzen zou innen, maar u bent eind april op nog niet eens de helft van dit bedrag uitgekomen, namelijk op 19 miljoen euro. Ook de btw-inkomsten op sterke drank lagen in die periode zo'n 27 miljoen lager dan het jaar voordien. Ik zei u toen dat de accijnsverhogingen op alcohol ervoor zouden zorgen dat die sector omzet zou verliezen en dat hun competitiviteit met de omringende landen daardoor zou verslechteren. Helaas is dat ook het geval. Men doet steeds meer aankopen over de grens.

Als ik u toen in december waarschuwde dat de opbrengst van louter een symbolische speculatietaks niet alleen alles behalve indrukwekkend maar ook hoogst onzeker was, dan blijkt ook dat ondertussen bevestigd. Minister Van Overtveldt heeft vanuit New York gereageerd, de vorige spreker heeft hier ook naar verwezen. Hij geeft toe dat die speculatietaks inderdaad geen succes is. De minister heeft altijd gezegd er een koele minnaar van te zijn maar heeft die speculatietaks wel ingevoerd en tot nader order heeft hij een kans gemist om hem af te schaffen.

Over de suikertaks heb ik toen gezegd dat men heel hard zijn best deed om die taks te verkopen als een zogenaamde gezondheidstaks, maar dan wel een gezondheidstaks die niks te maken heeft met de gezondheid van de mensen, maar alles met het ongezonde budget. Het was het één of het ander. Als het uw bedoeling is om op vermijdingsgedrag te mikken, dan is het niet uw bedoeling om daaruit hogere belastinginkomsten te vergaren. Dat laatste is duidelijk wel het geval. Heb dan ook de eerlijkheid om dat zo te communiceren in plaats van te doen alsof u bezig bent met gezondheidsbeleid.

Gisteren of vandaag nog las ik in de krant dat is gebleken dat u de doelstelling om geld te halen uit die suikertaks wel heeft gehaald. Mensen betalen die taks al een half jaar. Van dat vermijdingsgedrag blijkt in de praktijk echter absoluut geen sprake te zijn.

Collega's, er werd hier al heel veel gezegd over een mooi rapport en over goede resultaten. Ik heb daar toch enkele bedenkingen bij.

De staatsschuld is sinds het aantreden van deze regering alleen maar gestegen en staat op 106 % van het bbp. Zo'n mooi rapport vind ik dat toch niet.

De Europese Commissie wees er in mei 2016 op dat het tekort op de begroting nog groter was dan vorig jaar. Het zit bijna aan de limiet van 3 % met die -2,8 %. Dat is nog slechter dan de -2,6 % van vorig jaar. Dat is toch niet echt een bewijs van een goed werkend beleid, denk ik dan.

Er is dus een stijgende staatsschuld en een toenemend begrotingstekort. Ook het structureel saldo gaat er op achteruit. De inkomsten vallen lager uit en de uitgaven nemen toe door hogere kosten voor asiel, migratie en veiligheid, zoals ook de Hoge Raad van Financiën aangeeft.

Mijnheer de minister, dat zijn toch allemaal uitgavenposten die samenhangen met het opengrenzenbeleid en met islamterrorisme. Dat zijn allemaal zaken die we hadden kunnen zien aankomen. Ik heb hier vandaag enkele collega's vandaag horen zeggen dat de prognose voor 2017 luidt dat de uitgaven dan beter zullen worden. Ik verwed er veel om dat ze zich optrekken aan de woorden dat de verandering eindelijk werkt. De Hoge Raad van Financiën zegt echter zelf dat die prognoses voor een verbetering in 2017, er net zijn doordat die extra uitgaven voor asiel en migratie als niet recurrent worden beschouwd.

Ik vraag me af of dat wel klopt. De bijkomende uitgaven zullen er sowieso blijven de komende jaren. Is het niet op dit niveau, dan zal de factuur wel doorgeschoven worden naar onder andere de OCMW's. In december 2015 werden de kosten van de migratiecrisis ook te laag ingeboekt. Toen hebt u ze beschreven als eenmalige uitgaven, terwijl ze in de realiteit natuurlijk een meer structureel karakter hebben gekregen. Ook dat zei ik u al tijdens mijn tussenkomst eind vorig jaar. Als u daar allemaal geen rekening mee houdt, dan kunt u zich natuurlijk blijven rijk rekenen.

Het mooie rapport kan ook niet liggen aan de resultaten van de taxshift. De regering overdrijft de impact, stond er vorige maand nog in *De Tijd*. Uit een onderzoek van SD Worx blijkt ook dat de werkgeversbijdragen helemaal niet zo sterk dalen als de regering beweert. Men berekent dat de daling ongeveer 1 tot 4 procentpunten bedraagt afhankelijk van sector tot sector. Dat is alleszins een pak minder dan de beloofde daling van 8 procentpunten. Ondertussen blijft de belastingdruk gigantisch hoog.

Nog een verrassing: het samenwerkingsfederalisme blijkt ook niet te werken. Mijnheer de minister, u hekelde zelf dat de regio's geen gelijke inspanning leveren in deze krappe budgettaire tijden. De vraag is wat u

daaraan gaat doen en of u ook dat niet had kunnen voorspellen. Het probleem gaat verder dan de regiobegrotingen. De BBI heeft in Vlaanderen tien keer meer geld uit fraude gehaald dan in Wallonië. Vijf procent van de totale opbrengsten komt uit Wallonië. Als men u daar vragen over stelt, dan antwoordt u in *De Tijd* dat dit grote verschil absoluut geen aanleiding mag geven tot een communautaire rel. Ook de communautaire omerta wordt nog altijd gehonoreerd. Als men dergelijke zaken leest, dan weet de goede verstaander dat er geen beleidsmatige verandering zit aan te komen.

Ik heb allerlei cijfers gehoord over de economische groei. De heer Dedecker had het vooral over de internationale context. We moeten evenwel vaststellen dat de economische groei bij ons lager is dan in Nederland en Duitsland, die toch allemaal in dezelfde internationale context zitten. U hoeft die paraplu niet altijd open te houden, zeker niet als het niet terecht is.

De heer Van Rompuy heeft verwezen naar de brexit en zijn gevolgen. Dat geldt nog niet voor deze begrotingsaanpassing. Ik heb de premier onmiddellijk horen verklaren dat de factuur van de brexit niet mag doorgeschoven worden naar dit land. Nog voor de brexit een feit was, zat minister Peeters met een hele ploeg samen om de eventuele kosten te berekenen. Het moet me van het hart dat ik het niet netjes vind om alleen maar te communiceren over die eventuele kosten, terwijl men over andere miljarden kosten niet communiceert en zelfs weigert om die te berekenen.

Waarom wordt er bijvoorbeeld niet op dezelfde manier gecommuniceerd over de enorme kosten van het asiel- en migratiebeleid? De Europese Unie bepaalt het en deze regering voert het braaf uit, maar de belastingbetaler betaalt er wel voor. Nu wordt het uit de begroting gehouden. Dat is ook weer een typische truc die ook wordt gebruikt voor de kosten voor de veiligheid. Het is echter niet omdat het niet in een begroting staat dat de factuur uiteindelijk niet moet worden betaald. Theoretisch cijferfetisjisme als verdoezelingsmachine, dat kan niet de bedoeling zijn.

Waarom wordt er ook niet op dezelfde wijze even fel gecommuniceerd over de miljardensteun aan Griekenland, of aan de miljarden die nodig zijn om de euro kunstmatig in leven te houden? Ook die centen moet de belastingbetaler ophoesten. De Europese Unie zorgt er door haar falend beleid inzake asiel en de euro niet alleen voor dat de

nationale begrotingen extra in het rood gaan, maar daar komt dan nog eens een wanstaltig hoog bedrag bij voor die Europese Unie zelf, een geschenk aan de Europese Unie voor slecht beleid als het ware.

03.98 Eric Van Rompuy (CD&V): Mevrouw Pas, wat is nu eigenlijk het standpunt van het Vlaams Belang? Vindt u de Brexit een goede zaak? Vindt u dat ook een Vlexit nodig is? Uw voorzitter staat achter de Brexit en de Vlexit. Eigenlijk moeten wij uit de Europese Unie en uit de euro treden want u aanvaardt de voorwaarden niet. Wat is uw standpunt ter zake?

03.99 Barbara Pas (VB): Ons standpunt is heel duidelijk en wij zijn ook de enige partij die een ander standpunt inneemt als al de rest.

03.100 Eric Van Rompuy (CD&V): Uit de euro?

03.101 Barbara Pas (VB): De euro is onhoudbaar. Door uit de euro te stappen, zoals veel economen zeggen, kan men naar een kleinere muntunie streven waar de markten ten minste gelijkaardig zijn. Er zijn veel economen die van een "neuro" en een "zeuro" spreken. Reden te meer om dit land snel te splitsen zodat Vlaanderen ten minste bij de markten à la Duitsland kan aansluiten, waar wij bijhoren, en bij een noordelijke euro.

Wat uw vraag over de Brexit betreft, dit hoort helemaal niet bij deze besprekingen over de begrotingsaanpassing, maar ik wil dat debat heel graag voeren. Wat als deze Europese Unie niet de juiste conclusies trekt als een land zich uitspreekt over de richting die de Europese Unie uitgaat? Dit is trouwens iets dat bij ons niet eens mag! Pas de Grondwet aan zodat hierover een referendum kan worden georganiseerd. Vraag de mening van het volk en hou ook rekening met de mening van dat volk.

Als de Britten terecht zeggen dat zij het Wirschaffen-dasbeleid van Merkel niet hoeven, dat zij geen miljarden in bodemloze putten hoeven te steken en geen België in het groot in stand hoeven te houden, met alle nadelige gevolgen van dien, dan moet dat inderdaad gehonoreerd worden.

Als de Europese Unie niet de les trekt dat het op een andere manier georganiseerd moet worden, als ik de Verhofstadts van deze wereld bezig hoor met de vlucht vooruit, naar nog meer Europese superstaat, naar nog meer integratie richting de Europese superstaat, dan zeg ik inderdaad dat

men veel beter af is met een Vlexit, als men niet de lessen trekt die uit de Brexit geleerd moeten worden.

Als dat een antwoord is op uw vraag, kan ik nu terugkeren naar mijn betoog over de begroting.

03.102 Eric Van Rompuy (CD&V): (...)

03.103 Barbara Pas (VB): Wat niet gecommuniceerd wordt, als men het over de eventuele kosten van de Brexit heeft, zijn de kosten waar de Europese Unie ons mee opzadelt, en dan heb ik het alleen nog maar over het geld dat de Europese Unie jaarlijks van dit land krijgt om haar eigen werking in stand te houden. In deze begroting staat dat België 3 209 880 000 euro aan de Europese Unie geeft om haar noden te dekken voor het jaar 2016.

Dat is het volledige bedrag dat u nodig hebt om uw begroting voor 2017 in orde te krijgen. Dit ter vergelijking.

Dat is mijns inziens toch een dotatie die omlaag kan, temeer omdat er bij de Europese Unie heel wat agentschappen zijn die hun werkingsmiddelen ieder jaar niet opgebruiken en overdragen naar het volgende jaar. Zolang dat geld niet allemaal naar de lidstaten terugkomt, met een verdeelsleutel, is het waanzinnig steeds te blijven storten.

Als u lijstjes maakt over de kosten van het ene, leg er dan ten minste eerlijk de lijstjes met de kosten van het andere bij.

Tot slot wil ik het hebben over extra kosten die u ingeschreven hebt in deze begrotingsaanpassing. Er zijn leden van een regeringspartij, maar zij zijn helaas afwezig vandaag, die boeken schrijven over de maat van de monarchie. Uit deze begrotingsaanpassing blijkt echter dat diezelfde regeringspartij wel beste maatjes is met die monarchie.

Blijkbaar leeft niet iedereen boven zijn stand, want ik zie dat er blijkbaar nog ruimte is om een welbepaalde familie een fikse opslag te geven. Dat geldt zowel voor koning Filip als voor koning Albert, Astrid en Laurent. Allemaal krijgen zij opslag. Ik zie in de begrotingsaanpassing dat koning Filip 39 000 euro extra krijgt in de Civiele Lijst om zijn job te kunnen uitoefenen.

Voor zijn talrijke privéreizen is het inderdaad niet nodig. Er kan immers nog altijd op kosten van de Staat worden gevlogen. Uit de cijfers die ik voor

2015 van minister Vandeput mocht ontvangen, bleek dat gemiddeld om elke twee weken een vlucht van 5 500 euro te gaan.

Toen in gelijkaardige besparingsomstandigheden bij onze noorderburen in 2015 de koning een gelijkaardige opslag kreeg, een zogenaamde indexopslag van 30 000 euro, was die koning daar terecht van mening dat iedereen aan de besparingen moest bijdragen. Hij heeft die opslag geweigerd.

Onze koning doet dat uiteraard niet. Collega's, u had dat dan ook beter in zijn plaats gedaan door zulke verhogingen niet in uw begrotingsaanpassing op te nemen.

Mevrouw Uyttersprot heeft mij gevraagd kort te zijn. Ik ga dus meteen over naar mijn conclusie.

Wanneer ik de begroting 2016 inclusief de voorliggende begrotingsaanpassing bekijk, zie ik heel veel gelijkenissen met de begrotingen van Di Rupo en paars. Het gaat om groot oplapwerk en om lastendruk die ondanks alles gigantisch blijft. De taxshift valt veel kleiner uit voor werknemers en werkgevers dan gedacht. Om de boel op te lappen, zijn er de klassieke trucs: de zogenaamde eenmalige zaken buiten de begroting houden, extra taksen sneller invoeren, nog meer accijnzen op diesel en de strijd tegen de fiscale fraude die weer eens extra zal opbrengen. Dat zijn allemaal zaken die wij elke keer opnieuw en elk jaar opnieuw horen terugkomen. De grote problemen worden daardoor natuurlijk niet aangepakt.

Ondertussen blijven de grote uitgaven oplopen, zoals de kosten voor asiel en migratie alsook de transfers. Aan die klassieke afdrachten is nog geen kracht van verandering te bespeuren. Ik hoop dat die veranderingen in uw begroting 2017, waaraan u komende zomer zal beginnen, wel het geval zullen zijn.

03.104 Marco Van Hees (PTB-GO!): Monsieur le président, chers collègues, quand j'entends les collègues de la majorité! M. Van Rompuy qui nous dit qu'il y aura encore des milliards à économiser sur les exercices suivants; M. Piedboeuf nous dit "le travail d'austérité budgétaire n'est pas fini!"; et M. Dedecker "on voit le bout du tunnel". On le voit mais on n'y est pas!

Effectivement ça nous renvoie, monsieur Van Rompuy, à cette discussion sur le tunnel. Parce que quelqu'un qui aujourd'hui a 30-35 ans est né dans le tunnel de Wilfried Martens. Et il n'en est jamais sorti, il est toujours dans le tunnel

aujourd'hui, il continue d'y marcher.

Voilà la situation de la grande majorité de la population. Sauf le 1 % le plus riche. Eux, il y a longtemps qu'ils sont en dehors du tunnel, ils marchent au-dessus du tunnel. Il y a les 99 % dans le tunnel, et puis il y a 1 % au-dessus du tunnel. Ça c'est la situation. Une situation qui malheureusement s'empire d'année en année.

Je ne vais pour rappeler ici les travaux d'un économiste comme Piketty disant qu'effectivement on est aujourd'hui dans une économie de rentiers. Les 1 % plus riches ont de plus en plus, possèdent de plus en plus et l'accroissement de leurs avoirs, la rentabilité de leur capital évoluent plus vite que la croissance économique. Cela a pour conséquence que, dans cette dynamique, les riches sont naturellement plus riches, toujours plus riches. Évidemment aux dépens des autres.

Et cet exercice budgétaire reflète assez bien cette tendance, puisqu'on voit qu'on n'est pas près de sortir du tunnel. Pourquoi? Parce qu'on a un gouvernement qui cumule deux choses. D'un côté ce gouvernement continue d'imposer l'austérité de plus en plus fort et, de l'autre côté, on a une absence de rigueur budgétaire. Et ça c'est fou. On a à la fois l'austérité et à la fois l'absence de rigueur budgétaire, ça c'est la politique de ce gouvernement.

La Banque nationale l'a signalé, le Bureau fédéral du Plan aussi: il y a un effort de 8 à 9 milliards d'euros. Et ce qui est assez étonnant, c'est qu'on entend la Banque nationale dire que grâce à la politique de ce gouvernement on est sur la bonne voie... et donc qu'il va falloir économiser 8 à 9 milliards!

Quand j'entends cela, je me dis qu'il vaut peut-être mieux essayer la mauvaise voie. C'est assez inquiétant.

La Banque nationale nous dit que les prévisions économiques concernant l'emploi sont bonnes. D'abord, les prévisions passées de la Banque nationale ne sont pas exemptes de problèmes. Et surtout, si jamais on enregistre une amélioration, elle sera plutôt due à l'effet de la conjoncture qu'à la politique du gouvernement. Le Bureau fédéral du Plan affirme que la croissance des salaires belges restera en dessous de l'inflation dans les années à venir. Ce sont les salaires étrangers qui tirent la croissance. En Belgique, les salaires sont plus bas. La croissance des salaires est inférieure à l'inflation. Si tous les pays fonctionnaient comme

la Belgique, nous aurions une absence d'augmentation de l'emploi. Finalement, il faut remercier les travailleurs allemands qui sont parvenus à arracher des augmentations de salaire.

J'en arrive au fameux solde structurel qui est la bible de ce gouvernement, la bible des politiques d'austérité suivies par ce gouvernement. Si nous observons l'évolution de ce solde structurel, ce que le gouvernement nous annonce chaque année et ce qu'il réalise en fait, nous voyons un gros décalage. Prenons cette année 2016. Au départ, quand le gouvernement s'est mis en place en 2014, il nous disait qu'en 2016, le solde structurel serait de - 0,7 %. Puis l'année suivante, en 2015, dans l'exposé général du budget 2016, il dit qu'il ne sera pas à - 0,7 % mais qu'il sera à - 1,2 %. Et maintenant, dans l'ajustement dont nous discutons pour 2016, nous sommes à - 1,7 %, c'est-à-dire plus bas que ce qui était prévu pour 2015, au départ, par le gouvernement. Chaque fois que le gouvernement avance, fait six mois ou un an de trajectoire budgétaire, le solde s'approfondit. Voici donc un gouvernement qui impose à la fois l'austérité et le manque de rigueur budgétaire.

En matière de recettes fiscales, relevons tout de même que ce gouvernement de la droite libérale fait, en 2016, 3 milliards de recettes de plus qu'en 2015. On a l'habitude au MR de ce discours anti-fiscal disant qu'on va baisser les impôts. Mais quand on regarde l'ensemble des recettes fiscales, on voit 3 milliards de plus. Qui paie ces recettes fiscales supplémentaires? Certainement pas ceux qui font partie du 1%, qui marchent au-dessus du tunnel, mais plutôt les 99% qui marchent dans le tunnel depuis 30 ou 35 ans.

Pour faciliter l'exercice budgétaire, le gouvernement nous invente des mesures fiscales ou réinterprète des rendements de mesures fiscales, réévalue les estimations, allant à l'encontre de celles des organismes chargés de fixer les critères budgétaires, comme le Comité de monitoring.

Quelques exemples. Le régime de régularisation fiscale est maintenu à 250 millions d'euros malgré le retard pris. On se demande comment on va faire.

Et que de dire de la fameuse taxe sur la spéculation! M. le ministre des Finances nous avait inventé une taxe symbole. Aujourd'hui, il nous dit que le symbole disparaît. Même le petit rikiki de taxe sur la spéculation qu'on allait avoir

s'évanouit. Le ministre nous dit que cela ne va peut-être rien rapporter du tout. Cela va peut-être même coûter plus cher parce qu'on va perdre au niveau de la taxe sur les opérations boursières. Même le symbole de la taxation capital disparaît! On va dire que M. le ministre est tout nu! Excusez-moi, monsieur le ministre, mais si même le symbole tombe, on se demande ce qui vous reste!

Puis, viennent les mesures Panama que j'appelle les "mesurettes" Panama. C'est à la fois beaucoup et peu. C'est beaucoup trop parce que nous savons que les recettes que vous attendez cette année, à savoir 67 millions, est une estimation irréalisable et irréaliste.

Et à long terme, c'est ridicule! On a des milliards d'euros dans les paradis fiscaux. On a 20 milliards d'euros de perte budgétaire par an à cause de la fraude fiscale et vous, vous venez avec des mesures qui doivent rapporter 67 millions d'euros. C'est évidemment rien du tout. C'est une goutte d'eau et cela montre finalement votre peu d'ambition dans la lutte contre la fraude fiscale. Cette même ambition, on la retrouve dans des mesures comme la contribution du secteur diamantaire. On n'a pas de réponse de la Commission européenne mais on inscrit tout de même un montant dans ce budget.

On pourrait aussi parler des recettes non fiscales: conventions Doel 1 et 2 qui vont rapporter un montant astronomique de 20 millions d'euros, montant tellement bas que la recette est incertaine! La Commission européenne pourrait en effet considérer qu'il y a aides d'État. On a donc une recette incertaine et ridicule par son montant et, en fait, incertaine parce que ridicule par son montant. C'est parce que vous prenez un rendement si bas qu'elle est incertaine puisqu'il y a un risque d'aides d'État.

Il y a aussi malheureusement toutes les attaques, et elles sont sérieuses, contre la population, comme les attaques en matière de sécurité sociale particulièrement fortes dans ce budget. Autant on a des recettes fiscales illusoires, trompeuses, calculées n'importe comment, autant les attaques, les 450 millions d'euros d'économies en matière de sécurité sociale, sont réelles.

Il en va de même pour les attaques contre les services publics. Des collègues ont déjà parlé du fameux *redesign* où l'on a assisté à une partie de ping-pong assez intéressante entre Mme la ministre du Budget et M. le ministre de la Fonction publique. C'était vraiment un beau match où quand on demande des chiffres précis, à part ce

que cela va coûter en frais de consultance, Mme la ministre renvoie à M. le ministre et inversement. Nous n'avons eu aucun montant.

Le seul montant que M. Vandepuut peut nous donner, c'est celui du remplacement des F-16. Là, on sait qu'on va avoir un coût de 15 milliards d'euros sur les années à venir. Mais comme le gouvernement a remis ce budget à après la législature, c'est facile! Il serait intéressant de l'intégrer dans l'effort budgétaire structurel qu'on réalise.

Président: Siegfried Bracke, président.

Voorzitter: Siegfried Bracke, voorzitter.

Outre la discussion que l'on peut avoir sur la réalité des choses, je pense malheureusement, contrairement à des collègues de l'opposition, qu'il y a un réel exercice d'économie budgétaire à travers ce *redesign* qui consistera en de nouvelles coupes dans les services publics. Aujourd'hui, ceux-ci croulent. Il suffit de regarder un journal télévisé pour se rendre compte qu'aujourd'hui, tous les secteurs des services publics n'en peuvent plus. C'est rare que je cite la FEB mais, aujourd'hui, même la FEB, dit que la Belgique est le dernier de la classe en matière d'investissement en infrastructures. Les patrons de la FEB sont un peu ingrats. Je vous le concède. De fait, depuis des années, ils disent au gouvernement: "Allez-y, coupez dans les services publics! Coupez ce gras! Allez-y, n'hésitez pas! Faites des milliards d'économies!" Et puis, une fois que vous répondez aux injonctions de la FEB, comme un gouvernement de droite le fait, ils vous disent: "Oh, regardez, nous sommes les derniers de la classe en matière d'investissement dans les infrastructures!" Les patrons sont d'une ingratitude incroyable. Vous devriez arrêter de les écouter aveuglément. Regardez ce qu'il vous arrive!

Finalement, pour conclure, je citerai les propos de notre éminent collègue Van Rompuy qui dit, comme Margaret Thatcher le disait dans les années 80: "*TINA, there is no alternative*". Il n'y a pas d'autre chose à faire que des coupes, que l'austérité, l'austérité, l'austérité. On est dans le tunnel depuis 35 ans, depuis l'époque de Martens et de Dehaene. Et on va encore rester dans le tunnel pendant des années parce que, plus on avance dans ces exercices budgétaires, plus le solde structurel descend. Chaque année, il est plus bas.

Monsieur Van Rompuy et autres collègues de la droite gouvernementale, moi, je vous dis: oui, il y a une alternative. C'est d'aller viser ceux qui sont

au-dessus du tunnel. Comme le signale Piketty, il s'agit de ceux qui ont aujourd'hui une fortune qui continue à augmenter, ce fameux 1 %. Si on ne les taxe pas, leur part continuera à augmenter. Ils représentent 1 % mais ont déjà autant que 60 % des plus pauvres en Belgique: 420 milliards d'euros de fortune en Belgique. Dans leurs 420 milliards de fortune, n'y a-t-il pas moyen d'aller chercher quelques milliards, monsieur Van Rompuy, monsieur le ministre? Non? Est-ce à ce point tabou?

Il y a aussi tous les cadeaux aux multinationales qu'il faudrait peut-être un jour remettre en question. Encore un exemple aujourd'hui: on connaît le fameux dossier des *excess profit rulings* que le ministre des Finances défend. Il va même contre la position de l'Union européenne. Vous rendez-vous compte? Il faut le faire! L'Union européenne nous impose l'austérité depuis des années mais, pour une fois qu'elle va dans un sens contraire, là, on s'y oppose.

Parmi les 35 multinationales qui ont profité de ces *excess profit rulings*, il y a Dow Corning, entreprise chimique qui a une usine tout près de chez moi, à Seneffe. Aujourd'hui, on apprend qu'elle va supprimer des emplois, alors qu'elle a profité de ce système fiscal aberrant. L'argument selon lequel les cadeaux fiscaux conduisent à de l'emploi se voit contredit. Les cadeaux fiscaux conduisent à des licenciements, parce qu'il y aura des licenciements secs dans cette entreprise qui n'est en rien déficitaire. Mais simplement, à la faveur d'une restructuration, ils ont décidé d'augmenter les bénéficiaires, qui sont déjà substantiels, mais encore insuffisants.

Voilà la politique qui est la vôtre. C'est sans doute une surprise, mais nous ne pourrions pas soutenir cet ajustement budgétaire.

03.105 **Aldo Carcaci** (PP): Monsieur le président, mesdames et messieurs les ministres, je constate que les mesures que vous préconisez vont dans le bon sens. Mais les réformes que vous entreprenez ne sont pas encore assez profondes. J'en veux pour preuve le premier emploi libre de charges sociales pour l'employeur. Cette mesure génère de l'emploi. Les chiffres le démontrent: 65 000 emplois nouveaux ont été créés.

Alors, pourquoi, vous arrêter au premier emploi? Le parti populaire, d'ailleurs, avait dans son programme cette proposition de permettre aux entreprises trois nouveaux emplois. De la sorte, si je calcule bien, cela aurait fait près de 200 000

emplois nouveaux.

Par ailleurs, je constate que toutes les mesures ne sont pas toutes antisociales. On a une fâcheuse tendance à les interpréter de manière défavorable. Mais le pouvoir d'achat des citoyens ne diminue pas, au contraire. Le *tax shift* a produit ses effets malgré l'augmentation de la TVA sur l'électricité ou encore le saut d'index qui était pour moi une mesure inadéquate.

Par contre, j'entends que nous avons amorti la crise grâce à nos services publics bien fournis. Je ne peux le cautionner. Vous avez amorti les chiffres du chômage par la création d'emplois publics, mais cela n'a eu aucune incidence sur la croissance à moyen et, a fortiori, à long terme.

Au contraire, vous devriez approfondir les économies structurelles, ce qui devrait vous éviter d'aller piocher dans la poche des travailleurs et des allocataires sociaux. Il nous faut un autre système de fiscalité. Il n'est pas normal que les grandes entreprises ne payent que très peu d'impôts par rapport à d'autres, qui eux, en payent trop. Cette disparité freine inmanquablement la relance. La société a évolué et évolue de jour en jour. Nous devons donc adapter notre politique à cette perpétuelle évolution.

Pour en revenir aux économies et en me basant sur les observations de la Cour des comptes, je constate que le taux d'endettement ne régresse pas. C'est bien la preuve qu'une réforme appropriée est nécessaire. De plus, en menant des politiques parallèles trop laxistes, comme en matière d'immigration où nous ne contrôlons pas grand chose, et même si M. Franken tente de rectifier le tir, nos dépenses restent encore trop élevées: plus d'un milliard pour la crise migratoire et le terrorisme. C'est énorme! En 2015, cela représente 0,03 % du PIB et 0,26 % en 2016. La Cour des comptes constate d'ailleurs que la présentation des dépenses pour ce poste n'est pas très claire.

Dans un autre dossier, celui du dumping social qui nous prive de beaucoup de recettes, il vous est difficile de mener une politique cohérente en la matière. Que d'emplois perdus dans le secteur de la construction!

Je suis conscient qu'un budget et, par la force des choses, un ajustement budgétaire est une ambition du gouvernement et que de nombreux paramètres peuvent être incertains, mais si vous meniez une politique réellement ambitieuse, vous auriez un budget et un ajustement ambitieux.

Chers collègues, mesdames et messieurs les ministres, je m'abstiendrai pour ce vote car j'attends de voir vos réelles ambitions.

03.106 **Sophie Wilmès**, ministre: Monsieur le président, le rapport du comité de monitoring a intégré l'actualisation des recettes et des dépenses en se basant sur les nouveaux paramètres macroéconomiques qui sont eux-même sortis du budget économique de février. Comme à l'accoutumée, on prend en compte des corrections techniques à hauteur de 153 millions. Après ces corrections, des mesures ont été décidées pour un montant de 1,6 milliard d'euros. Je ne vais pas revenir sur le menu puisque nous en avons parlé longuement ensemble.

Quand nous tenons compte des corrections techniques et des paramètres de passage les plus récents qui assurent le passage du solde nominal au solde structurel, on peut déduire que le solde de l'Entité I devrait atteindre 1,6 % en 2016, ce qui correspond à une amélioration de ce solde structurel d'une année à l'autre de 0,6 % de PIB.

Ce résultat permet aussi de satisfaire aux exigences européennes en termes d'amélioration du solde structurel tout en intégrant les dépenses associées aux défis majeurs auxquels nous sommes confrontés, la crise de l'asile et les dépenses liées à la lutte contre le terrorisme et le radicalisme. J'ai eu l'opportunité d'expliquer en commission que toutes ces dépenses étaient bien intégrées dans les soldes, à la fois le solde nominal, à la fois le solde structurel, et cette explication a été corroborée par le *statement* de la Cour des comptes qui dit bien que ces dépenses font partie des soldes.

La clause de flexibilité, c'est autre chose. La clause de flexibilité va intervenir si déviation de trajectoire budgétaire il y a. Elle interviendra dans l'analyse, dans l'évaluation que fera la Commission européenne de cette déviation potentielle. C'est donc bien une analyse *ex post*, après coup, après dépenses, qui est faite par la Commission européenne sur notre trajectoire budgétaire. L'appel à la clause de flexibilité si nécessaire n'empêche pas d'introduire l'entièreté de ces dépenses dans les soldes. Ceci devrait être clair pour tout le monde.

Het verslag van het Rekenhof vormde een van de uitgangspunten van onze bespreking in de commissie. De rol van het Rekenhof bestaat erin een kritische blik te werpen op de uitgaven en de inkomsten en op de nieuwe maatregelen die deze

beïnvloeden.

Dit is, en dat is altijd zo, een klassieke en recurrente oefening en de geformuleerde aanbevelingen moeten worden beschouwd als bakens om de regering te helpen deze maatregelen uit te voeren en haar objectief te behalen.

Het Rekenhof heeft inderdaad opmerkingen geformuleerd, maar heeft ook aangegeven dat het steeds beter geïnformeerd wordt waardoor het meer gespecialiseerde commentaren kan leveren.

Ik wil zeker niet de kritiek terzijde schuiven, maar ik wil ook de woorden van de vertegenwoordigers van de Rekenhof onderstrepen, die tijdens hun verhoren in de commissie hebben gezegd dat er duidelijk minder ontoereikende kredieten waren dan gewoonlijk en dat er geen enkel nijpend probleem werd vastgesteld. Dit getuigt van de ernst van de aanpak van de regering.

Zoals ik twee weken geleden ook in de commissie heb aangegeven, onthoud ik dat wij in de toekomst meer gedetailleerde uitleg aan het Parlement moeten geven over nieuwe en complexe concepten om misverstanden te vermijden met het Rekenhof en het Parlement. Ik denk met name aan het gebruik van het flexibiliteitsinstrument, want we merken dat er nog moeilijkheden zijn om dit te begrijpen, maar ook aan de overgang tussen het nominale en het structurele saldo. In dat perspectief wil ik graag zeggen dat we dezelfde methodologie hebben gebruikt als gewoonlijk en als de vorige jaren en het is de eerste keer dat het Rekenhof een opmerking heeft gemaakt over de moeilijkheden voor de leden om dit te begrijpen. We nemen dat aan en we zullen de volgende keer een betere uitleg geven over de passage inzake het nominaal en structureel saldo, maar ik herhaal dat wij dezelfde methodologie hebben gebruikt als gewoonlijk.

J'ai également entendu certains d'entre vous évoquer la problématique relative, selon eux, au manque de transparence qui résulterait de l'inscription de provisions au budget ou de blocages opérés par le biais de la sous-utilisation. J'ai déjà eu l'occasion de répondre de façon claire à ces deux remarques, mais cela ne m'empêchera pas de vous répondre une nouvelle fois.

Je rappelle que la sous-utilisation est fixée à un montant inférieur par rapport à 2015. Cette année-là, une sous-utilisation à hauteur de 960 millions

avait été constatée alors que la Cour des comptes, lors de l'initial 2015, avait pointé ce qu'elle estimait être a priori des insuffisances de crédit potentielles. *A contrario*, cette année, elle pointe également certaines surestimations de dépenses.

J'en arrive ainsi à la manière dont la sous-utilisation est constituée. Il y a effectivement une sous-utilisation naturelle car on ne peut pas dépenser 100 % des budgets, ce pour plusieurs raisons: des retards dans les marchés de livraison, l'annulation de marchés publics. Et il est vrai qu'à cette sous-utilisation naturelle vient s'ajouter la sous-utilisation décidée par le gouvernement, concrétisée par des blocages administratifs de crédit. Je rappelle ici que le recours aux blocages n'est pas nouveau puisqu'on y a eu recours sous d'autres gouvernements.

J'attire également votre attention sur le fait que ces blocages font l'objet de quelques exceptions afin d'être cohérents avec la politique menée par le gouvernement. Elles sont inscrites de manière claire dans la circulaire. Il y a la Justice, l'OCAM, le Centre de Crise.

Vous devez encore savoir que les départements ont eux-mêmes pu proposer une ventilation des blocages sur leur propre budget en tenant compte des priorités qu'ils s'étaient fixées. Par ailleurs, par définition, un blocage peut être levé rapidement en cas de problème.

Pour ce qui concerne la transparence en matière de blocages, M. Dispa a fait lui-même référence à la circulaire annexée au rapport de la commission. En outre, le parlement dispose de la totalité des blocages qui ont été soumis à accord.

En ce qui concerne les provisions, selon moi, elles répondent aux critères rappelés par la Cour des comptes. Les provisions, ce sont en fait des crédits qui sont réservés pour un objectif déterminé, sans toutefois que l'affectation définitive ne soit connue. Donc, dans le cadre de l'asile, il y avait effectivement toujours une incertitude importante sur les besoins de FEDASIL dans les prochains mois en fonction de l'évolution des flux migratoires mais aussi sur les besoins du SPP Intégration sociale, qui va rencontrer les premiers effets des demandeurs d'asile arrivés en 2015.

Dans le cas de l'asile particulièrement, l'augmentation du crédit via la provision permettait aussi au département de disposer très vite des moyens pour mettre en œuvre des projets qui

cadrent dans les priorités fixées, sans attendre que les crédits soient adaptés dans un ajustement budgétaire. Cette même logique s'applique aussi pour la provision terrorisme et radicalisme dans le sens où les projets sont approuvés au fur et à mesure.

En ce qui concerne le contrôle de ces dépenses, leur usage est conditionné au respect de critères stricts, de surveillance budgétaire, que ce soit par l'Inspection des Finances et par moi-même et en tout état de cause, leur utilisation est limitée à ce pour quoi elles ont été constituées. De plus, les crédits ne sont octroyés que lorsque le montant de la dépense est certain. Cela ajoute au contrôle strict des dépenses.

En ce qui concerne la visibilité, l'accès à l'information par les parlementaires, je rappelle que tous les arrêtés de répartition font l'objet d'une publication au *Moniteur belge* qui est consultable partout. M. Dispa avait une demande particulière sur le rapportage. J'imagine que ça intéresse les autres aussi, n'est-ce pas monsieur Laaouej? Il faut savoir que la loi du 22 mai 2003 précise - je cite -: "Le ministre du Budget transmet périodiquement à la Chambre des représentants et à la Cour des comptes l'état des crédits, ainsi que leur affectation par programme et par allocation de base". Cet exercice est réalisé trimestriellement et le prochain rapportage sera envoyé à la Chambre mi-juillet.

Pour terminer, il restait une question sur les comptes généraux. La Cour des comptes avait effectivement expliqué que, plus tôt on recevait les comptes de l'année précédente, plus il était facile de faire un suivi des trajectoires budgétaires et que ça participait aussi à l'objectif de transparence voulue pour les parlementaires. Je rappelle que nous avons, dès l'approbation du compte général 2008, en quelques mois, résorbé le retard en approuvant les comptes 2008 à 2013, le 19 novembre 2015.

Le compte général 2014 a été voté le 25 février et nous avons envoyé le compte 2015 à la Cour des comptes le 22 avril.

Ceci démontre une amélioration constante des délais. Nous avons jusqu'au 30 juin pour envoyer le document, nous l'avons fait le 22 avril. Nous attendons le résultat pour pouvoir vous le soumettre au vote.

Je vous remercie de votre attention.

03.107 Minister **Johan Van Overtveldt**: De

minister van Begroting heeft het algemene beeld van de begroting geschilderd en is ook ingegaan op een aantal aspecten in verband met uitgaven. Het spreekt voor zich dat we de begrotingscontrole en de begrotingsopmaak in toch wel een beetje speciale internationale omstandigheden moeten doen, maar daarover zal ik het straks kort hebben.

Er werden vragen gesteld over de inkomstenposten.

En ce qui concerne la TVA sur l'électricité et, plus spécifiquement, la recherche faite par l'ISI concernant les abus, il ressort du rapport du 24 février de cette année sur les enquêtes de l'ISI que les montants de TVA éventuellement récupérables auprès des grands et moyens distributeurs s'élèvent à 41,5 millions d'euros au lieu des 250 millions d'euros prévus lors de la confection initiale du budget. Les dossiers sont en cours de traitement auprès de l'ISI et suivent le processus prévu par les procédures d'application.

Wat de regularisatie betreft, is er, zoals hier vorige week werd afgesproken, een advies ten gronde van de Raad van State op komst. Wij werken ook voort aan samenwerkingsakkoorden, specifiek met Vlaanderen. Wij hopen dat dit met Wallonië en Brussel ook nog in orde komt. Ook zijn binnen de FOD Financiën via interne mobiliteit tien personeelsleden extra gepland voor het contactpunt Regularisaties bij de Dienst Voorafgaande Beslissingen. Verdere voorbereidingen, ook rond ICT, zijn volop aan de gang.

Tot slot, in verband met de regularisatie heb ik nog een opmerking over de bedragen die daaromtrent circuleren. In 2015 bracht de Regul ter uiteindelijk nog afgerond 78 miljoen op in plaats van de 184 miljoen die bij de herziening in oktober was ingeschreven. In 2016 is de opbrengst van de nieuwe regularisatiewetgeving ingeschreven op 250 miljoen. Dat is dus 172 miljoen — 250 min 78 — bijkomend ten opzichte van 2015. Dat verklaart de verschillende bedragen die tegenwoordig rond de regularisatie circuleren.

Wat de kaaimantaks betreft mag zeker niet uit het oog verloren worden dat een belangrijk deel van de inkomsten die omgaan in de juridische constructies die geïmplementeerd worden door de kaaimantaks, roerende inkomsten zijn uit aandelen, rekeningen en dergelijke. Hierop is in principe roerende voorheffing verschuldigd. Wat betreft de globale opbrengst van de kaaimantaks

is het zo dat wij, om de fiscale aangifte niet overmatig te compliceren, in geen extra codes hebben voorzien. Zonder die extra codes is het effectief moeilijker om de specifieke opbrengst van de kaaimantaks in te schatten.

Wij zullen ook regelmatig de kaaimantaks evalueren, zoals dat hoort bij een nieuwe taks. Als blijkt dat er ontsnappingsroutes bestaan, zullen wij uiteraard niet aarzelen om deze ook zo snel mogelijk af te sluiten.

Pour l'ISOC sur les intercommunales, il s'agit surtout des difficultés en termes de réserves, qui ont poussé certaines intercommunales à s'adresser à la Cour constitutionnelle. Dans l'intervalle, un amendement a permis de résoudre la plus grande partie des problèmes.

La loi initiale de 2014 qui, dans certains cas, excluait les intercommunales de l'impôt des personnes morales a suscité beaucoup de résistances, parce que plusieurs questions n'étaient pas encore réglées. La loi de 2015 a résolu ces problèmes, notamment celui des réserves et des provisions constituées. Cela devrait permettre de lever les objections de plusieurs intercommunales et également de convaincre le tribunal qui doit se pencher sur les procédures qu'elles ont intentées.

Met betrekking tot de nieuwe fiscale maatregelen was er ook een discussie over de vastgoedvehikels. Wij verwachten ter zake elk jaar een recurrenente instroom van 250 miljoen euro inkomsten. Het is zo dat de compositie van die 250 miljoen euro verschilt in de korte termijn en in de termijn waarin de vehikels op kruissnelheid zijn.

De opmerking van het Rekenhof inzake de vastgoedvehikels gaat over het eenmalig omzetten van een bestaande stock aan projecten naar het nieuwe statuut in 2016 en een deel in 2017; wat in 2016 eenmalig 116 miljoen euro aan exittaks opbrengt en in 2017 nogmaals eenmalig 50 miljoen euro aan exittaks. Vanaf 2018 gaat het om exittaksen op de 2 miljard euro aan nieuwe projecten waarvan wij verwachten dat ze jaarlijks zullen worden ingebracht. Men heeft de recurrenente exittaks op die 2 miljard euro aan nieuwe projecten, elk jaar, en een eenmalig effect van exittaks op de bestaande stock die in 2016 en een deel in 2017 werd ingebracht.

Het fiscaal regime voor de GVBF is gealigneerd op het bestaande fiscaal regime van de GVV. Er

wordt dus geen nieuw fiscaal regime geïnstalleerd.

Dan kom ik tot de Panamamaatregelen. Ik zie dat de heer Calvo weg is. Het is inderdaad zo dat het om een twaalftal maatregelen gaat waarvan voor enkele ervan de budgettaire opbrengst onmogelijk kan worden geraamd. Desalniettemin gaat het om maatregelen die zeker een impact zullen hebben. Het is uit voorzichtigheidsoverwegingen dat wij uiteindelijk bruto 67,8 miljoen euro, netto 65 miljoen euro inkomsten uit deze maatregelen hebben ingeschreven.

En ce qui concerne la taxe Diamant, le régime "diamant" a été fixé dans la loi-programme du 10 août 2015. Dans la mesure où le régime "diamant" est spécifique à un secteur, l'entrée en vigueur du régime a été reportée jusqu'à confirmation par la Commission européenne que ce régime ne constitue pas une aide d'État inadmissible. Bien que le gouvernement reste d'avis que le régime "diamant", tel que prévu par la loi-programme du 10 août 2015 ne constitue pas une aide d'État incompatible et qu'il remédie, de façon adéquate, aux problèmes de contrôle constatés, une adaptation limitée a été apportée au régime et présentée à la Commission européenne à la suite de discussions avec cette même Commission.

Par cette adaptation, le régime est encore plus spécifique, encore plus ciblé sur une solution aux problèmes particuliers en matière de suivi et de valorisation de stocks, ce qui est pertinent dans le cadre de la constatation que cette mesure ne constituerait pas une aide d'État inconciliable.

Ik kom dan tot de btw op spelen en weddenschappen en het bedrag van 39 miljoen euro. In tegenstelling tot wat het Rekenhof zich afvraagt, is er wel degelijk een duidelijke juridische rechtvaardiging.

Ten eerste wordt het beginsel van de fiscale neutraliteit gerespecteerd. Uit de beschikbare gegevens met betrekking tot de sector van kans- en geldspelen kan worden afgeleid dat de consumenten die gebruik maken van online kans- en geldspelen, een heel ander publiek uitmaken dan zij die het offline doen en met andere woorden kiezen voor de "fysieke" kans- en geldspelen. Zo zou 88 % van het traditionele publiek dat zich inlaat met kans- en geldspelen, nooit online spelen. Het feit dat de online markt en de fysieke markt eerder afgescheiden markten vormen, komt ook naar voren uit meerdere adviezen onder meer van de Belgische en de Franse

mededingingsautoriteiten.

Die marktsegregatie vloeit onder meer rechtstreeks voort uit de verschillende omstandigheden waarin die diensten worden verstrekt. Online diensten kunnen met name 24 uur op 24 worden benuttigd, wat uiteraard niet het geval is voor de offline diensten.

Wat de deeleconomie betreft, zullen met het voorstel van de regering inkomsten aan de oppervlakte komen die voorheen niet belast werden. Inkomsten uit beperkte bijactiviteiten worden inderdaad vaak niet aangegeven. Er is ook sprake van kostenmaximalisatie zodat het netto-inkomen onder de grens valt om inzake sociale zekerheid bijdrageplichtig te zijn als zelfstandige in bijberoep. Getuige daarvan de verschillende onderzoeken en rechtzettingen, specifiek in de sector van de via online platformen aangeboden diensten.

Bovendien leidde de complexiteit van de regelgeving ertoe dat de belastingplichtigen zich ook vaak verschuilden achter het argument dat zij niet wisten of en op welke manier deze inkomsten dienden te worden aangegeven. In het nieuwe stelsel wordt de fiscus evenwel ingelicht over de aard en de grootte van de bijkomende activiteit van een belastingplichtige via de ficheverplichting.

De speculatietaks ligt op dit moment ter analyse, een analyse die binnen de regering onmiddellijk zal besproken worden. Het enige wat ik daarover tot nu toe gezegd heb, is dat op basis van diverse informele contacten met de sector blijkt dat de budgettaire doelstellingen mogelijk niet gehaald worden. Meer nog, er is een negatieve impact op bijvoorbeeld de beurstaks. Ik meen dat het mijn verantwoordelijkheid is als minister van Financiën om een dergelijke evolutie op te volgen en tijdig alternatieve of corrigerende voorstellen te doen.

Tot slot heb ik een bemerking over het algemene kader waarin wij ons vandaag bevinden en de impact daarvan op de inkomsten. Als gevolg van de hoger dan verwachte groei in het vierde kwartaal van 2015 heeft zowel het Planbureau als de Nationale Bank de groeiprognoze voor 2016 onlangs niet aangepast.

Die hogere groei in het vierde kwartaal van 2015 heeft immers een gunstig effect op de hele jaargroei voor 2016, wat voorlopig de negatieve impact van bijvoorbeeld de terreuraanslagen op het economisch klimaat compenseert of neutraliseert.

Toch stelt de Nationale Bank in haar jongste prognose zeer uitdrukkelijk dat de maandenlange terreurdreiging en de zeer spijtige aanvallen van 22 maart hun effect niet zullen missen. Zij zullen hun tol eisen. De Nationale Bank schuift daarvoor een minimum van 0,1 % van het bbp, zijnde 400 of 500 miljoen euro, naar voren. Vooral de Brusselse horecasector lijdt onder de duidelijk afgenomen instroom van buitenlandse toeristen en zakenreizigers. De toerisme-inkomsten in het algemeen zijn sterk gedaald. Dat zien wij ook heel duidelijk in de omzetcijfers, in de btw-aangiften van de horeca, in het bijzonder in het Brussels Gewest.

Er is geen contradictie tussen de hoger dan verwachte economische groei... Het feit dat men de groei voor 2016 onveranderd laat, heeft alles te maken met het laatste kwartaalcijfer van 2015. Er zijn wel economische omstandigheden, en ik zwijg nog over de brexit, die maken dat wij helaas iets minder optimistisch moeten zijn over de omgeving.

03.108 Benoît Piedboeuf (MR): Monsieur le président, je voudrais féliciter mes collègues Laaouej et Carcaci d'être restés en séance! L'opposition est montée poser plein de questions et elle n'est pas là pour écouter les réponses! M. Vanvelthoven n'était pas là! M. Calvo vient d'arriver! MM. Gilkinet et Van Hees étaient absents! Devant le sérieux des ministres et les réponses précises apportées, au-delà des élucubrations des milliardaires de M. Van Hees, je voulais saluer ceux qui sont restés en séance.

03.109 Kristof Calvo (Ecolo-Groen): Mijnheer Piedboeuf, ik zou voorstellen u in het vervolg beter te informeren, vooraleer u zulke opmerkingen maakt.

Waarom zijn de Kamervoorzitter en verschillende leden van de oppositie daarnet buitengegaan?

03.110 Luk Van Biesen (Open Vld): Omdat ze ruzie hebben. Omdat de oppositie niet verenigd is, omdat de oppositie verdeeld is.

03.111 Kristof Calvo (Ecolo-Groen): Mijnheer Piedboeuf, weet u waarom?

Omdat de meerderheid een probleem heeft met de fiscale programmawet. Dat wetsontwerp zal niet worden goedgekeurd, indien de oppositie zich niet mee inschrijft en niet mee nadenkt over wat er de komende 24 uur moet gebeuren.

U durft dan nu nog te provoceren, door te vragen

waar de oppositie was en waarom haar banken leeg waren. Die banken waren leeg, omdat wij met de Kamervoorzitter samen zaten, om het probleem van de meerderheid op te lossen. Daarom waren die banken leeg.

03.112 Laurette Onkelinx (PS): Même si je suis très heureuse que M. Laaouej soit présent – le problème n'est pas là –, je trouve que vous devriez faire preuve de beaucoup plus d'humilité. Si on devait dénoncer clairement le nombre de fois où en commission, par exemple, la majorité n'est pas en nombre pour soutenir ce gouvernement, on aurait à chaque fois des espaces de temps très importants en séances plénières. Alors un peu de modestie, s'il vous plaît!

03.113 Ahmed Laaouej (PS): Il n'aura échappé à personne que je suis là en effet. Je remercie les ministres pour les réponses qu'ils ont bien voulu nous apporter. Mais il manque l'essentiel. Nous avons été nombreux à vous demander si vous confirmiez le report du conclave budgétaire relatif au budget 2017. Nous avons le droit de savoir.

Nous avons aussi été plusieurs à vous dire que le Brexit avait bon dos et qu'il ne justifiait pas qu'au moins vous puissiez nous indiquer quelles étaient les grandes lignes vous permettant de trouver les 8 à 9 milliards que vous indiquent la Banque nationale et le Bureau du Plan comme efforts structurels à fournir pour atteindre l'équilibre en 2018. Il nous faut des réponses et il me semble légitime de vous redemander des précisions sur votre calendrier futur.

Autre aspect pour lequel je n'ai pas de réponse: l'affaissement des recettes fiscales telles qu'identifiées au premier trimestre 2016, par comparaison avec l'évolution des recettes à la même période en 2015. On a une diminution spectaculaire de plus d'un milliard d'euros. Vous n'en parlez pas. Cela plombe votre budget 2016; alors qu'elle devrait idéalement être déjà intégrée dans votre ajustement, mais je peux comprendre que la chose va peut-être être difficile à faire, mais voilà qui devrait aussi vous conduire à nous dire comment vous allez faire pour résoudre ce problème. Si vous avez des chiffres à jour – c'est une question légitime de M. Dispa – avez-vous des recettes constatées à la fin mai 2016? Vous devriez les avoir et observer si la facture des 8 à 9 milliards ne s'alourdit pas, en réalité, d'un milliard supplémentaire.

Pour le surplus, la question a été posée, donc je la réitère. Nous ne sommes absolument pas convaincus. Ce qui caractérise votre budget, du

point de vue des recettes c'est l'incertitude.

Je l'ai dit. Il y a une incertitude qui pèse sur à peu près un milliard d'euros. La Cour des comptes l'a dit. Nous le redisons. Vos réponses ne sont pas satisfaisantes. Elles ne sont pas rassurantes. Du côté des dépenses, je n'ai pas entendu davantage de précisions concernant le *redesign*. On reste dans le flou. Il faudra quand même qu'au sein du gouvernement, à un moment donné, on puisse clarifier qui de Mme Wilmès ou de M. Vandeput va nous apporter des réponses. Ça commence à bien faire! C'est 100 millions d'euros maintenant, vous attendez de ce poste 650 millions d'euros d'économies à l'horizon 2018. Il s'agirait d'informer correctement le parlement. Pour le moment, c'est la nébuleuse.

Pour le reste, vous nous expliquez que la sous-utilisation ne doit pas être perçue comme un blocage. C'est un blocage! Vous fixez un objectif d'économies à tous les départements qui viendront se rajouter aux économies linéaires qui ont déjà été enregistrées. Je ne vois pas ce qui, aujourd'hui, amène des éléments neufs par rapport à ce constat. Nous ne sommes pas convaincus. Je ne vais pas refaire le débat. En tout cas, sur deux points fondamentaux, à savoir l'évolution des recettes fiscales et le calendrier budgétaire pour le budget 2017, j'aimerais, monsieur le président, obtenir des précisions.

03.114 Laurette Onkelinx (PS): Deux petites questions ont été posées par M. Laaouej et n'ont pas trouvé réponse.

03.115 Dirk Van Mechelen (Open Vld): Mijnheer de voorzitter, inzake de verhoging van de onderbenutting, zoals de collega aanhaalde, is door het Rekenhof zeer duidelijk gesteld dat er een aantal overramingen in de begroting zitten waarmee er geen rekening is gehouden, onder meer op de posten Asiel en Migratie. Zoals altijd bij een begroting zijn er meevallers en tegenvallers. Ik denk, in dit geval, dat die elkaar haast compenseren, als ik het Rekenhof goed begrepen heb.

03.116 Ahmed Laaouej (PS): Ce n'est pas cela ma question. Je pense que ma question a très bien été comprise par Mme Wilmès, et que ce que le gouvernement appelle "sous-utilisation" est en réalité un blocage. C'est une économie. Mais cela étant, je peux comprendre que le gouvernement n'ait pas envie de répondre davantage.

J'avais deux questions. La première concerne l'évolution des recettes fiscales. La dégradation

des recettes au premier trimestre 2016 laisse présager une différence de 1 milliard par rapport à l'année passée. Deuxième point: le calendrier budgétaire. Confirmez-vous qu'il n'y aura pas de conclave budgétaire pour le budget 2017 avant les vacances? Ce sont deux questions très simples.

03.117 Sophie Wilmès, ministre: En ce qui concerne le calendrier budgétaire, je répète que la seule *deadline* qui compte, c'est le 15 octobre. Je l'ai dit, je le répète. Il a aussi été indiqué que le gouvernement allait décider en son sein de l'ordre des travaux. Un peu de patience. Ces choses vont se décider. L'important, c'est de pouvoir remettre le *draft budgetary plan* et le budget à temps. Je pense que c'est cela qui doit prédominer dans les discussions.

03.118 Johan Van Overtveldt, ministre: La réponse est à peu près la même concernant les recettes. Par exemple, au sujet des accises, monsieur Laaouej, j'ai expliqué en commission que les gens ont acheté des alcools en octobre, avant la hausse. Les chiffres ont été très faibles à la fin de l'année dernière et au début de cette année. Mais on constate une nette hausse dans les chiffres à partir d'avril.

En ce qui concerne l'effet des attaques sur la TVA, nous sommes en train d'analyser les chiffres. Pour le reste, vous savez qu'au sujet des enrôlements, nous avons instauré le taux d'intérêt minimal, parce que forcément, il y a un effet des taux d'intérêt presque nuls, pour rattraper ce délai devenu structurel dans les recettes.

Vous avez raison, il y a de nombreuses choses à suivre. Nous les suivons. Mais l'aspect global n'est pas si simple.

De **voorzitter**: Vraagt nog iemand het woord? (Nee)

Quelqu'un demande-t-il encore la parole? (Non)

De algemene bespreking is gesloten.
La discussion générale est close.

Bespreking van de artikelen **Discussion des articles**

Wij vatten de bespreking aan van de artikelen van het wetsontwerp houdende de eerste aanpassing van de Middelenbegroting voor het begrotingsjaar 2016. De door de commissie aangenomen tekst geldt als basis voor de bespreking. (Rgt 85, 4) **(1804/3)**

Nous passons à la discussion des articles du projet de loi contenant le premier ajustement du

budget des Voies et Moyens de l'année budgétaire 2016. Le texte adopté par la commission sert de base à la discussion. (Rgt 85, 4) **(1804/3)**

Het wetsontwerp telt 13 artikelen.
Le projet de loi compte 13 articles.

Er werden geen amendementen ingediend.
Aucun amendement n'a été déposé.

De artikelen 1 tot 13 worden artikel per artikel aangenomen, alsmede de tabellen in bijlage.
Les articles 1 à 13 sont adoptés article par article, ainsi que les tableaux annexés.

De bespreking van de artikelen is gesloten. De stemming over het geheel zal later plaatsvinden.
La discussion des articles est close. Le vote sur l'ensemble aura lieu ultérieurement.

Wij vatten de bespreking aan van de artikelen van het wetsontwerp houdende de eerste aanpassing van de Algemene uitgavenbegroting van het begrotingsjaar 2016. De door de commissie aangenomen tekst geldt als basis voor de bespreking. (Rgt 85, 4) **(1805/1+5)**

Nous passons à la discussion des articles du projet de loi contenant le premier ajustement du Budget général des dépenses de l'année budgétaire 2016. Le texte adopté par la commission sert de base à la discussion. (Rgt 85, 4) **(1805/1+5)**

* * * * *

Ingediend amendement:
Amendement déposé:

Art. 1.01.2

• 8 – Karin Temmerman (1805/6)

* * * * *

De artikelen 1.01.1, 2.02.1, 2.05.1, 2.05.2, 2.12.1, 2.12.2 zoals door de commissie gewijzigd, 2.12.3, 2.12.4, 2.13.1-2.13.26, 2.14.1-2.14.4, 2.16.1, 2.17.1-2.17.3, 2.19.1, 2.19.2, 2.21.1, 2.23.1, 2.23.2, 2.25.1-2.25.4, 2.32.1-2.32.3, 2.33.1, 2.44.1, 2.44.2, 3-01-1, 4.01.1, 5.01.1, 6.01.1 en 7.01.1. worden artikel per artikel aangenomen.

Les articles 1.01.1, 2.02.1, 2.05.1, 2.05.2, 2.12.1, 2.12.2 tel qu'adopté par la commission, 2.12.3, 2.12.4, 2.13.1-2.13.26, 2.14.1-2.14.4, 2.16.1, 2.17.1-2.17.3, 2.19.1, 2.19.2, 2.21.1, 2.23.1, 2.23.2, 2.25.1-2.25.4, 2.32.1-2.32.3, 2.33.1, 2.44.1, 2.44.2, 3-01-1, 4.01.1, 5.01.1, 6.01.1 en 7.01.1. sont adoptés article par article.

De stemming over het amendement, artikel 1.01.2

en de tabellen in bijlage wordt aangehouden. Le vote sur l' amendement, l'article 1.01.2 et les tableaux annexés est réservé.

De bespreking van de artikelen is gesloten. De stemming over het aangehouden amendement, het aangehouden artikel 1.01.2, de tabellen in bijlage en over het geheel van het ontwerp van algemene uitgavenbegroting voor het begrotingsjaar 2016 zal later plaatsvinden.

La discussion des articles est close. Le vote sur l'amendement et l'article 1.01.2 réservés et les tableaux annexés, ainsi que sur l'ensemble du projet du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2016 aura lieu ultérieurement.

04 Agenda

04 Ordre du jour

Ik kan u intussen meedelen dat op de agenda van morgen de volgende punten staan: het minidebat over de brexit, de mondelinge vragen, beperkt tot wat wij hebben afgesproken, de resolutie over Syrië en het debat over de programmawet, waarover wij zopas in de Conferentie van voorzitters een akkoord hebben gemaakt. Ik wil daarover te gepasten tijde nog een paar opmerkingen maken.

05 Wetsontwerp tot wijziging van de wet van 4 april 2014 tot regeling van de geestelijke gezondheidszorgberoepen en tot wijziging van het koninklijk besluit nr. 78 van 10 november 1967 betreffende de uitoefening van de gezondheidszorgberoepen enerzijds en tot wijziging van de wet betreffende de uitoefening van de gezondheidszorgberoepen, gecoördineerd op 10 mei 2015 anderzijds (1848/1-10)

05 Projet de loi modifiant la loi du 4 avril 2014 réglementant les professions des soins de santé mentale et modifiant l'arrêté royal n° 78 du 10 novembre 1967 relatif à l'exercice des professions des soins de santé d'une part et modifiant la loi relative à l'exercice des professions des soins de santé, coordonnée le 10 mai 2015 d'autre part (1848/1-10)

Algemene bespreking

Discussion générale

De algemene bespreking is geopend.

La discussion générale est ouverte.

05.01 Nathalie Muylle, rapporteur: Mijnheer de voorzitter, collega's, de commissie voor de Volksgezondheid heeft het wetsontwerp tijdens haar vergaderingen van 24 en 31 mei in eerste

lezing besproken. Op 14 juni werd het ontwerp in tweede lezing besproken. Voor dit ontwerp werd ook de urgentie door de regering gevraagd.

De bespreking van het ontwerp ving aan met de vraag van mevrouw Onkelinx om een hoorzitting te organiseren. Zij wees op een heikel dossier, waarover bij voorkeur een brede consensus dient te bestaan. Mevrouw Van Camp, waarnemend voorzitter, herinnerde aan artikel 28 van het Reglement volgens hetwelk bij gebrek aan eenparigheid een meerderheidsstemming uitsluitend moet geven over het organiseren van een hoorzitting. Collega Thiéry vroeg de minister of het ontwerp wel een voorafgaand overleg met de sector had gekend. Ik wees ook op de ontstaansgeschiedenis. In 2012-2014 waren er rondetafelgesprekken met de sector en toen was er ook geen consensus mogelijk. Toen en ook nu heeft de minister beslist om vooruitgang te boeken en een ontwerp in te dienen. Het is belangrijk dat het ontwerp kan ingaan in september 2016. Aansluitend heeft de minister de lijst van personen overhandigd die zij bij de voorbereiding van haar ontwerp heeft gehoord. De commissie verwierp het voorstel van mevrouw Onkelinx om hoorzittingen te organiseren met 11 stemmen tegen 3.

Aansluitend werd de inleiding gegeven door de minister en werd de algemene bespreking geopend. Collega Hufkens herinnerde aan het langdurige traject van dit dossier. Er wordt kwalitatieve vooruitgang geboekt inzake gezondheidszorg. Namens haar fractie ligt het voor de hand dat psychotherapie *evidence-based* moet zijn. Tevens werd de vraag gesteld of de minister ook overweegt het beroep van klinisch seksuologe te reglementeren. De collega beklemtoonde ook dat het belangrijk is dat de wet in september 2016 in werking treedt, zoals in het regeerakkoord wordt bepaald. De collega vraagt ook naar een spoedige terugbetaling, ook in het kader van de toekomstige begroting.

Collega Onkelinx herinnerde eraan dat toen zij het dossier behandelde in haar hoedanigheid van minister van Volksgezondheid, zij zich heeft ingespannen om met ieders mening rekening te houden. Uiteindelijk werd een compromis voor een minimale opleiding, aangevuld met een theoretische en praktische stage, goedgekeurd. Het voorliggend ontwerp volgt dit niet. Mevrouw Onkelinx overliep ook de bedenkingen geformuleerd door de Raad van State en kwam tot de eindconclusie dat het ontwerp gewoon onaanvaardbaar is. De visie ervan vindt zij louter corporatistisch. Het ontwerp komt terug op een

overeenkomst, een compromis dat verkregen is na jarenlange discussie en maanden werk tussen meerderheid en oppositie, tussen Nederlandstaligen en Franstaligen, tussen de actoren op het terrein. De tekst getuigt volgens haar van een onvoorstelbaar gebrek aan samenhang, houdt geen rekening met de realiteit in het veld en zal in geen geval de mogelijkheid bieden de patiënt op een doeltreffende wijze te beschermen, zoals in de wet van 2014 mogelijk was.

Mevrouw Muylle herinnerde aan de totstandkoming van de wet van 2014. De commissie heeft toen beslist om op een gefaseerde manier te werk te gaan en heeft ingestemd met de compromistekst. De commissie vond het belangrijk dat er een wettelijk kader werd gecreëerd met het oog op de terugbetaling van de geestelijke gezondheidszorg. Het ontwerp voert het principe uit dat de psychotherapie enkel kan worden uitgevoerd door een arts, klinisch psycholoog of klinisch orthopedagoog. Toch leveren heel wat bachelors vandaag schitterend werk in de geestelijke gezondheidszorg. Ik wees ook op het belang van zeer ruime overgangsmatregelen en van het perspectief dat wordt geboden aan de bachelors, ook het perspectief van een samenwerking tussen private instellingen, hogescholen en universiteiten.

Mevrouw Somers gaf mee dat ook zij het belangrijk vindt dat de wet effectief in september 2016 ingaat. Volgens haar is het twistpunt in het debat de positionering van de psychotherapie. In het voorliggend ontwerp wordt psychotherapie niet als een apart beroep erkend, maar wel als een behandelingsvorm die kan worden toegepast door personen die al een bepaalde vooropleiding hebben gevolgd, een beroepstitel hebben verworven en ook over een erkenning en een visum beschikken. De integratie van de psychotherapie in de wet van 10 mei 2015 biedt volgens mevrouw Somers de nodige garanties op het vlak van kwaliteit. Ook vindt zij de overgangsmatregelen zeer ruim.

Collega Jiroflée wees erop dat de wet van 2014 wou inspelen op een toestroom van psychotherapeuten, maar dat dat aspect volledig wordt tenietgedaan. De door de minister geplande overgangsmatregelen veranderen daar niets aan. Zij zegt ook dat haar fractie zich zorgen maakt over de zorgkwaliteit waarop de patiënt recht heeft. Die zorgkwaliteit werd gewaarborgd in de wet van 2014. Door de toegang tot het beroep van psychotherapeut in te perken, reduceert men niet alleen de diversiteit aan therapeutische

benaderingen, maar dreigt men ook te snoeien in het zorgaanbod. Collega Jiroflée gaf onder meer ook mee dat het voorliggend wetsontwerp op maat lijkt te zijn geschreven van bepaalde beroepsgroepen teneinde te bewerkstelligen dat bepaalde personen op termijn geen psychotherapie meer mogen beoefenen.

Mevrouw Dedry wees op vier verschillende punten van het ontwerp en formuleerde ook vier bedenkingen. Zij wees op het belang van de wettelijke grondslagen van de psychotherapeuten, met uitzicht op terugbetaling. Voorts was zij ook positief over de ruime overgangsmatregelen, over de minimale bekwaamheden die het wetsontwerp oplegt om het kaf van het koren te scheiden en dat het wetsontwerp een plaats biedt aan de psychotherapie in de gezondheidszorg.

Wel had mevrouw Dedry twijfels bij de ernst van de vooropgestelde minimumnormen om toegang te krijgen tot het beroep. Zij schaarde zich ook achter wat mevrouw Muylle heeft gezegd, namelijk dat de bachelors die een voorafgaande medische opleiding hadden, moeten kunnen genieten van overgangsmatregelen.

Collega Caprasse vroeg zich af waarom de minister het beroep van psychotherapeut afschaft en de psychotherapie herleidt tot een behandeling. Zij vond het onbegrijpelijk dat sommige leden in 2014 tegen de wet waren en het voorliggend wetsontwerp nu wel steunen. Zij kaartte ook de opleiding aan. Volgens het ontwerp volstaat het namelijk om een master in de klinische psychologie te hebben of arts te zijn. Zij vroeg zich ook af wat de plaats is van de seksuologen in het ontwerp.

Collega Thiéry meende dat alles moet worden gedaan om de patiënt te beschermen. Dat betekent dat de zorgverstrekker een opleiding heeft genoten die tegemoetkomt aan wetenschappelijke vereisten, alsook aan de verwachtingen van de patiënt. In 2014 moedigde de MR-fractie reeds de benadering aan om de psychotherapie op te nemen als een typebehandeling die is voorbehouden voor klinisch psychologen, orthopedagogen en artsen. De heer Thiéry herinnerde eraan dat zijn fractie altijd de opvatting heeft gehuldigd dat de opleiding in de psychotherapie een gespecialiseerde competentie is, met als meest natuurlijke toegangsweg ofwel een master in de psychologie ofwel een opleiding in de geneeskunde. De heer Thiéry was ook tevreden dat de opleiding zal worden gegeven aan universiteiten en hogescholen.

Collega Senesael verwees uitgebreid naar het advies van de Raad van State van 29 maart 2016.

Collega Gerkens betreurde het proces waarbij de betrokken actoren niet zijn gehoord en het debat daarom werd verlengd. Het wetsontwerp biedt volgens haar geen aanvullende bescherming aan de patiënt. Voorts stelde collega Gerkens dat de opleiding in de psychotherapie als dusdanig niet bestaat en dat de opleiding als dusdanig een subopleiding is. Onderwijsinstellingen leiden in de eerste plaats practici op, zoals artsen, klinisch psychologen en klinisch orthopedagogen. Volgens haar volstaat de basisopleiding van een huisarts niet om een opleiding in de psychotherapie te starten. Zij bekritiseerde ook de samenstelling van de Federale Raad voor de geestelijke gezondheidszorgberoepen en deelt de mening van collega Onkelinx na het lezen van recente wetenschappelijke literatuur.

Collega Janssens beperkte zich tot twee vragen in verband met de samenstelling van de Federale Raad.

De minister antwoordde na een lang debat op de verschillende vragen door nogmaals de doelstellingen van het ontwerp te verduidelijken, onder meer dat het wetsontwerp de diversiteit van de behandelingen beoogt te handhaven en dat de therapeutische vrijheid wordt gevrijwaard. De geestelijke gezondheidszorg moet worden opgenomen in de gecoördineerde wet van 10 mei 2015 betreffende de uitoefening van de gezondheidsberoepen omdat de patiënt de zekerheid moet krijgen dat zijn verstrekker een kwaliteitsvolle opleiding heeft gevolgd en dat de zorgkwaliteit zal worden gecontroleerd.

De minister eindigt haar uiteenzetting met een repliek op de opmerkingen die door de Raad van State zijn geformuleerd.

Mevrouw Gerkens vangt de tweede ronde aan met de woorden dat het voor haar onaanvaardbaar is dat de wet aan de universiteiten moet worden gewijzigd omdat zij weigeren het brugprogramma te organiseren.

Zij benadrukte ook dat terugbetaling voor de geestelijke gezondheidszorg moet worden geregeld. Volgens mevrouw Gerkens leidt het ontwerp tot een drastische beperking van het aantal zorgverstrekkers van wie de interventies worden terugbetaald.

Collega's, nadien volgen de artikelsgewijzigde bespreking en de stemming, zonder een

eindstemming, die immers op 14 juni 2016 heeft plaatsgevonden. Toen heeft de commissie zich over een tweede lezing van het ontwerp gebogen.

De heer Senesael ving toen aan met te stellen dat het beroep van de psychotherapeut niet wordt erkend. Hij blijft erbij dat de wetgever voorbijgaat aan de rijkdom van terdege opgeleide beroepsbeoefenaars.

Voorts is hij ook van mening dat de Federale Raad voor Geestelijke Gezondheid onvoldoende representatief is.

Mevrouw Fonck startte haar betoog met het feit dat zij akkoord gaat met de doelstelling dat de patiënt een meerwaarde moet worden geboden op het vlak van kwaliteit.

Tevens was mevrouw Fonck van oordeel dat het een goede zaak is dat aandacht wordt besteed aan de toegankelijkheid van de gezondheidszorg. Zij heeft wel bemerkingen bij het zorgaanbod voor de patiënt en bij de overgangmaatregelen.

Ten slotte deelt mevrouw Fonck ook mee dat zij zich zorgen maakt over de gevolgen van het ontwerp op de structuren die psychotherapiebeoefenaars in dienst hebben, omdat die beoefenaars hun autonomie verliezen.

De heer Frédéric ging in zijn betoog nader in op de verworven rechten en op de bescherming van de titel van psychotherapeut. Hij stelt dat, door niet in een machtiging of in een erkenning te voorzien, de wetgever de patiënt onvoldoende bescherming biedt.

Ook mevrouw Gerkens blijkt uit het verslag van de eerste lezing op te maken dat een heel deel vragen onbeantwoord blijven, onder andere vragen over de concrete gevolgen van het standpunt dat de minister huldigt inzake psychotherapie en bij het voeren van de titel van psychotherapie.

Zij is ook van mening dat de antwoorden van de minister inzake de concrete omschrijving van het toezicht onvoldoende duidelijk zijn.

Ook kwamen er te weinig antwoorden op vragen over de mogelijkheden van de terugbetaling, de referentiekaders, de opleidingscentra en de samenstelling van de Federale Raad.

Minister De Block benadrukt daarbij dat zij van mening blijft dat de psychotherapie een vorm van behandeling is die deel uitmaakt van de

psychologische behandeling. Wie in het kader van het ontwerp psychotherapie verstrekt, zal ook psychotherapeut kunnen worden genoemd.

Ook moet de patiënt maximaal worden beschermd en er moet naar zorgtoegankelijkheid worden gestreefd. Volgens de minister wil zij dat het ontwerp de strijd aanbindt tegen kwakzalverij en sektarische uitwassen.

De federale raad moet zo snel mogelijk worden opgericht, daar hij een belangrijke rol speelt bij de redactie van de uitvoeringsbesluiten. De minister beëindigt het debat met het feit dat pacificatie onontbeerlijk is. Vandaar ook de ruime bewoordingen die in de overgangsmaatregelen zijn opgenomen.

Het gehele wetsontwerp werd aangenomen met 10 stemmen tegen 3 en 2 onthoudingen.

De **voorzitter**: Mevrouw Muylle, ik wil u danken voor het verslag en melden dat bij deze de algemene bespreking is geopend.

05.02 **Nathalie Muylle** (CD&V): Mijnheer de voorzitter, collega's, in aanvulling op het verslag wil ik kort onze standpunten in dit dossier meedelen. Laat mij duidelijk zijn, ik vind dat we vandaag opnieuw een belangrijke stap zetten, net als in 2014. Het is een belangrijke stap om het zo noodzakelijke veilige kader te creëren voor de patiënt-cliënt die zich in een uiterst kwetsbare situatie bevindt.

Collega's, we kennen de context goed. Er is een enorme toename van psychologische zorg in onze samenleving. We schrijven te veel medicatie voor, we behandelen te weinig, we hebben te lange wachtlijsten en de financiële drempels zijn vaak te hoog. De terugbetaling moet er snel komen maar dit kan niet zonder een erkenning van zorgverstrekkers en een sterk organisatiemodel van onze geestelijke gezondheidszorg.

Dit ontwerp is ter zake een eerste belangrijke stap. Het wijzigt de wet van 2014 op enkele fundamentele punten die de uitvoering van de wet van 2014 in de weg stonden. Het gaat met name om de procedure voor het Grondwettelijk Hof van de orthopedagogen, de onmogelijkheid om het brugprogramma te organiseren en de complexiteit die is ontstaan in het afleveren van de machtigingen voor de psychotherapeuten ten gevolge van de zesde staatshervorming.

Collega's, aan de bemerkingen van de orthopedagogen komt men tegemoet in het

ontwerp door een minderheidsadvies in te bouwen in de federale raad en diagnosestelling aan de definitie toe te voegen. Deze vragen lagen ook in 2014 op tafel maar door het sterk verschillend onderwijslandschap in beide landsdelen en het ontbreken van een volwaardige master in het Franstalig onderwijs was het toen onmogelijk om dit te integreren. De instroom tot de psychotherapie wordt in de toekomst enkel mogelijk gemaakt voor de masters.

Uiteraard was er bij de eerste lezing ook bij mij verontwaardiging, omdat wij in 2014 andere keuzes hebben gemaakt. Via het brugprogramma zagen wij de bachelors wel instromen in de psychotherapie.

Ik heb ook meegemaakt hoe men het laatste jaar gezwogen heeft om dit brugprogramma te kunnen realiseren. Als dit niet lukt, dan vind ik dat er keuzes moeten worden gemaakt. Ook ik zie de voordelen van de inkapseling van de psychotherapie in KB nr. 78, wat in 2014 niet mogelijk was omdat de minister toen maar één keer had beslist om het KB te openen, alleen voor psychologen en orthopedagogen, en we toen terecht een oplossing buiten het KB hebben gezocht.

Ik heb doorheen het debat altijd om drie aandachtspunten gevraagd.

Een eerste aandachtspunt is de waardering voor wie vandaag op het werkveld schitterend bezig is. De opgedane competenties moeten dan ook kunnen worden gehonoreerd, moeten kunnen worden gevaloriseerd.

De ruime overgangsmaatregelen die vandaag in het ontwerp staan geven die garantie, wat men ook mag zeggen. Ook de bijkomende voorwaarde dat niet-gezondheidsberoepen moeten samenwerken met andere gezondheidsberoepen is sterk.

Dit is geen negatieve discussie over autonomie. Het is voor mij een positieve discussie over samenwerking, netwerking, multidisciplinariteit van onze zorg, die versterkend moet werken voor alle zorgverstrekkers en de enige juiste weg is voor de toekomst.

Mijn tweede bezorgdheid is om ook een toekomst te geven aan de vele bachelors die hun toekomst zien in de geestelijke gezondheidszorg en de eerste stap naar een masterniveau niet kunnen of willen nemen.

Met het ondersteunend GGZ-beroep geven wij hun daar een heel mooi perspectief en vullen wij ook een nood op het terrein, waar veel vraag is. Ik vraag de minister dan ook om snel werk te maken, samen met de Gemeenschappen, van het ondersteunend geestelijk gezondheidsberoep.

Ten derde wil ik ook pleiten om de toegang van de masters niet te eng te interpreteren en ook snel de lijst uit te breiden. Ik denk onder meer aan de masters psychiatrie, verpleegkunde en de seksuologen, wat ook door het ontwerp mogelijk wordt gemaakt.

Ook het verder inzetten op praktijkstages, zowel voor afgestudeerde psychologen als bij de therapieopleiding, is positief, zoals ook de inkanteling vanaf 2017 van de therapieopleiding binnen het onderwijsveld door hen te laten samenwerken met hogescholen en universiteiten.

Collega's, opleidingen voor erkende gezondheidsberoepen of -handelingen moeten volgens ons dan ook ingekapseld worden in het onderwijsveld.

Collega's, is dit ontwerp ideaal? Neen. Verdient het onze steun? Ja. Belangrijk zal ook zijn dat er snel en inhoudelijk goed werk wordt gemaakt van de vele koninklijke besluiten, mevrouw de minister.

Zullen er nog euvelds op onze weg komen? Jazeker, want daarvoor is het werkveld complex en is ook het dossier complex. Maar laten wij die dan ook samen oplossen.

Ik wil dan ook iedereen, beide ministers, hun medewerkers, collega's over meerderheid en oppositie heen, danken voor de lange afgelegde weg in het dossier.

05.03 **Laurette Onkelinx** (PS): Monsieur le président, madame la ministre, chers collègues, une partie de notre société est en souffrance. Elle a le moral en berne, je ne vous apprends évidemment rien.

Le dernier check-up du système de santé belge, réalisé par le KCE, l'INAMI et l'institut Scientifique de Santé Publique, le montre. Le nombre de suicides est élevé, la consommation d'antidépresseurs ne cesse d'augmenter et les prises en charge dans les institutions psychiatriques sont en hausse constante.

Nous le savons, il existe une très grande diversité de souffrances psychiques: dépression, *burn-out*,

mal-être sont de plus en plus fréquents. Et si les sentiments d'angoisse, d'impuissance, de perte de repères, de confiance en soi qui en découlent doivent être pris en charge, ils ne doivent évidemment pas l'être uniquement par la consommation de médicaments.

Bien sûr les médicaments sont efficaces pour traiter certaines pathologies mentales et certains troubles, mais ils ne le sont pas dans tous les cas, au contraire. La prise en charge de certaines souffrances psychiques par la parole, par le dialogue, par la communication est en effet essentielle, bénéfique pour le patient. C'est l'essence même de ce que l'on appelle la psychothérapie.

Pour ne citer qu'un seul exemple, je parlerais de la prise en charge de la dépression. Selon un rapport du KCE publié en 2014, la psychothérapie combinée aux antidépresseurs doit être l'option à privilégier dans ce cadre. Et si le patient en dépression majeure ne souhaite pas de traitement combiné, c'est la psychothérapie qui doit toujours, selon le KCE, être proposée en premier choix, parce qu'elle est au moins aussi efficace que les médicaments à court terme et qu'elle est plus efficace à long terme.

Une psychothérapie réalisée par un praticien de qualité offre donc des chances de guérison et de mieux-être. Et à la lecture de la littérature scientifique, ce qui caractérise un bon psychothérapeute, ce sont ses capacités d'adaptation, de flexibilité. C'est en effet, cette réactivité par laquelle le psychothérapeute adapte son intervention au patient et à sa situation particulière, dans un but, créer une relation de collaboration, d'aide, de confiance afin de maximaliser l'efficacité de son intervention.

Je tiens d'ailleurs ici à saluer le travail de ces nombreux professionnels qui, aujourd'hui, apportent une aide efficace et indispensable à celles et ceux qui en ressentent le besoin. En la matière, il faut pouvoir enlever ses œillères, se défaire des préjugés, s'ouvrir, pouvoir écouter, regarder, s'intéresser pleinement à ce domaine si spécifique qu'est la psychothérapie, au croisement de la médecine, de la psychologie et des sciences sociales. La psychothérapie est complexe et ne doit pas être considérée comme un simple acte médical.

Pour faire comprendre mon propos, je voudrais redonner un exemple précis qui est celui de Siegi Hirsch, prix du "Mensch de l'année" 2002. Il est reconnu dans de nombreux pays comme un des

précurseurs des thérapies familiales en Europe. Juif d'origine allemande, c'est dans un camp de concentration qu'il s'est forgé son idée de l'individu, de ses capacités à changer et de l'importance de l'imaginaire comme refuge contre la barbarie. D'abord éducateur dans des homes pour enfants, ce n'est que bien plus tard qu'il suivra des études d'assistant social. Pour aider l'adolescent en difficulté à se construire une identité, il a privilégié une approche liée à la façon dont fonctionne sa famille. En France, Siegi Hirsch a transmis son expérience de travail thérapeutique en institution. Il a formé des éducateurs, des psychologues, des juges pour enfants. Sans le savoir, il a également transmis son approche à des centaines de psychothérapeutes de la famille, du couple et des institutions en Belgique. Il a formé des formateurs de formateurs. Il a formé un nombre impressionnant de psychiatres. L'un des psychiatres a d'ailleurs dit de lui que "lorsqu'il prend en charge des familles de déportés, Siegi les incite au souvenir d'anecdotes positives qui vont dans le sens de la vie plutôt que de travailler par réémergence du traumatisme. C'est par sa pensée, son travail de pédagogue et de psychothérapeute qu'il a contribué au travail de mémoire".

C'est une référence qui doit nous amener à réfléchir. Cet exemple nous permet d'observer qu'à partir d'une expérience de vie et d'une formation pratique sérieuse, cet homme a été reconnu dans le monde entier comme une référence en psychothérapie.

Aujourd'hui, avec le projet de loi que beaucoup s'apprêtent à voter, Siegi Hirsch ne pourrait pas être reconnu comme psychothérapeute. Ne nous voilons pas la face! À côté d'expériences comme celle-ci et de psychothérapeutes de grande qualité, il y a aussi des charlatans. Des dérives existent, tout comme les interventions néfastes et les abus. Depuis plusieurs années, certains, des parlementaires notamment, ont considéré qu'il était nécessaire d'encadrer la pratique de la psychothérapie dans un seul et unique but: celui de protéger les patients.

Et en la matière finalement, deux tendances se sont très vite distinguées: d'un côté ceux qui estiment que le diplôme doit primer et, de l'autre, ceux qui estiment que c'est la formation qui est essentielle. Est-il vraiment nécessaire de voir les choses de manière si dichotomique dans ce domaine si complexe?

Alors que j'étais ministre de la Santé, c'est sans avis préconçu qu'en étroite collaboration avec les

parlementaires de la commission, majorité comme opposition, nous avons décidé de prendre cette problématique à bras-le-corps. Un travail complexe mais fructueux qui avait abouti à un important consensus entre ces tendances que je viens d'évoquer, entre majorité et opposition, un consensus répondant aux différentes sensibilités entre le Nord et le Sud du pays, entre les acteurs du terrain et entre les différents courants. L'objectif de cette loi était de protéger le patient en lui garantissant des professionnels formés et expérimentés pour lui venir en aide.

Ce fut également une avancée importante pour les praticiens eux-mêmes, psychologues cliniciens, orthopédagogues cliniciens et psychothérapeutes qui se voyaient ainsi reconnus et protégés à travers une professionnalisation de leurs pratiques. Ce texte n'était certainement pas parfait, comme beaucoup. Il méritait sans doute quelques adaptations et précisions: une loi-programme et des arrêtés d'application y auraient d'ailleurs remédié sans difficulté.

Au lieu de cela, madame la ministre, vous remettez totalement en cause le compromis obtenu et, il est vrai, vous avez été soutenue par des parlementaires qui ont complètement retourné leur veste. J'ai en tête ce qu'a pu dire à l'époque Mme Muylle, qui est partie entre-temps, qui avait été une ardente défenderesse de cette conception de cette loi et qui, aujourd'hui, plaide exactement le contraire.

05.04 **Damien Thiéry** (MR): Monsieur le président, je voudrais vous signaler que je vais laisser Mme Onkelinx aller plus loin dans son approche et dans son intervention. Mais lors de mon intervention, je répondrai à un certain nombre d'accusations qui sont portées par Mme Onkelinx et avec lesquelles nous ne sommes évidemment pas d'accord.

05.05 **Laurette Onkelinx** (PS): Intervenir pour dire qu'il va intervenir, c'est intéressant!

Vous mettez à mal l'essence même de la psychothérapie qui, selon vous, doit également être fondée sur des preuves. Soumettre cette pratique à la seule logique de l'*evidence based medicine*, c'est ignorer l'importance des éléments subjectifs, des éléments de vie et surtout, la portée que peuvent avoir les mots dans la relation entre le patient et le psychothérapeute.

On a beaucoup glosé sur ce qu'est la psychothérapie par rapport à la médecine. Pourquoi en matière de psychothérapie, faut-il

pouvoir s'écarter de la logique de la preuve? La médecine cherche une réponse adéquate pour supprimer un symptôme, un traitement qui supprime une cause. La psychothérapie, elle, mobilise les ressources de la personne, de la famille, de son réseau pour augmenter sa liberté de choix. Il n'y a pas de bonne solution unique. Les causes du mal-être sont soit exogènes, on cherche alors quel pouvoir on peut avoir sur ces causes, soit endogènes, on cherchera alors à restructurer la manière propre à la personne de penser, de ressentir, d'agir. Le travail se fait dans un processus relationnel et dans un cadre épistémologique spécifique.

Cette définition permet de comprendre pourquoi, en la matière, il est contestable de vouloir travailler comme si c'était un acte médical comme un autre sur base de toute cette réflexion sur les preuves. Accroître l'objectivation de la prise en charge nous amènera, par ailleurs, inéluctablement vers une objectivation des maladies mentales. Je crains, d'ores et déjà, que si un remboursement de ces soins devait être envisagé dans le futur, il serait alors lié à ce qu'on appelle traditionnellement un trajet de soins: "Madame, vous avez un trouble anxieux. Vous avez droit à quatre séances de psychothérapie. Après, cela devra aller mieux. Et si ce n'est pas le cas, tant pis!" Le psychothérapeute deviendra tout simplement un intermédiaire ne pouvant plus juger librement de la suite à donner au traitement. Le patient, lui, ne pourra plus bénéficier des soins adaptés à sa situation qui peut être mouvante, comme on le sait.

Je l'ai dit; vous réduisez la psychothérapie à un simple acte médical et semblez poser un choix corporatiste en restreignant sa pratique aux seuls médecins psychologues et orthopédagogues cliniciens. Vous privilégiez une tendance en faisant primer le diplôme sur l'expérience. Vous donnez clairement l'impression qu'une orientation communautaire a été choisie.

Pour vous, des personnes qui actuellement forment des psychiatres ne pourraient pas accueillir des patients comme psychothérapeutes car ils n'ont pas le diplôme prévu, parce qu'ils ne sont pas dans les trois catégories professionnelles que vous avez retenues.

Et puis, il y a ce que j'appelle "le lot de consolation", le "lot de consolation" pour ceux qui pratiquent déjà la psychothérapie, puisque tous pourront continuer à le faire. On a senti là qu'il y avait une négociation, qu'une partie au sein de la majorité n'était pas tout à fait d'accord de

retourner complètement sa veste et, dès lors, a négocié quelque chose pour la période transitoire. Tous les psychothérapeutes, les bons comme les mauvais, pourront continuer à exercer dans une période transitoire très longue.

Actuellement, les étudiants en formation feront eux aussi partie de la période transitoire. Vous imaginez le délai. La négociation entre les deux tendances de la majorité, on voit ce que cela a donné.

Pendant cette période transitoire, la folie, c'est que la sécurité des patients n'est absolument pas garantie. On ne fait pas la différence entre un psychothérapeute qui souscrit à des exigences extrêmement rigoureuses en matière de formation et les autres. En commission de la Santé publique, M. Frédéric, qui a présidé longtemps la commission Sectes au parlement, vous a expliqué les dérives sectaires qui ne cessent d'augmenter en matière médicale. C'est d'autant plus vrai que vous ne reconnaissez même plus les quatre courants spécifiés dans la loi de 2014. Cela permettrait en effet d'offrir aux patients des soins adaptés, diversifiés, clairement définis, tout en écartant certaines pratiques nuisibles ou douteuses. Aujourd'hui, vous vous contentez de nous dire que ces courants sont dépassés sans parvenir à nous préciser dans quel champ la psychothérapie devrait à l'avenir être pratiquée. Pluralité, oui, laisser-faire, non! On est bien loin de la rigueur que vous prétendez défendre.

Enfin, votre manière de travailler est clivante, elle est méprisante et cela me dérange profondément. Ce projet de loi, quoi que vous puissiez en dire, a été élaboré sans grande concertation avec l'ensemble du secteur. Tout à l'heure, à l'invitation d'une grande partie du secteur, nous avons assisté à une conférence de presse où plus de soixante représentants d'associations ont non seulement critiqué le projet mais ont dit: "Stop aux mensonges"! Quand on dit qu'on a négocié ce projet, qu'on a écouté l'ensemble de la profession, ce n'est pas vrai!

Votre projet ne cesse d'ailleurs d'être dénoncé. Il y a des pétitions. Les courriers d'opposition se multiplient. Ils n'émanent pas seulement de psychothérapeutes, mais aussi de responsables d'institutions, de directeurs d'instituts de formation, d'enseignants, d'universitaires, de représentants d'étudiants. Il y a donc un problème majeur quant à l'application future de cette loi, parce qu'elle n'est absolument pas portée par la majorité de ceux qui pratiquent la psychothérapie au quotidien.

Mais au-delà de nos visions qui divergent fondamentalement, votre projet de loi est rempli de manquements, d'inexactitudes, d'ambiguïtés et de contradictions. Ce constat est également posé par le Conseil d'État. Tout cela ne peut évidemment être que dommageable, tant pour les patients que pour les praticiens. Le Conseil d'État était sévère avec votre projet. Sans nul doute, si ce projet est voté tel quel, son trajet ne s'arrêtera pas avec le vote au parlement.

Je disais donc: manquements, inexactitudes, ambiguïtés, et contradictions. Concernant la pratique de la psychothérapie tout d'abord, c'est un changement de cap radical: à l'avenir, seuls les médecins, psychologues cliniciens et orthopédagogues cliniciens ayant suivi une formation spécifique pourront pratiquer la psychothérapie. Vous dites vous baser sur l'avis du Conseil supérieur d'Hygiène de 2005. Mais il faut être de bon compte. Soit vous ne l'avez pas lu intégralement, soit vous n'y avez sélectionné que les parties qui vous agréent. Pour quelqu'un qui défend une vision de principe prétendument rigoureuse, vous me permettez d'être sceptique.

Tout à l'heure, un des professionnels qui a participé à la rédaction de l'avis du Conseil supérieur d'Hygiène a failli s'étrangler suite aux propos que vous avez tenus quant à l'interprétation de cet avis. Ledit Conseil dit en effet que les professionnels de la santé candidats à une formation spécifique en psychothérapie auront suivi avec fruit les enseignements de niveau maîtrise, mais il dit aussi que cela peut ne pas être le cas et que des compléments de formation sont dès lors nécessaires.

C'est donc un parti pris de votre part. Je déplore évidemment que cet avis n'ait pas été suivi sur ce point comme sur beaucoup d'autres.

Au-delà de cet aspect, en restreignant la pratique de la psychothérapie à ces trois catégories de professionnels, vous réduisez clairement l'offre – et je parle, bien entendu, de l'offre de qualité – et ce à l'heure où les problèmes de santé mentale au sein de la population sont clairement en recrudescence. Je l'ai déjà dit. Mme Muylle, dans son intervention, l'a également rappelé. Donc, nous assistons à un besoin croissant en psychothérapie et à une diminution de l'offre de qualité. Il suffit, au demeurant, de voir les délais d'attente pour décrocher un rendez-vous dans un centre de santé mentale ou chez un professionnel de soins.

Plus grave encore, comme vous placez la supervision de la pratique de la psychothérapie dans les mains des médecins en particulier, le risque d'une plus grande médication des troubles n'est pas à négliger. Je vous rappelle qu'ils sont également des prescripteurs, que la médication ne fonctionne que chez un petit nombre de patients et que nous luttons depuis des années pour diminuer la consommation d'antidépresseurs dans notre pays.

Enfin, et c'est l'une des plus grandes contradictions de ce projet, vous intégrez la psychothérapie dans la loi du 10 mai 2015 relative à l'exercice des professions de soins de santé "afin que des garanties de qualité et des mesures de protection soient d'application". Vous m'excuserez, mais cela n'a absolument aucun sens de l'intégrer dans cette loi, puisque vous ne considérez plus la psychothérapie comme une profession. De surcroît, vous le faites sans en subordonner l'exercice à un quelconque agrément, comme c'est le cas pour les autres professions de soins de santé. Aucune exigence en termes de formation continue ou d'heures de pratique n'est mentionnée. Je ne pense donc pas que vous allez protéger le patient avec cette nouvelle législation.

En termes de mesures transitoires, là aussi, le patient est en danger. Vous ouvrez des dispositions transitoires extrêmement larges "pour", dites-vous, "répondre à ce qui se fait actuellement sur le terrain et permettre l'apaisement".

Vous reconnaissez donc clairement ne pas avoir tenu compte des spécificités de terrain. Mais du coup, vous ne faites rien pour protéger les patients. Des patients qui pourront se retrouver face à des praticiens incompetents, voire des charlatans, qui ont suivi des formations fantaisistes ou qui ne disposent pas des compétences psycho-médico-sociales nécessaires. En même temps, des praticiens ayant une expérience de dizaines d'années devront être supervisés par des professionnels de soins qui viendront de terminer leur formation en psychothérapie mais qui, pour leur part, pourront exercer de façon autonome, alors qu'ils n'auront aucune expérience. La primauté du diplôme médical sur la formation et l'expérience, à nouveau au détriment des patients et des praticiens, on commence à en avoir l'habitude! La manière dont vous envisagez de traiter les ostéopathes n'est finalement pas très différente.

En matière de formation, on relève également des

incohérences, des ambiguïtés. Vous prévoyez une formation spécifique d'au moins 70 crédits dispensés par les universités et les hautes écoles, ainsi qu'un stage professionnel correspondant à deux ans de pratiques. Je n'arrive toujours pas à comprendre. Soit la formation prévue sera extrêmement exigeante – il sera donc difficile de la mettre en pratique pour les praticiens et futurs praticiens - soit elle ne l'est, en réalité, pas du tout et ce n'est plus une formation qui permettra réellement de protéger le patient.

Mais le plus dramatique dans ce cadre, c'est de faire fi de la richesse et de la diversité des approches des instituts de formation, qui organisent parfois depuis des années des formations spécifiques de longue durée et qui collaborent par ailleurs déjà avec les universités. Ce sont des piliers incontournables de la profession auxquels vous tournez le dos. Je vous rappelle que des instituts, dans l'attente d'un compromis politique qui s'est fait attendre pendant des années, ont continué à former convenablement pour la plupart. Aujourd'hui, si l'on poursuit ce projet, ils devraient mettre la clé sous le paillason.

Quelques mots encore concernant le Conseil fédéral des professions de soins de santé mentale et l'exercice de la psychologie clinique et de l'orthopédagogie clinique.

Je voudrais encore dire quelques mots pour souligner le peu de considération que vous avez, madame la ministre, pour ces professionnels et leur expérience spécifique. En effet, vous estimez que les médecins peuvent exercer la psychologie clinique et l'orthopédagogie clinique parce que "la formation actuelle des médecins accorde de plus en plus d'attention à l'aspect psychosocial". Réduire la prise en charge des soins de santé mentale dans notre société avec un tel argument peut nous faire douter de votre réelle volonté de protéger le patient.

J'en arrive, enfin, au Conseil unique que vous avez décidé de mettre en place. Vous avez simplifié. Je ne vois aucun inconvénient à cette simplification. C'est peut-être même une bonne chose. Mais c'est ce Conseil qui devra notamment se prononcer sur l'avenir de la pratique de la psychothérapie, lui qui pourrait potentiellement n'avoir en son sein aucun praticien de la psychothérapie. C'est tout simplement ubuesque. Je m'arrête ici car les manquements et les ambiguïtés de ce projet sont évidemment bien plus nombreux.

Chers collègues, les êtres humains sont complexes, les problèmes de santé mentale le sont également. Garantir une offre de soins de santé mentale de qualité et la sécurité des patients était notre objectif en 2014, ce qui n'est clairement pas votre cas, aujourd'hui, madame la ministre.

Dans une lettre ouverte qui nous a été adressée, quelqu'un disait que "l'air du temps traite de plus en plus les individus comme des choses et les malades comme des maladies". Il s'agit d'une vision étriquée des soins de santé. Et c'est malheureusement cette vision que vous défendez pour les soins de santé mentale. Permettez-moi de vous dire que vous êtes terriblement décevante!

05.06 Renate Hufkens (N-VA): Mijnheer de voorzitter, ik zal het kort houden, want de aanloop naar onderhavig wetsontwerp heeft al heel wat tijd in beslag genomen en de opmaak heeft heel wat voeten in de aarde gehad.

De discussie is ondertussen al meer dan twintig jaar aan de gang en vandaag is er, na heel wat uitgebreide discussies in de commissie, eindelijk een doorbraak bereikt. Het mag worden gezegd dat het wetsontwerp vertrekt vanuit de wet op de psychotherapie van 4 april 2014, die een verdienste is van de collega's uit de vorige legislatuur. Zij hebben dus de wet vrijgemaakt voor onderhavige tekst.

De eerlijkheid gebiedt ons tegelijk om te zeggen dat die wet niet is afgestemd op de professionele en academische realiteit en een aantal tekortkomingen bevat, waardoor de uitvoering ervan onmogelijk is. Dat wordt vandaag verholpen.

Bovendien is het wetsontwerp, in tegenstelling tot wat een vorige spreker beweert, echt wel afgetoetst bij de sector. De minister heeft onder meer 23 belangengroepen geconsulteerd, het advies ingewonnen bij de Hoge Gezondheidsraad en zich gebaseerd op 23 verschillende landenstudies. Met andere woorden, het wetsontwerp bevat wel degelijk een draagvlak.

Ik zei het al in het begin van mijn betoog, we bereikten met het wetsontwerp een doorbraak. Vandaag moeten we jammer genoeg vaststellen dat geestelijke gezondheidsproblemen enkel blijven toenemen. Uit cijfers van Tele-Onthaal bleek vandaag nog dat steeds meer mensen klagen over geestelijke gezondheidsproblemen. Er is ook steeds meer uitval op de werkvloer.

Om die redenen is het van groot belang dat patiënten met geestelijke gezondheidsproblemen gepaste, veilige en kwaliteitsvolle hulp krijgen. Door een enorm versnipperd landschap, waarin bijna iedereen zich psychotherapeut kan noemen, worden patiënten jammer genoeg een speelbal tussen verschillende therapeuten, vooraleer zij gepaste hulp krijgen. In tijden dat zelfmoorden toenemen, is dat nefast!

Ondanks meningsverschillen aan de twee zijden van de taalgrens, maakt het wetsontwerp het niet langer mogelijk dat eender wie zich zomaar psychotherapeut kan noemen. Door een duidelijke definiëring van de psychotherapie als behandelingsvorm en de klinisch psycholoog en orthopedagoog in het koninklijk besluit nr. 78 op te nemen, zullen charlatans niet langer meer zo maar een bordje "psychotherapeut" aan hun deur kunnen hangen. Sommigen noemen dat medicalisering, maar ik ben ervan overtuigd dat het wetsontwerp de enige manier is om de patiënt eindelijk de nodige bescherming te bieden tegen wie denkt dat geestelijke gezondheidsproblemen heel makkelijk te verhelpen zijn door bijvoorbeeld tantra of meditatie.

Zoals steeds bij grote doorbraken, heeft ook onderhavig wetsontwerp vragen doen rijzen in de sector. Er werd gevreesd voor een verschraving van het geestelijkegezondheidslandschap. Dat is een terechte bezorgdheid en de sector verdient vandaag extra ondersteuning, maar daaraan wordt wel tegemoetgekomen. Er was heel wat bezorgdheid bij de ervaren bachelors Psychotherapie die vreesden niet langer hun job zelfstandig te kunnen uitoefenen en bij nieuwe studenten Psychotherapie, die hun toekomst onduidelijk inzagen. Daarom vroeg onze fractie bij de eerste gedachtewisseling over het wetsontwerp in december vorig jaar om in heel duidelijke overgangsmaatregelen te voorzien voor personen die bijvoorbeeld enkel die bacheloropleiding hadden genoten of vandaag nog starten aan de opleiding Psychotherapie.

Onze fractie is dan ook zeer blij, mevrouw de minister, dat u in zeer brede overgangsmaatregelen hebt voorzien voor degenen die geen medisch beroep zullen uitoefenen, maar als ondersteunende in een geestelijkgezondheidsberoep aan de slag kunnen. Bovendien zal het aanbod niet worden verminderd. Het wetsontwerp maakt nog steeds de openstelling van het beroep voor andere disciplines, zoals de klinische seksuologen, mogelijk. Kortom, voor ons creëert het

wetsontwerp wel de nodige duidelijkheid en opent het perspectief op het terrein voor personen die al jaren ervaring op het terrein hebben opgedaan en voor nieuwkomers die in de psychotherapie willen stappen.

Daarenboven – dit is ook een grote verdienste – slaat het wetsontwerp voor het eerst een brug tussen de verschillende disciplines. Het verbindt het hele werkveld. Overigens heeft de minister verzekerd dat er bijkomende maatregelen zullen volgen die de doorverwijzingsplicht en de interdisciplinariteit enkel zullen verbeteren. Dat juichen wij toe.

Ik rond af, collega's. Het ontwerp dat op tafel ligt, is niet perfect, maar het is een mooi ontwerp dat de onuitvoerbaarheid van de vorige tekst wegwerkt, rekening houdt met de gevoeligheden op het terrein, zowel aan de Vlaamse als de Franstalige zijde, en – het allerbelangrijkste – kwaliteit en veiligheid vooropstelt.

Onze fractie steunt het ontwerp dus absoluut en vindt het van het uiterste belang dat het op 1 september 2016 in werking kan treden, zoals ook bepaald in het regeerakkoord, al was het maar omdat het wetsontwerp niet het einde betekent. Het wetsontwerp en de duidelijke definiëringen van wie psychotherapie kan uitoefenen, zullen het mogelijk maken om de terugbetaling van psychotherapeutische consultaties te onderzoeken. Wij moeten die discussie echt starten, zeker omdat de geestelijke gezondheidszorg steeds belangrijker wordt in onze samenleving.

05.07 **Damien Thiéry** (MR): Monsieur le président, madame la ministre, chers collègues, je pense que trop régulièrement à cette tribune, même si c'est le principe démocratique qui le suppose, nous avons tendance à refaire les débats qui ont déjà eu lieu en commission.

J'ai attentivement écouté Mme Onkelinx. S'il y a un certain nombre de points sur lesquels on peut se retrouver, il y en a d'autres sur lesquels, comme cela avait d'ailleurs été signifié de part et d'autre en commission, nous n'étions pas d'accord. Nous avons une vision bien différente de la question.

En relisant le rapport du travail de la commission et certainement la première lecture, j'ai constaté que pour la plupart des arguments et des objections que vous avez encore émis aujourd'hui, madame Onkelinx, la ministre De Block y avait déjà répondu. Je suis dès lors un peu surpris, car

si en définitive on peut ne pas être d'accord avec la position de la ministre, des réponses aux questions il y en eu.

Je voudrais revenir sur un point assez fondamental. Vous avez dit dans votre intervention "le Conseil d'état est extrêmement sévère avec votre projet". "Vous avez tenu compte d'un certain nombre d'éléments mais pas de tous et donc ça risque à terme de poser un problème". Je voudrais simplement dire qu'à ma connaissance, lors du projet précédent, le Conseil d'État n'avait pas eu l'occasion de donner son avis.

05.08 **Laurette Onkelinx** (PS): (...)

05.09 **Damien Thiéry** (MR): Je dis simplement qu'ici nous avons fait une demande spécifique au Conseil d'État qui a donné un certain nombre de remarques dont on a tenu compte en partie. Par contre lors du projet précédent ça n'a pas été le cas.

Je voudrais revenir là-dessus parce que, si j'ai bon souvenir - je m'en réfère bien entendu au document qui m'a été remis, donc le rapport de la première lecture - il est indiqué: "la ministre estime que la loi du 4 avril représentait sans aucun doute un pas de géant dans les soins de santé mentale mais certaines lacunes mettaient en péril l'applicabilité de cette loi et nécessitait donc des adaptations, par exemple, lors de la composition du Conseil fédéral de psychologie clinique et d'orthopédie clinique".

Dans le même ordre d'idées, si je me réfère à un avis donné par la Fédération belge des psychologues, il a fallu attendre 2014 avant que le métier de psychologue clinicien soit reconnu comme une profession liée aux soins de santé. Malheureusement, des problèmes juridiques apparurent dans la première proposition de loi et, plus particulièrement dans le volet consacré au règlement et à la pratique de la psychothérapie. Ces problèmes juridiques étaient tels que l'exécution de la loi – une des clés de voûte de la politique des soins de santé du gouvernement Michel – était mise en danger.

Il est bien entendu logique d'avoir une vision ou une approche différente qui permettra, à terme, l'applicabilité de cette loi. Ce n'était pas le cas précédemment.

05.10 **Muriel Gerkens** (Ecolo-Groen): Ce projet de loi est important, très important. J'y reviendrai plus précisément lorsque je prendrai la parole. Il est particulièrement mesquin de comparer des

propositions de loi élaborées par l'ensemble des parlementaires sur base de plusieurs propositions de loi déposées par différents parlementaires de divers groupes politiques et qui ont été confrontées aux acteurs de terrain et à une réflexion.

Dans ce cas-ci, nous sommes face à un texte provenant d'une ministre; il s'agit d'un projet de loi soumis à l'avis du Conseil d'État. Ne vous mêlez donc pas de vouloir comparer deux processus! Le contenu de l'avis du Conseil d'État sur le projet de loi critique de mauvaises caractéristiques de définitions entre différents prestataires. Ces critiques n'ont pas été rencontrées et subsistent bel et bien.

Quant aux éléments juridiques relatifs à la loi de 2014 entre les orthopédagogues et les cliniciens, ce sont des questions de définitions que nous pouvons soutenir dans la réparation, l'amélioration et la correction. Mais vous savez bien que le fondement de la critique de ce projet de loi et de sa portée ne consiste pas en des éléments facilement réglables.

05.11 **Laurette Onkelinx** (PS): Je ne vais pas redire ce que Mme Gerkens a très bien dit. Effectivement, nous sommes face à deux approches très différentes. La première est une approche de consensus. Tout le monde, majorité et opposition, sauf le Vlaams Belang et la N-VA, était d'accord avec les professionnels que j'avais réunis, un nombre incalculable de fois, francophones et néerlandophones. Tous, ensemble, nous nous étions mis d'accord et nous voulions avancer. Pendant des années et des années, cela a été traité au parlement. Reste la deuxième approche, qui est une approche clivante, où nous choisissons et nous tranchons au détriment notamment de toute une série de praticiens et de la protection des patients, sans se préoccuper du consensus passé établi.

Vous argumentez en disant que la loi n'était pas parfaite, mais je l'ai dit moi-même. Il eut suffi de prendre une loi portant des dispositions diverses, début de législature, concernant les conseils pour le volet orthopédie clinique, psychologique clinique, un petit amendement, et d'un autre côté, travailler tout de suite, d'emblée, dans le cadre, dans le suivi, dans la foulée de la loi 2014, sur les arrêtés d'application. Si nous avons travaillé comme cela, cette loi, maintenant, serait appliquée. Le choix fut tout autre: nous avons corrigé ce qui devait l'être, puis nous avons jeté ces années de travail, ce consensus à la poubelle. Et nous choisissons une voie clivante.

Monsieur Thiéry, vous qui aviez accepté, au départ, ce consensus, vous avez suivi la voie de la ministre et vous retournez effectivement complètement votre veste puisque ces deux options sont totalement différentes sur la psychothérapie. Vous ne pouvez pas les comparer. Vous avez réalisé un choix A sous l'ancienne législature, puis vous faites un choix B par la suite. Ne racontez pas que c'est parce qu'il faut réparer une loi! Cela n'a rien à voir: on a changé de philosophie.

05.12 Damien Thiéry (MR): Madame Gerkens, en ce qui concerne le fondement du projet et le consensus, j'y reviendrai un peu plus loin dans mon intervention. Mais il y a malgré tout un certain consensus qu'on veuille l'entendre ou pas.

Madame Onkelinx, vous dites "il eut suffi". Si j'ai bon souvenir, dans la loi de 2014, il avait aussi été dit, en conclusion, qu'en définitive, cette loi était une première avancée, qu'au moins on mettait un certain nombre de choses en évidence mais que cette loi serait aussi amenée à être améliorée. Que fait-on maintenant? On a profité de l'occasion pour l'améliorer. Je comprends votre frustration. Vous dites "pour détricoter" mais c'est une approche complémentaire qui est plus stricte, plus ordonnée et plus contrôlée. Je comprends très bien que cela en dérange certains. Ici, la volonté a été de mettre en place un système qui est maintenant extrêmement clair et qui déplaît à certains. Ce que je ne veux plus entendre, c'est quand on nous dit – et c'est un message qui passe régulièrement sur les réseaux sociaux voire par mail – "avec la loi qui est mise en place maintenant, vous allez faire perdre l'emploi de 3 000 ou 4 000 psychothérapeutes ou praticiens". Ce n'est absolument pas vrai! C'est de la désinformation. Ce n'est pas la première fois qu'on entend de la désinformation dans ce parlement!

05.13 Laurette Onkelinx (PS): (...)

05.14 Damien Thiéry (MR): Madame Onkelinx, ce n'est pas vis-à-vis de vous. Je n'ai pas dit que c'était vous. J'ai simplement dit que c'est ce que je vois, c'est ce que je lis sur les réseaux sociaux et ce sont des messages qui sont relayés par plusieurs mandataires également. Mais je n'ai pas dit que c'était vous en particulier.

Ceci étant, il y a peut-être un élément complémentaire. Sans vouloir refaire l'entièreté du débat qui a déjà été tenu en commission, je veux quand même signaler que vous dites que le projet

de 2014 faisait l'unanimité. Moi, je constate simplement. J'ai fait référence à cette carte blanche du 6 janvier 2014 publiée dans un journal bien connu du côté francophone et qui avait été écrite par douze professeurs d'université francophones. Là, j'en reviens à la problématique communautaire. On me dit: "Avant tout, c'est une question communautaire parce que la problématique n'est pas la même au Nord qu'au Sud du pays."

Manifestement, ce n'est pas le cas car, quand on lit la carte blanche des spécialistes universitaires du côté francophone, ceux-ci mettaient déjà en garde l'autorité politique des divergences qu'il pouvait y avoir entre le projet mis en place et les objectifs poursuivis. Ces éléments, je les ai donnés en commission. Je ne les rappelle pas ici. Par contre, tout le monde pourra les retrouver dans le rapport de la première lecture.

05.15 Muriel Gerkens (Ecolo-Groen): Monsieur le président, je ne remets pas en cause cette carte blanche qui a été écrite et que nous avons effectivement reçue à l'époque. Que voulaient les signataires de cette carte blanche et qu'ont-ils obtenu? C'est que les formations soient uniquement délivrées via les universités. Ce sont les mêmes qui ont refusé de mettre en place des passerelles pour permettre à des personnes qui avaient un bac mais qui n'avaient pas les compétences prérequis exigées dans la loi de 2014 de pouvoir les acquérir avant de commencer leur formation en psychothérapie. Via ce projet de loi, vous avez donc non seulement choisi de changer l'orientation de la loi de 2014 mais aussi de les entendre eux, uniquement eux et non pas l'ensemble des acteurs, dont les formateurs en psychothérapie. Certains de ces professeurs d'université ont été formés hors université mais veulent garder le monopole de ces formations. C'est cela que vous relayez!

05.16 Damien Thiéry (MR): C'est exact car nous avons toujours défendu la position que la formation, en tant que telle, devait recourir à un master, voire à un doctorat. Comme c'est d'ailleurs indiqué dans cette carte blanche, dans plusieurs pays, certains demandent à ce que la formation ait le grade du doctorat et non pas du master.

Ceci dit, à travers ce projet, la psychothérapie se conçoit comme une forme de traitement pratiqué par un médecin, un psychologue clinicien à l'instar de l'avis n° 7855 du Conseil supérieur de la Santé.

Cet avis stipule que la psychothérapie est une

spécialisation d'un certain nombre de professions de soins de santé et que l'importance des bases scientifiques et de la complexité de l'évaluation de la pratique psychothérapeutique exige que la formation de base soit au minimum du niveau du master. Il est vrai que je suis allé revoir, à l'occasion des débats de 2014, quelle était notre position, défendue alors par M. Bacquelaine. C'était bien cette position-là.

05.17 Laurette Onkelinx (PS): Vous citez M. Bacquelaine, à l'époque député, qui faisait patrie des négociateurs. Il a toujours exigé une formation importante et sérieuse. Au départ, il voulait effectivement un cycle universitaire complet. Nous avons mis sur la table une formation longue et sérieuse. Si on n'était pas bachelier dans une orientation bien particulière, il fallait avoir au moins des acquis dans toute une série de branches, plus 500 heures de formation théorique et quatre ans de formation pratique. C'est sur base de ce que nous avons proposé en matière de formation extrêmement sérieuse que M. Bacquelaine a trouvé que c'était un bon projet.

05.18 Damien Thiéry (MR): C'est exact. Je pourrais même rappeler ce que M. Bacquelaine a dit à cet endroit précis en 2014: "La formation en psychothérapie est pour nous une compétence spécialisée dont l'accès le plus naturel est celui d'un master en psychologie ou d'une formation de médecin spécialiste en psychiatrie. C'est toute la question du prérequis qui est indispensable pour garantir la sécurité des patients. Il n'est pas concevable pour nous d'accepter un nivellement par le bas, mais bien de tirer tout le monde vers le haut". Je pense que cela ne peut pas être plus clair. Cela dit, cela ne vas pas tout à fait à l'encontre de ce que vous dites.

L'essentiel étant, et c'est aussi un élément qui avait été défendu par M. Bacquelaine, que le prestataire puisse diagnostiquer qu'il n'est pas face à un problème somatique et que, dans le cas contraire, il puisse renvoyer en toute connaissance de cause le patient vers un prestataire autrement qualifié pour traiter celui-ci.

Je voudrais revenir sur le fait que le projet a été concerté. J'ai entendu en commission qu'il n'y avait pas eu une concertation suffisamment ouverte. Mme Hufkens nous a rappelé le nombre de personnes, le nombre d'associations qui ont été concertées. Mais qui dit concertation ne dit pas spécialement que l'on va trouver un consensus global mettant tout le monde d'accord. Le plus important, dans cette concertation, est d'au moins entendre et écouter l'avis de chacun,

et de se dicter une ligne de conduite sur cette base, qui bien entendu ne correspond pas toujours aux idées des uns et des autres.

Certains reproches concernent la suppression de différents courants. Nous en avons parlé un peu tout à l'heure. Cela ne signifie évidemment pas qu'un psychothérapeute à orientation cognitivo-comportementale, par exemple, ne pourra plus pratiquer. C'est faux. Ce que je voudrais dire, c'est que, quand on lance le message grave que 3 000 à 5 000 personnes vont perdre leur emploi et se retrouver à la rue parce qu'ils ne pourront plus pratiquer, c'est totalement faux.

Certains, bien entendu, vont devoir pratiquer différemment. Ce sont ceux qui n'ont pas, à l'heure actuelle, le diplôme requis tel qu'il est stipulé dans la loi. Mais ils continueront à pratiquer avec une sorte de supervision. Le gros avantage, c'est que la supervision ne va pas seulement protéger le patient, mais elle va tout simplement protéger la profession de psychothérapeute, parce qu'il y aura un contrôle sur la manière dont les gens travaillent.

Vous avez cité tout à l'heure un exemple exceptionnel de psychothérapeutes qui professent de manière impeccable sur base de leur expérience personnelle. Mais bien entendu, et je pense que nous pouvons tous être d'accord avec cette approche.

L'intérêt est que ces gens vont pouvoir continuer à travailler et, s'ils sont plus performants que certains autres, cette tâche sera pluridisciplinaire et permettra à tout le monde de s'y retrouver.

Mais venir dire qu'il va y avoir entre 3 000 et 5 000 personnes qui vont perdre leur emploi, c'est un mensonge!

05.19 Laurette Onkelinx (PS): Le discours de M. Thiéry est assez étonnant, puisqu'il répond à une critique que je n'ai pas vraiment entendue. C'est assez étrange! Je n'ai jamais énoncé ni entendu dans les travaux parlementaires cet argument.

Par ailleurs, vous parlez de performance. Je préfère parler de professionnels de qualité. Il n'est pas question de performance. Ce qui compte, c'est d'avoir une diversité des approches par des professionnels de qualité.

05.20 Damien Thiéry (MR): Bien sûr. Oui, oui.

05.21 Laurette Onkelinx (PS): C'est très

important, parce que c'est la philosophie même.

05.22 Damien Thiéry (MR): Je suis d'accord avec vous.

05.23 Catherine Fonck (cdH): Monsieur le président, la ministre ou la majorité doit répondre.

Quand vous parlez de contrôle, de quoi s'agit-il? Pouvez-vous me montrer les articles de la loi qui expliquent cette notion? Quelles en sont les modalités? Qui en est chargé? C'est la première fois que j'entends cet argument.

05.24 Damien Thiéry (MR): Le principe de supervision a été repris dans nos discussions en commission. J'ignore si vous avez eu l'occasion de relire complètement le document parce que je sais que, malheureusement, pour d'autres raisons, vous n'avez pu assister à tout le débat. En attendant, Mme la ministre avait développé plusieurs arguments en ce sens et a explicité le système. J'imagine qu'elle en reparlera tout à l'heure.

05.25 Catherine Fonck (cdH): (...)

05.26 Damien Thiéry (MR): D'accord, nous nous comprenons.

05.27 Nathalie Muylle (CD&V): Mijnheer de voorzitter, collega's, ik was niet van plan om tussenbeide te komen, omdat dit debat al dagenlang in de commissie is gevoerd, maar nu de discussie gaat over het samenwerken van gezondheidsberoepen en niet-gezondheidsberoepen, over intervisie en supervisie, moet ik wel interveniëren.

Daarnet heb ik in mijn uiteenzetting gezegd dat het niet de bedoeling is om een negatieve discussie over autonomie en controle te voeren, want dat staat niet in de tekst en dat is ook niet de geest van de tekst. De geest van de tekst is, zoals onze collega zei, multidisciplinariteit.

Ik ben de jongste weken niet bezig geweest met petitie en dergelijke. Ik heb er geen gekregen van Vlaamse kant. Ik heb alleen veel vragen gekregen van psychotherapeuten die bij mij op bezoek zijn geweest om hun concrete situatie en hun traject uit te leggen. Zij vragen zich af wat hen te wachten staat en op welke manier zij voort kunnen. De voorbije twee weken heb ik meer dan dertig psychotherapeuten gezien, of gehoord via de telefoon, of gelezen via e-mail. Wel, bijna allen zijn gelieerd met een psychiater of met een psycholoog en werken dus al in

samenwerkingsverband. Dat betekent dat er met deze wet voor hen niets verandert. Alles blijft zoals het is. Zij wisselen vandaag al dossiers uit met elkaar, zij spreken al met elkaar. Precies door de kruisbestuiving van de verschillende beroepen en van de verschillende insteken staan zij vandaag veel sterker in hun beroep dan wanneer zij het solo, autonoom, zouden uitvoeren.

Er zal zeer weinig veranderen. Er wordt gesproken over ontslagen en over het verlies van autonomie. Ik weet dat de oppositie die zaken graag voedt, maar dat is totaal onterecht, en oneerlijk ten aanzien van de mensen op het terrein.

Voorzitter: Sonja Becq, ondervoorzitter.

Présidente: Sonja Becq, vice-présidente.

05.28 Laurette Onkelinx (PS): Madame Muylle, qui, dans l'opposition, alimente ces rumeurs de pertes d'emplois? Qui? Je ne comprends pas votre propos.

05.29 Nathalie Muylle (CD&V): (...)

05.30 Laurette Onkelinx (PS): Je n'en sais rien, mais répondez à ma question. M. Thiéry n'est pas dans l'opposition. Je ne comprends pas votre propos.

05.31 Damien Thiéry (MR): Je serais surpris, vu l'activité, à l'heure actuelle, de tous les partis politiques sur les réseaux sociaux que personne ne soit au courant, d'autant plus au niveau des membres de votre groupe.

05.32 Laurette Onkelinx (PS): Je ne sais absolument pas de quoi vous parlez!

05.33 Damien Thiéry (MR): Je vous ferai donc parvenir les différents mails qui circulent. Je vous invite également à vous rendre sur Facebook pour prendre connaissance des différentes informations qui y circulent actuellement.

05.34 Laurette Onkelinx (PS): (...)

05.35 Damien Thiéry (MR): Madame Onkelinx, je ne comprends pas pourquoi vous vous sentez visée. J'ai simplement dit qu'il y avait une désinformation et que, comme par hasard, ce n'est pas la première fois que cela se produit. Permettez-moi simplement de vous poser la question.

05.36 Muriel Gerkens (Ecolo-Groen): Madame la présidente, je n'ai pas eu vent de 3 000 pertes d'emplois à cause du projet. En revanche, j'ai eu

vent d'inquiétudes de certains qui travaillent, aujourd'hui, avec un certain statut, une certaine formation et qui craignent le vote de ce projet de loi. Si on avait pris le temps de consulter correctement une série de praticiens, ces derniers auraient certainement fait part de leurs inquiétudes avant et pendant les travaux en commission.

Cela dit, il y a Facebook. Beaucoup de gens se mobilisent. Il y a des pétitions. De nombreux messages sont envoyés. Vous devez assumer! Vous avez décidé d'adopter un projet de loi qui comporte toute une série d'imprévisions, qui suscite l'inquiétude et qui contient des éléments que nous critiquons, tout comme les praticiens de terrain. Ne vous étonnez donc pas de ce genre de réactions! Et il ne faut pas vous retourner contre l'opposition. Vous devez plutôt vous retourner contre vous-même. C'est la conséquence de choix que vous avez posés.

05.37 Laurette Onkelinx (PS): Monsieur Thiéry, j'insiste pour que vous répondiez aux arguments que nous avons avancés en commission plutôt que de faire référence à des propos qui ont pu être tenus sur des réseaux sociaux. Je pense notamment à la disparition éventuellement programmée des instituts de formation qui ont été créés par les quatre courants puisqu'il n'y avait pas d'encadrement dans la loi.

Ils ont fait un travail formidable pour pouvoir, justement, être certains d'avoir des psychothérapeutes de qualité. Que va-t-il advenir de ces instituts privés? Ce sont des arguments que nous avons largement développés.

Madame Muylle, vous avez reçu trente psychothérapeutes, c'est très bien. Personnellement, tout à l'heure, j'étais avec soixante psychothérapeutes d'obédiences diverses: des psychiatres, d'autres qui n'avaient pas cette formation et ne correspondent pas aux critères de la loi mais qui estimaient qu'avec ce projet de loi, c'est à la psychothérapie dans son essence qu'on s'attaquait.

05.38 Nathalie Muylle (CD&V): Collega Onkelinx, ik wil op een serene manier het debat met u voeren. Ik ben heel sterk betrokken geweest bij de totstandkoming van deze wetgeving. Naast een aantal concrete vragen over statuut en opleiding heb ik van psychotherapeuten en psychologen, vanuit de opleidingscentra, de universiteiten en de hogescholen, aan Vlaamse kant weliswaar, vragen en bezorgdheden gehoord, maar ik heb vooral ook een positieve dynamiek

gevoeld ten aanzien van dit wetsontwerp.

U vraagt zich af wat er allemaal met die therapieopleidingen zal gebeuren. Ik zie vandaag aan Vlaamse kant al volop een beweging tot samenwerking. Deze week is opnieuw een therapieopleiding met een hogeschool gaan samen zitten om te kijken hoe zij vanaf 2017 de zaken kunnen organiseren. Er zijn contacten geweest tussen therapieopleidingen en bepaalde universiteiten. Het werkveld in Vlaanderen is zich aan het organiseren. Wij wachten geen maanden en wij starten geen petitie's, wij ageren en zorgen dat die samenwerkingen tot stand komen.

Dit is wat vandaag aan Vlaamse kant gebeurt. Die therapieopleidingen gaan gewoon kunnen doorgaan. Zij zullen gewoon worden ingekapseld. Collega Onkelinx, u moet mij eens uitleggen waarom voor een gezondheidsberoep dat wij hier vandaag erkennen, het niet meer tolereerbaar is dat de opleidingen ervan niet in het onderwijs zijn ingekapseld. Er zijn er nog enkele. U hebt verwezen naar de osteopaten en andere. Ik vind dat wij daarvoor een oplossing moeten zoeken in het onderwijsveld. Voor elk erkend gezondheidsberoep moet er volgens mij een opleiding staan die binnen onderwijs erkend is

Ik vind het dan ook een goede evolutie dat die samenwerkingen tot stand komen.

05.39 Laurette Onkelinx (PS): Monsieur Thiéry, que certains soient déjà résignés et s'adaptent, c'est leur choix. Il y a parfois des tempéraments différents: certains se résignent, d'autres entrent en résistance parce qu'ils estiment que le projet est injuste.

Je vous rappelle que la première fois que la ministre est venue avec ses intentions non prévues dans l'accord de gouvernement, une de celles qui s'est le plus énervée en commission, c'était vous! Parce que vous estimiez que cela n'allait absolument pas dans le sens de l'histoire de la psychothérapie. Et manifestement, je puis le croire, c'est vous qui avez combattu et obtenu les dispositions transitoires qui n'ont aucun sens puisqu'elles vont dans une direction radicalement différente du sens du projet et ne protègent pas le patient. Je trouve cela tout à fait incroyable!

Pour en revenir à vos propos concernant ces formations, n'oubliez pas que la psychothérapie n'est pas reconnue. L'acte est reconnu. Le psychothérapeute en tant que tel n'est pas inscrit dans la loi 2015, ancien arrêté de 1978. Et pour ce qui concerne l'ancienne loi, nous reconnaissons

les formations mais pas à n'importe quel prix. Ces formations devaient être reconnues: nous avons longuement parlé et insisté sur la qualité de celles qui étaient organisées et avons décidé de les accepter comme formations de qualité pour autant qu'elles correspondaient à certains critères et qu'elles étaient acceptées comme telles. Je pense, dès lors, que nous avons fait le boulot en matière de qualité de formations.

05.40 **Nathalie Muylle** (CD&V): Mevrouw Onkelinx, mocht u daarnet geluisterd hebben – het was wel in het Nederlands –, dan zou u gehoord hebben dat ik verontwaardigd was bij de eerste lezing. U kijkt wat neer op de overgangsmatregelen, maar er is ook een heel groot verschil tussen de tekst die de minister oorspronkelijk had ingediend en de tekst die vandaag ter bespreking ligt. Er zijn vandaag heel sterke overgangsmatregelen, waardoor er een toekomst is voor bachelors, die er trouwens niet was in de wet van 2014. Bovendien hebben we vandaag ook de mogelijkheid van het ondersteunend geestelijkgezondheidsberoep binnengehaald. Men mag, mijns inziens, wel degelijk spreken van een vooruitgang met wat nu op tafel ligt, tegenover de tekst in eerste lezing, genoeg om vandaag het ontwerp te verdedigen.

Het is correct dat we in de wet van 2014 heel wat kwaliteitseisen voor de opleidingen hebben ingeschreven, maar die zijn er nu ook. Ik denk aan de 70 studiepunten en de samenwerkingen tussen de hogescholen en de universiteiten vanaf 2017. Denkt u dat er daaraan geen kwaliteitseisen verbonden zijn? Jawel, die zijn er.

Ik begrijp u niet wanneer u het hebt over het Wilde Westen. U zegt dingen die totaal onwaar zijn. U verdraait constant de dingen. U ziet niet wat de gevolgen zullen zijn in het werkveld. U ziet dat niet.

De **voorzitter**: Collega's, ik denk dat beide partijen hun standpunt duidelijk hebben gemaakt. Ik stel voor dat de heer Thiéry zijn uiteenzetting voortzet.

05.41 **Damien Thiéry** (MR): Madame Gerkens, nous assumons nos choix. C'est évident. Nous assumons l'information mais par contre, ce que nous n'assumons pas, c'est la désinformation. À nouveau, je n'ai pas dit d'où elle venait mais on trouvera les personnes qui sont à l'origine de cette désinformation. Il est facile de faire peur à la population concernée. Mais à partir du moment où cette peur n'est pas relayée sur la base d'un certain nombre d'éléments tangibles, ce n'est pas

acceptable.

Pour ce qui concerne les institutions et les contacts entre les institutions privées et académiques, je pense que Mme Muylle a clairement répondu. Par ailleurs, en commission, nous avons déjà eu cette discussion concernant les contacts qu'il pouvait y avoir entre ces différentes institutions qui ne sont pas amenées à disparaître. Bien au contraire! Je crois qu'il y a une volonté de travailler ensemble. Des compromis ont manifestement été trouvés un peu plus rapidement en Flandre et je pense que certains sont en cours du côté francophone. C'est donc par le dialogue que ce problème, pour autant que cela en soit un, sera solutionné.

Je ne vais pas être beaucoup plus long. Je voudrais cependant revenir sur toute la problématique des mesures transitoires. Là aussi, j'entends que ces mesures transitoires ne sont pas suffisamment claires, qu'elles sont beaucoup trop longues dans le temps et qu'elles ne vont peut-être pas toucher l'entièreté des praticiens actuels. Mais dans ces mesures transitoires, il a été clairement spécifié par la ministre De Block que ceux qui disposent actuellement d'un diplôme étaient pris en compte et que ceux qui sont actuellement au stade des études seraient pris en compte également. Quant aux étudiants qui commenceront leurs études au mois de septembre 2016, ils feront l'objet d'une attention particulière également. La ministre a d'ailleurs remis un tableau en séance reprenant ces différentes transitions. Je pense qu'on ne peut pas être beaucoup plus clair et plus général que cela. Cela signifie que toute personne concernée est et sera prise en compte.

C'était pour le MR une exigence incontournable. On l'a répété à plusieurs reprises. Je le dis très ouvertement, madame la ministre. Nous serons très attentifs à ce que tous les soucis rencontrés par les uns et les autres dans le cadre de ces dispositions transitoires soient pris en compte.

Enfin, ce projet qui a fait l'objet d'un certain nombre de modifications est-il immuable? La réponse est bien entendu non. C'est cela qui est intéressant aussi. C'est une étape supplémentaire qui permet une position claire et une loi qui va pouvoir entrer en vigueur. Cette loi peut changer et je pense sincèrement que le Conseil fédéral de la Santé mentale aura aussi son mot à dire par rapport à une éventuelle adaptation future.

Il ne faut pas se leurrer, pour empêcher que des personnes qui pratiquent aujourd'hui jouent parfois

avec la santé et l'avenir des gens, nous mettons en place un certain nombre de balises claires. Va-t-on tout résoudre du jour au lendemain? Non, on sait très bien que certains se feront encore appeler des psycho-praticiens, des coachs de bien-être et toute autre appellation contrôlée. En attendant, il y a une volonté d'avoir une structure, une vision claire, qui permettra non seulement de protéger les patients mais aussi de protéger la profession.

En conclusion, notre groupe soutiendra ce projet de loi parce qu'il jette les bases de l'exercice d'une psychothérapie de qualité. Ce projet a été concerté, il ne saucissonne pas la psychothérapie, il préserve les droits acquis et il évoluera en concertation avec le Conseil fédéral de la Santé mentale.

05.42 Ine Somers (Open Vld): Mevrouw de voorzitter, mevrouw de minister, er is uiteraard al veel gezegd, dus ik zal het redelijk beknopt houden en bij de essentie blijven.

De zorg voor psychisch lijden is de afgelopen decennia een steeds grotere uitdaging geworden. Het is de kernopdracht van een overheid om de randvoorwaarden voor een kwalitatieve zorgverlening voor patiënten met psychische problemen vast te leggen. De bijdrage van het voorliggend ontwerp daartoe kan niet worden onderschat. Het ontwerp creëert een robuust kader voor de erkenning van zorgverleners in de geestelijke gezondheidszorg. In tegenstelling tot wat sommige collega's zeggen, zal er na de inwerkingtreding van de wet nog altijd een zeer ruime diversiteit aan zorgverleners bestaan.

Eerst en vooral hebben wij de regeling voor de toekomst. Klinisch psychologen, klinisch orthopedagogen en artsen die daartoe een bijkomende opleiding psychotherapie hebben gevolgd, zullen in de toekomst psychotherapie kunnen toepassen. Daarnaast voorzien wij in bijzonder ruime overgangsmatregelen voor wie vandaag werkt, voor wie vandaag of in september zijn studie psychotherapie aanvat en zelfs voor wie in september een vooropleiding als beroepsbeoefenaar in de zin van de wet van 10 mei 2015 of een andere bachelor aanvat. Wie een beroepsbeoefenaar is, zal het beroep van psychotherapeut autonoom kunnen uitoefenen. Wie een andere bacheloropleiding als vooropleiding heeft, zal zijn beroep uitoefenen onder de verantwoordelijkheid van een psychotherapeut.

Het wetsontwerp voorziet ook in de mogelijkheid

om andere beroepsbeoefenaars toe te laten tot de opleiding psychotherapie. Er is dus nog ruimte voor nog meer diversiteit. Geheel nieuw is het feit dat wij voorzien in de wettelijke basis voor het creëren van ondersteunende geestelijke gezondheidsberoepen.

Op die manier zullen in de toekomst ook bachelors hun plaats kunnen innemen in de zorg voor mensen met een psychische aandoening.

Wij zien dat artsen en tandartsen vandaag vragende partij zijn voor ondersteunende beroepen omdat de werkdruk te groot is. Hetzelfde geldt voor de geestelijke gezondheidszorg. Ook daar zijn de noden groot en dus ook de vraag naar ondersteunende beroepen die welbepaalde taken voor hun rekening kunnen nemen.

Ik ben dus niet bang dat deze ondersteunende beroepen er niet zullen komen. Vanuit de oppositie wordt diversiteit nogal eens verward met kwaliteit.

In de fysieke geneeskunde vinden wij het allemaal evident dat er *evidence based* wordt gewerkt, dat de opleiding voldoende stevig is en dat er een hiërarchie is in de taken van de zorgverleners in functie van hun behaalde diploma. Die lijn trekken wij door in de psychische geneeskunde. Ook patiënten met psychische noden hebben recht op een geestelijke gezondheidszorg die is gebaseerd op *evidence based practices*.

Dit ontwerp scherpt dan ook een aantal kwaliteitsvoorwaarden aan. Het ontwerp verstrengt de vooropleiding voor psychotherapeuten omdat het essentieel is dat de psychotherapeut een brede kennis heeft en dus ook onderliggende problematieken kan herkennen en gepast kan doorverwijzen naar zorgverstrekkers met een andere specialiteit, ook naar collega's met een specialiteit in de fysieke gezondheidszorg.

Het ontwerp voert de professionele stage in voor klinisch psychologen en klinisch orthopedagogen omdat we de mening zijn toegedaan dat er onvoldoende praktijkervaring aanwezig is in de huidige opleiding om kwaliteitsvolle zorg te kunnen verlenen.

Wij voeren een getrappt systeem in van wie wel of niet autonoom psychotherapie mag beoefenen, en dit rekening houdend met de vooropleiding. Het werken onder verantwoordelijkheid vergt trouwens geen fysieke aanwezigheid van de verantwoordelijke bij de therapie. Het moet eerder

worden gezien als een multidisciplinaire samenwerking.

Wij voegen de psychotherapie in in de wet van 10 mei 2015. Dat biedt de overheid de nodige instrumenten om de charlatans uit de zorg te halen. Klinisch psychologen, klinisch orthopedagogen en artsen worden gevat door de wet op de gezondheidszorgberoepen en vallen dus ook onder de controle- en sanctiemogelijkheden van deze wet.

In dit ontwerp maken we geen melding meer van de stromingen binnen de psychotherapie. We denken dat in een gezondheidszorgdomein dat momenteel nog in volle evolutie is, het niet wijs zou zijn om stromingen vast te leggen in een wet en bijgevolg zorgverleners vast te pinnen op een stroming. Op basis van de noden van de patiënt moet de psychotherapeut die technieken kunnen toepassen die effect zullen hebben voor de patiënt, ongeacht de stroming waartoe de techniek behoort.

Bovendien is het verwijt dat er niet meer gewerkt mag worden met private instellingen niet correct. Door samenwerkingsakkoorden te sluiten met hogescholen en universiteiten zullen zij worden opgenomen in het reguliere onderwijs. Ik kan in alle eerlijkheid alleen voordelen zien voor deze private instellingen. Samenwerking biedt een belangrijke kans op een opwaardering en laat hun toe hun studenten erkende diploma's aan te bieden. De samenwerking tussen hogescholen en universiteiten en private instellingen moet ertoe leiden dat de toekomstige psychotherapeut zowel op theoretisch als op praktisch vlak een gedegen opleiding ontvangt die zal toelaten kwalitatief hoogstaande zorg te verlenen aan de patiënt.

Met dit ontwerp lossen we ook enkele praktische problemen op die zich stelden met betrekking tot de federale raad. Van drie raden gaan we naar een raad met drie banken. We voorzien in de mogelijkheid van een minderheidsstandpunt en lossen de problematiek van de afwezigheid van de klinisch orthopedagogen in Wallonië op door te werken met klinisch orthopsychologen.

Het is jammer dat sommigen van deze materie een communautaire discussie hebben gemaakt. Ik stel echter vast dat bij de faculteiten geneeskunde in Vlaanderen en Wallonië die tegenstelling niet bestaat. Daar heeft de rede het duidelijk gewonnen van de emo.

Ik concludeer dan ook dat dit ontwerp de kaart trekt van de patiënt in de geestelijke

gezondheidszorg. Vanuit het recht van die patiënt op een kwaliteitsvolle geestelijke gezondheidszorg creëert het ontwerp de noodzakelijke randvoorwaarden inzake opleiding voor klinisch psychologen en klinisch orthopedagogen en inzake de vooropleiding en opleiding van de psychotherapeuten. Dit dossier heeft een lange voorgeschiedenis in het Parlement. We finaliseren vandaag het wettelijk kader. Nu ligt de weg open voor het debat over de terugbetaling.

05.43 **Monica De Coninck** (sp.a): Mevrouw de voorzitter, mevrouw de minister, beste collega's, onderhavig wetsontwerp vervult ons met angst, angst dat de rijkdom van methodieken van de psychotherapie in ons land zal vervallen, net op een moment waarop we toch heel veel signalen krijgen uit de maatschappij dat psychotherapie en begeleiding absoluut noodzakelijk zijn en dat we ze hard nodig hebben. De verschraling van het landschap van de geestelijke gezondheidszorg is volgens onze fractie het grootste probleem, vooral omdat de psychotherapeut niet langer een beroep als dusdanig zal zijn.

De wet van 2014 wilde inspelen op de brede toestroom van psychotherapeuten en dat aspect wordt nu volledig tenietgedaan. Mevrouw de minister, u plant brede overgangsmaatregelen, maar eigenlijk veranderen die daar niet veel aan. Laat het duidelijk zijn: ook wij willen de charlatans eruit. Maar wij waren en zijn van mening dat de wet van 2014 daartoe genoeg garanties bood. Ik wil zelfs beklemtonen dat onze fractie zich vooral zorgen maakt over de zorgkwaliteit, waar de patiënt toch wel recht op heeft. Zorgkwaliteit werd gegarandeerd in de wet van 2014: de vele voorwaarden die toen werden gesteld, waren immers onmiskenbaar een kwaliteitswaarborg. Voor elke patiënt was er aangepaste zorg en een aanbod. De wet van 2014 was daar een waarborg voor.

Nu dreigt men te snoeien in het zorgaanbod op de markt, net op het moment waarop we meer horen over burn-out, over depressie, over zelfmoord. Is dat wel verantwoord?

Met betrekking tot het functioneren van artsen verwijs ik naar een recent persartikel waarin wordt aangeklaagd dat 1 op 10 patiënten zijn dokter niet begrijpt en dat de patiënt eigenlijk vooral op zichzelf is aangewezen.

Dit wetsontwerp bepaalt nu dat behandelend huisartsen, meer dan wat normaal van een huisarts kan verwacht worden, voor hun patiënten als psycholoog zullen moeten optreden.

De overgangsmaatregelen komen erop neer dat de therapeuten onder een vorm van toezicht worden geplaatst. Het gaat om therapeuten die dikwijls veel ervaring hebben en veel kennis hebben, door een gepaste opleiding. Zij hebben die gevolgd. Zij hebben heel wat concrete ervaring. Die therapeuten zullen nu onder toezicht geplaatst worden van een collega met misschien veel minder ervaring op dat vlak. Wij vinden dat eigenlijk een beetje absurd.

Tot slot, een bachelor wordt op termijn helemaal uitgesloten van het beroep, terwijl de huidige situatie aantoont dat die vaak zorg op maat biedt.

Mevrouw de minister, het wetsontwerp lijkt geschreven op maat van bepaalde beroepsgroepen en van bepaalde belangengroepen, teneinde andere groepen uit te sluiten van het beroep. Wij vinden dat bijzonder spijtig. Dat is een beetje het kind met het badwater weggooien.

05.44 Muriel Gerken (Ecolo-Groen): Madame la présidente, madame la ministre, chers collègues, tout à l'heure j'ai interrompu M. Thiéry en lui disant que le projet de loi que l'on va travailler est un sujet particulièrement important. Et je voudrais commencer par-là.

Lorsqu'on s'adresse à des professionnels ou même tout simplement à ce qui concerne la santé mentale, on ne s'adresse pas, on ne s'intéresse pas seulement à quelqu'un qui a des difficultés, et à un autre, un intervenant, qui va essayer de l'aider à surpasser ses difficultés et à entamer un processus psychothérapeutique. On s'adresse vraiment aux fondements de l'organisation de la société.

De quelle manière est-ce qu'on va accepter que quelqu'un à un moment donné se comporte différemment? De quelle manière est-ce qu'on va intégrer que notre fonctionnement de la société a aussi un effet sur la manière dont quelqu'un se sent bien dans sa peau ou se sent mal? Et de quelle manière va-t-on lui permettre de continuer à participer à notre société? De quelle manière est-ce qu'on va accepter que les gens restent différents des autres pendant toute leur vie sans attendre d'eux qu'ils se conforment à une image idéale, une image normée des individus? C'est ça qu'on est en train aussi de traiter à travers un projet de loi qui concerne la psychothérapie.

C'est pourquoi il est vraiment important, dans les discussions que nous avons eues en commission

ainsi que celles que nous avons maintenant, de s'interroger aussi sur les fondements, sur les conséquences et sur les significations qu'ont les mesures qui sont ici proposées.

Alors c'est vrai, je vais revenir sur la loi de 2014. Pas parce qu'une loi adoptée à un moment donné doit rester toujours identique à travers toutes les années, mais parce que c'était 15 ans de réflexions, de travail, de relations parfois conflictuelles entre différents acteurs, entre différents courants. Et si on est arrivé à cette loi-là, c'est parce qu'on a réussi à identifier les éléments qui pouvaient nous rassembler tous autour d'intervenants de qualité, pour aider des personnes dans un processus psychothérapeutique. Quinze ans de travail participatif qui ont abouti à une loi.

Je ne vais pas reprendre tous les éléments de cette loi mais, néanmoins, certains, dont M. Thiéry je pense, disaient que la carte blanche des douze professeurs d'université proposait que, même plus qu'un master, il fallût être doctorant pour pouvoir être psychothérapeute. Dans la loi de 2014, nous exigeons d'avoir un bac, d'avoir suivi une formation passerelle complémentaire de minimum un an de niveau universitaire, et quatre années, au moins, de formation théorique, de formation pratique et de supervision. C'est bien plus qu'un master et c'est quasiment l'équivalent d'un doctorat. Je ne peux donc pas accepter les arguments qui avancent que les exigences de qualité et de formation de la loi de 2014 étaient insuffisantes, qu'il faut les renforcer et que c'est pour cette raison que nous créons une nouvelle loi. Les arguments qui ont du sens, même si je ne les partage pas, c'est de dire que nous allons réaliser une sélection des personnes qui vont donner ces formations-là et que l'accent sera donc mis sur des acteurs bien spécifiques que sont les universités et à la rigueur les hautes écoles, et sur la manière dont cette formation va pouvoir être donnée. Ce n'est en tout cas pas une meilleure qualité, un meilleur niveau et de meilleures exigences.

L'autre argument utilisé pour avancer un changement nécessaire de la loi de 2014, c'est de dire que les psychothérapeutes étaient effectivement reconnus mais non repris dans la loi qui contient la liste des professionnels de la santé. Les psychologues cliniciens et les orthopédagogues y étaient mais pas les psychothérapeutes. J'aimerais rappeler le principe de précaution qui a guidé cette alternative. Nous étions à l'époque avec des professionnels déjà formés, déjà reconnus, qui étaient les médecins,

les psychiatres, les psychologues cliniciens, les orthopédagogues. Puis, nous étions avec une nouvelle catégorie d'intervenants: les psychothérapeutes, à propos desquels nous mettions des exigences en termes de compétences à acquérir, en termes de développement personnel à réaliser, en termes de nombre d'heures, de jours de supervision et de formation sur le terrain.

Et nous avons chargé des organes consultatifs de déterminer ce en quoi pouvaient consister les critères, ce sur quoi nous allions nous baser, pour savoir si une personne avait acquis les compétences. Ces compétences étaient clairement détaillées. Les centres de formation pouvaient être les universités, les hautes écoles et les centres spécialisés. Mais à ce sujet également, il nous fallait déterminer précisément les exigences que nous avions vis-à-vis de ces lieux de formation.

Il me semblait légitime de dire – et cela me semble toujours légitime – qu'il revenait aux conseils composés de professeurs d'universités, aux représentants de la profession et aux thérapeutes formés dans les différentes disciplines de définir correctement et précisément ces exigences de manière à pouvoir agréer et reconnaître des psychothérapeutes et des centres. Tant que ce n'était pas fait, il était prudent de les reconnaître en tant professionnels mais de les intégrer plus tard dans la liste des professionnels de la santé. Cela n'empêchait pas le remboursement des soins en santé mentale, argument avancé à présent pour modifier la loi. Un autre argument est de dire que c'est grâce à l'introduction de la prestation psychothérapeutique dans la loi de 2015, anciennement arrêté royal de 1978, que les choses sont possibles!

Dans la loi de 2014, il y avait des éléments positifs et intéressants, des arguments pour dire qu'on devait la changer que je ne peux pas partager au vu de ce que je développe ici.

En ce qui concerne la transition, on dit qu'il n'y avait pas de phase transitoire dans la loi de 2014. C'était organisé autrement que ce qui est prévu dans la loi actuelle. Mais il y avait un examen au cas par cas, de chacun sur base de critères qui auraient été définis. Au cas par cas, il y aurait eu évaluation pour savoir si le candidat correspondait, s'il avait acquis les compétences exigées, si la formation avait été suivie dans un centre ou s'il avait besoin d'une formation complémentaire. On ne reconnaissait pas tout le monde d'office mais on permettait une trajectoire

afin que les personnes qui ne rencontraient pas les exigences puissent s'y conformer.

Il n'était donc pas nécessaire, madame la ministre, de changer l'esprit de la loi pour rencontrer les préoccupations que vous dites aujourd'hui vouloir poursuivre. Vous pouvez la changer parce que vous avez une autre philosophie, une autre orientation. C'est votre droit et je le critique, mais les arguments avancés pour dire qu'il fallait le faire ne sont en tous cas pas valables à l'examen et à l'analyse de cette loi de 2014.

Un autre élément, c'est de dire que personne n'a voulu mettre en place la passerelle, personne n'a voulu mettre en place cette année universitaire ou cette année qui permettait d'acquérir les compétences, les acquis et les pré-requis nécessaires pour pouvoir commencer la formation spécifique en psychothérapie. C'est un peu le monde à l'envers. Il n'y a pas toujours de la cohérence dans l'attitude qu'on a vis-à-vis des institutions et des universités qui parfois, font des formations qui demandent à être reconnues. C'est quand même le cas avec les orthopédagogues qui n'existaient que dans une Communauté avant d'être reconnus.

Votre loi permet d'assimiler les cliniciens, les orthopédagogues pendant un certain temps, etc. créant d'ailleurs la confusion. Les ostéopathes posent problème parce que certaines universités ne veulent pas faire ce genre de formation. Du coup, on ne reconnaît pas les ostéopathes. Et puis, ici, parce que des universités ne veulent pas organiser une année passerelle, on ne reconnaît pas et on change tout le dispositif. S'il y avait une position claire sur les conditions, elles auraient adapté leur programme.

D'ailleurs, de nombreuses universités permettent de suivre des modules de cours et de compléter une formation de base, même s'il est vrai que certaines ne respectent pas Bologne ni le fait que quelqu'un qui vient d'une haute école et qui a une autre formation à compléter puisse accéder à une année de master ou à une formation finie sans exiger de lui qu'il refasse tout le cursus. Mais nous ne devons pas entrer dans ce jeu-là si nous voulons des acteurs de formation et des acteurs de psychothérapie corrects et ayant une vision sociétale et d'intérêt général. Ce que nous avons mis dans la loi, c'était du sérieux. C'est balayé comme si cela n'avait plus aucun sens.

Le titre de psychothérapeute en tant que titre professionnel est retiré. Il n'y aura plus de

professionnels qui pourront se dire psychothérapeutes.

Il y a la reconnaissance du médecin, la reconnaissance du psychologue clinicien, la reconnaissance de l'orthopédagogue clinicien. Et puis, ils vont se spécialiser et appliquer un traitement spécifique de temps en temps, qui s'appellera un traitement psychothérapeutique. Où est la logique? Où est la logique lorsqu'on exige une formation de grande qualité? Où est la logique selon laquelle le plus qualifié n'est finalement pas reconnu comme professionnel?

Il y a quelque chose que je ne comprends pas non plus. Vous mettez l'accent sur la formation de base et vous considérez que c'est la formation de base qui va garantir que le psychothérapeute sera, oui ou non, un psychothérapeute de qualité, plutôt que de mettre l'accent, toute l'énergie et toutes les exigences, dans cette formation spécifique, qui doit être longue et s'accompagner d'un travail de développement personnel. Parce que le psychothérapeute ne peut évidemment pas manipuler la personne qui lui fait face. Il ne peut pas se laisser piéger dans la relation, par rapport à sa propre histoire et à son propre développement personnel. C'est là qu'est l'important, c'est là que doit être l'exigence de qualité du futur psychothérapeute. Et je regrette que ces garanties de qualité ne figurent pas dans le projet de loi. Cette confusion entre formation de base et formation spécialisée dans l'exigence de qualité risque de faire des dégâts.

De la même manière, parmi les exigences citées dans la loi, sans qu'elles ne soient clairement définies, il est question de stage, de lieu de stage agréé, plutôt que de conserver une formation pratique, organisée par un institut de formation (université, institut spécialisé ou autre). Le processus de formation impliquerait supervision, allers-retours entre le terrain et l'analyse de ce qui s'est passé, réflexions sur la manière dont le psychothérapeute a vécu et analysé la situation, retour sur le terrain. Ce sont des éléments étrangers à un stage. C'est vraiment de la formation professionnelle de haut niveau qui doit se faire en associant une démarche d'un autre type. Et dans votre projet, vous confondez un stage et cette démarche.

D'autre part, vous dites dans la loi que "des arrêtés définiront les critères relatifs aux stages et aux maîtres de stages". Je vous souhaite vraiment bonne chance pour identifier cela si ce n'est pas relié à une démarche formative et à des instituts de formation.

Dans les arguments que vous avancez pour justifier l'intérêt de cette nouvelle loi, nous pouvons vous rejoindre sur la possibilité de rembourser davantage les soins de santé mentale. Il est exact que les besoins des personnes qui sont en malaise, vivent des moments difficiles, subissent la maltraitance ou souffrent au travail sont de plus en plus criants et ne sont pas étrangers au fonctionnement et au mode d'organisation de notre société, de notre vie économique et des exigences de normalisation vis-à-vis des citoyens. Or, votre loi ne comporte pas de mécanisme de remboursement. Nous ignorons donc ce qui sera remboursé et à quelle hauteur.

En revanche, en lisant votre projet entre les lignes, nous comprenons que, pour que la prestation soit possible et éventuellement remboursée, il faudra un trajet de soins. Celui-ci sera basé sur une seule méthode. À certains moments, vous vous êtes exprimée en spécifiant un nombre de prestations pour telle situation vécue par des personnes en difficulté. C'est donc une autre approche des soins de santé, qui recourt à la possibilité de remboursement pour les organiser d'une manière qui conditionne les personnes à devoir respecter ce qu'on attend d'eux en échange de soins.

Une autre manière de séduire ou, en tout cas, de faire passer la pilule est constituée par les méthodes que vous avez choisies pour reconnaître les prestataires actuels durant la phase de transition. Je ne répéterai pas toutes les critiques qui ont été émises. Si je voulais être caricaturale, je dirais que presque tout sera possible à ceux qui exercent déjà. Je regrette que, quelle que soit leur façon de travailler, ils pourront continuer à exercer. Ce n'est pas cela, organiser une phase de transition en garantissant la qualité et en luttant contre ceux qui pratiqueraient malhonnêtement.

Une période de transition est une disposition où on reconnaît d'abord la qualité des prestataires et on leur permet alors de poursuivre leurs activités. Ici, c'est tout à fait différent. L'argument massue c'est celui de M. Thiéry tout à l'heure: ceux qui n'ont pas la formation de base dans les professions de la santé seront mis sous tutelle et ne seront pas autonomes. Telle est la garantie donnée aux patients. En même temps, cette supervision n'impliquera pas qu'on le suive tout le temps. Il devra travailler dans des équipes multidisciplinaires. La façon dont ce sera fait n'est pas non plus détaillée.

Evidemment, il est intéressant de croiser des regards, à partir de formations et d'approches différentes. Mais ce n'est pas cela qui permettra de garantir l'autonomie de fonctionnement du psychothérapeute et qui permettra de garantir de soins de qualité. Là aussi, il y a des confusions, des références à des modes de pratiques qui sont étrangères au contenu du texte et qui sont là un peu pour faire apparaître qu'on vise la qualité indépendamment des exigences qu'on a quant à la qualité de la formation et de la pratique de la psychothérapie.

Je regrette fort l'abandon des références aux quatre cadres actuellement reconnus: l'orientation psychanalytique et psychodynamique, l'orientation comportementale et cognitiviste, l'orientation systémique et familiale et l'orientation centrée sur la personne et expérientielle. C'est un appauvrissement. Les choses évoluant, il pourrait y avoir un autre cadre de référence, mais le fait de considérer que les références actuelles sont dépassées et qu'un bon psychothérapeute sera efficace, capable de puiser dans chaque orientation et peut-être encore dans d'autres choses...et de systématiser son approche, c'est de la banalisation, une tentative de normalisation des personnes qui va à l'encontre d'une relation psychothérapeutique où l'on doit identifier avec une personne le cheminement qu'elle peut prendre pour entrer dans le chemin du changement qu'elle souhaite. C'est une relation co-construite en permanence.

On sera loin du compte si on suit ce qui ressort de ce projet de loi.

Parmi les derniers éléments que je voudrais mettre en évidence figurent les références à ce fameux avis du Conseil supérieur d'Hygiène de 2005. M. Thiéry en a encore donné l'exemple tout à l'heure: on lit les quinze premières lignes, et c'est comme si les autres lignes n'avaient jamais existé.

Mme Onkelinx a cité Mony Elkaïm, qui est un de nos grands maîtres en analyse systémique et thérapie familiale, qui faisait partie du Conseil supérieur d'Hygiène et a participé à cet avis. On vous a relu cet avis qui stipule qu'il est nécessaire d'avoir des compétences et des prérequis de niveau master et que faute d'avoir ce niveau au début, il convient d'acquérir certaines compétences, qu'il cite. Ce à quoi nous faisons allusion dans la loi de 2014, c'était de permettre à la personne d'acquérir ces compétences. Il insistait sur la nécessité d'identifier et de rappeler

la diversité des cadres de référence. Il n'en inventait pas cinquante. Il reprenait les quatre cadres reconnus et indiquait l'intérêt qu'il pouvait y avoir à associer dans l'appellation et la reconnaissance du psychothérapeute sa formation de base et sa formation de psychothérapeute de manière à ce que la personne qui le consulte sache exactement à qui elle s'adresse.

Cette technique qui consiste à utiliser des morceaux d'avis pour justifier des décisions, vous n'êtes pas la seule dans ce gouvernement à l'employer. C'est une pratique malhonnête socialement parlant. Vous auriez pu dire que cet avis comportait d'autres dispositions permettant d'acquérir des compétences, que vous n'étiez pas d'accord et que vous ne preniez qu'une partie de l'avis. C'était une chose, et nous n'aurions pas été d'accord. Mais ce n'est pas cela que vous faites. Vous dites que dans ce document, c'est tel avis qui est donné, vous vous en servez et vous vous y conformez. C'est détourner, c'est manipuler un avis, une étude qui a été faite.

M. Borsus, qui est là et qui vous accompagne aujourd'hui, a fait la même chose pour le plan individualisé d'intégration sociale. Vous dites que vous vous basez sur une étude universitaire et vous n'en prenez qu'une partie. Même les auteurs de l'étude se sont révoltés et vous ont dit que vous détourniez les conclusions de leur étude.

Les psychiatres et les psychologues reconnus qui ont fait partie du Conseil supérieur d'Hygiène vous disent la même chose. Personnellement, j'estime que vous êtes profondément malhonnête.

À cette tribune, certains sont venus dire que d'aucuns prétendent qu'autant d'emplois seront perdus, qu'ils identifieront les personnes concernées parce que l'on ne peut pas désinformer et, finalement, les menacent s'en prenant à leur liberté de parole et de lecture. Si de telles craintes sont exprimées par certains, c'est bien parce qu'ils ont des raisons de le faire. Or, le rôle d'un parlementaire de la majorité et de la ministre est de rassurer sur la base d'éléments concrets. Des personnes sont inquiètes parce qu'elles ne savent pas ce qu'elles vont devenir. Écoutons leurs inquiétudes. Répondons à ces personnes. Ne disons pas que l'on trouvera celui ou celle qui a osé exprimer ses craintes d'une certaine manière.

Comme je l'ai dit, travailler sur la santé mentale, c'est aussi accepter que des personnes puissent penser autrement que nous, interprètent les

choses, les traduisent, et d'être obligé de les accompagner et/ou de rectifier les informations dont elles disposent.

(...): (...)

05.45 Muriel Gerkens (Ecolo-Groen): Mme la ministre m'a dit qu'elle était citée dans un article ou un carnet dans lequel il est question du nombre d'emplois. Pour ce qui me concerne, je n'ai jamais parlé du nombre d'emplois puisque je ne sais pas combien il y a de psychothérapeutes et je ne sais pas non plus si certains perdront leur emploi.

05.46 Damien Thiéry (MR): (...)

05.47 Muriel Gerkens (Ecolo-Groen): Monsieur Thiéry, l'une des critiques que je formule à l'égard du projet de loi a trait au fait que, durant la période de transition, il permettra à tous les psychothérapeutes d'exercer leur profession, mais sous ce fameux statut de non-autonomie. Pour ce qui me concerne, je préfère un projet qui stipule de manière claire, sur la base de qualités et de critères définis avec les spécialistes de terrain, quelles sont les exigences auxquelles il faut répondre en prévoyant que ceux qui ne répondent pas à ces dernières ont la possibilité de se former et d'acquérir les compétences qui leur manquent. Je suis beaucoup plus sévère que vous.

La désinformation ne résulte pas d'une désinformation, mais d'un manque de clarté du texte, d'inquiétudes de certains qui connaissent leur réalité et qui expriment leur ressenti. Essayez de les rassurer plutôt que de mettre en place un tribunal populaire destiné à identifier qui répand les rumeurs dont question.

05.48 Damien Thiéry (MR): (...)

05.49 Muriel Gerkens (Ecolo-Groen): Je n'ai pas compris ce que vous avez dit.

05.50 Damien Thiéry (MR): Madame Gerkens, je suis prêt à entendre l'avis de tout le monde. De là à ce qu'on vienne me donner des leçons par rapport à l'interprétation de ce qui est envoyé comme message et qui est une désinformation, c'est un peu limite. Soyons clairs! Malheureusement, je n'ai pas la revue avec moi. Elle est dans mon bureau. J'ai lu votre interview.

05.51 Muriel Gerkens (Ecolo-Groen): Je ne parle pas de nombre, de personne. J'ai fait cette interview.

05.52 Damien Thiéry (MR): Madame Gerkens,

quand on lit votre interview, on comprend que les gens puissent envoyer une certaine désinformation. C'est tout ce que je voulais dire.

05.53 Muriel Gerkens (Ecolo-Groen): Monsieur Thiéry, je ne me cache pas pour ma lecture. Comme je l'ai dit en début d'intervention, je suis inquiète sur ce projet de loi. Je suis probablement plus inquiète que pas mal de gens ici, même parmi mes collègues, car j'ai vingt ans de pratique dans le milieu social. Je suis bien consciente des dérives et des problèmes qui peuvent survenir à travers des interventions et en fonction de l'organisation de la prise en charge, de ce qu'on attend de ces personnes à travers leurs difficultés et des thérapies qu'on veut leur appliquer. Je suis consciente des phénomènes d'exclusion que cela peut provoquer. Ce sont des inquiétudes que j'ai exprimées et que je continue à exprimer.

Voulez-vous un autre exemple de désinformation? Je n'en veux pas à ce monsieur. Je ne vais pas le citer, même s'il fait partie des gens qui soutiennent votre projet de loi. C'est quelqu'un qui ose dire que, dans des instituts de formation, on forme à la psychanalyse en dix week-ends par an et que, donc, il est indispensable de limiter les formations en psychothérapie dans les universités car là au moins au aura "x temps". Par ailleurs, cela coûte cher: deux à trois mille euros pour une formation dans ces instituts. Pour cette raison, les instituts de formation sont inquiets. Ce sont là des interprétations, des manières d'exprimer des réalités avec sa propre vision. Je ne suis pas d'accord avec cette personne car elle déforme des réalités. Je ne vais toutefois pas me lancer dans une chasse pour la poursuivre et la dénoncer.

Sans entrer dans tous les détails, vous avez ainsi l'analyse et l'appréciation que je fais de ce projet de loi. Personnellement, je suis inquiète sur ce que cela donnera en termes d'organisation de cette psychothérapie. Je suis aussi inquiète quant à la qualité et au respect du patient. Je pense que le patient ne s'y retrouvera pas. Les psychothérapeutes d'aujourd'hui deviendront des psychothérapeutes non autonomes. Des cliniciens pourront pratiquer comme orthopédagogues. Des orthopédagogues pourront pratiquer comme des psychologues cliniciens. Des médecins généralistes pourront faire de la psychothérapie de base mais on ne sait pas en quoi cela consiste. Si cela ne fonctionne pas, le patient ira faire de la psychothérapie plus spécialisée auprès d'autres spécialistes.

D'après moi, le patient n'a pas d'information plus

claire ni plus de garantie quant à la qualité de la relation qu'il va construire et établir avec un psychothérapeute, ce qui est pourtant essentiel. Ce sont les objectifs que nous visons.

05.54 Catherine Fonck (cdH): Madame la présidente, madame la ministre, monsieur le ministre, chers collègues, il est vrai que ce projet de loi change profondément l'approche de la psychothérapie et le sens de la loi de 2014. Soyons honnêtes! Cela peut être rassurant pour les patients que la psychothérapie soit réalisée dans un cadre de soins de santé à condition que cela repose sur un trépied avec trois volets majeurs: le premier étant la qualité; le second l'approche multidisciplinaire (mais qui ne doit pas seulement y associer obligatoirement le médecin) et le troisième volet, l'accessibilité.

Sur ce troisième volet, madame la ministre, je conserve des doutes quant aux conséquences de votre projet. Reconnaissons-le, les constats sont inquiétants en matière de santé mentale avec des tendances très préoccupantes: le nombre élevé de suicides, une augmentation alarmante du nombre d'admissions en institutions psychiatriques et une consommation croissante d'antidépresseurs. Chaque année, plus de deux mille Belges se suicident; c'est énorme. Les demandes d'aide psychosociale ne cessent de croître.

Si ces constats sont alarmants pour la population en général, ils le sont d'autant plus pour les jeunes, les enfants et les adolescents. Sur la période 2012-2014, c'est un jeune de 6 à 17 ans sur 200 (soit 0,5 %) à qui des antidépresseurs ont été prescrits; c'est considérable.

On est bien au-dessus de la moyenne mondiale et de la moyenne européenne. Tous ces jeunes sous antidépresseurs, alors même qu'on le sait, la psychoéducation et la psychothérapie doivent être préférés aux médicaments antidépresseurs chez les enfants et les adolescents, sans évidemment parler de tous les adolescents et de tous les jeunes qui sont anxieux et dépressifs, cela représente des chiffres excessivement interpellants.

Voorzitter: Siegfried Bracke, voorzitter.

Président: Siegfried Bracke, president.

Un des risques, une des conséquences de votre projet de loi par rapport à cela est qu'il y aura une diminution du nombre de prestataires en psychothérapie puisque vous rétrécissez clairement le champ de l'exercice de la

psychothérapie. Donc, pour corollaire, il y aura une diminution de l'offre de la psychothérapie. Le risque est alors de renvoyer ces patients, ces jeunes vers les traitements médicamenteux.

Sans doute me direz-vous que, demain ou après-demain, le remboursement de la psychothérapie sera une plus-value pour le patient. Oui, c'est vrai: le remboursement de la psychothérapie est une plus-value pour le patient. Mais j'ai envie de vous répondre, madame la ministre, on verra quand, on verra comment et on verra avec quelles modalités. Parce que le KCE s'était penché sur la manière avec laquelle on pouvait envisager de rembourser la psychothérapie: c'étaient des modalités extrêmement contraignantes. De là à se dire que, d'ores et déjà, il y aura une plus-value claire, rapide pour des jeunes ou des moins jeunes suivis par la psychothérapie et qui pourront avoir un remboursement de la psychothérapie, il y a évidemment un monde.

Faut-il aussi rappeler, madame la ministre, que, déjà aujourd'hui, la psychothérapie dans un certain nombre de structures et de services est proposée de manière excessivement accessible sur le plan financier? Je pense notamment à des services d'aide à la jeunesse, à des plannings familiaux, à des services de santé mentale pour n'en reprendre que quelques-uns.

Changer cette loi pour l'avenir, c'est une chose. Mais là où j'ai une difficulté, chers collègues – et je pense vous l'avoir dit très clairement en commission -, c'est la manière avec laquelle vous prenez peu en considération les psychothérapeutes qui exercent déjà aujourd'hui en ne leur permettant plus de pratiquer demain de manière autonome pour ceux qui ne sont pas psychologues cliniciens, qui ne sont pas orthopédagogues cliniciens et qui ne sont pas médecins. Je trouve que cette manière avec laquelle vous les prenez peu en considération est assez interpellante.

Appelons un chat un chat. Vous rétrogradez purement et simplement les psychothérapeutes qui exercent aujourd'hui. Ils ne pourront plus demain exercer de manière autonome. Un peu comme si tous étaient des charlatans.

Je pense devoir rappeler ici qu'il y a des psychothérapeutes qui exercent avec qualité et rigueur. Ils ont acquis une expertise au chevet du patient, à son contact direct, sans nécessairement avoir eu une formation de psychologue clinicien, d'orthopédagogue clinicien ou de médecin.

Parce que, oui, madame la ministre, l'expertise qui est développée au chevet du patient est tout aussi importante, on le sait singulièrement dans les soins de santé, que la formation.

Alors vous allez me dire "non les psychothérapeutes actuels peuvent continuer à exercer, il y a beaucoup de dispositions transitoires." Non, ils ne pourront plus, madame la ministre, continuer à pratiquer de manière autonome, je le redis et le répète, s'ils ne sont pas médecins, psychologues cliniciens ou orthopédistes cliniciens.

Et mieux que toutes les discussions théoriques, je voudrais vous illustrer mon propos avec deux réalités de terrain. Ce n'est pas de la fiction, ce sont des situations vécues. Je prends comme premier exemple le cas d'une psychothérapeute, une femme, qui travaille depuis une trentaine d'années dans un cabinet comme indépendante. Elle y exerce un travail de grande qualité. Elle travaille en lien étroit avec deux psychiatres qui lui réfèrent leurs patients, lui envoient leurs patients dans un certain nombre de cas. Ils lui font donc plus que confiance puisqu'ils travaillent en interaction avec elle.

Avec ce projet de loi, tout va changer pour cette psychothérapeute. Parce que sur base de la loi, je l'ai lue, relue dans tous les sens, elle ne pourra plus pratiquer de manière autonome. Imaginez! Alors qu'il y a deux psychiatres qui lui réfèrent des patients - ce n'est donc pas un, une, charlatan - elle ne pourra plus exercer de manière autonome.

Vous me direz qu'elle pourra exercer de manière supervisée. Mais cette loi, madame la ministre, ne prévoit en rien que cette psychothérapeute pourra être supervisée par ces psychiatres parce que ces psychiatres ne sont pas psychothérapeutes et n'ont pas envie de suivre 70 crédits supplémentaires, comme prévu dans le projet de loi, et de suivre une nouvelle formation complémentaire comme psychothérapeute. Donc, qui seront les perdants de cette histoire? Dans cet exemple, ce sont évidemment les patients.

Deuxième exemple dont je voudrais vous faire part ici. Encore une fois, c'est une réalité de terrain, ce n'est pas de la fiction. Ce sont les situations des différents services pour lesquels travaillent des psychothérapeutes, et je pense aux services d'aide à la jeunesse, d'aide aux personnes, de santé mentale et parfois aussi certains hôpitaux voire des plannings familiaux. Un psychothérapeute qui travaille dans un planning familial m'a expliqué sa réalité. Il exerce

la psychothérapie dans une approche multidisciplinaire. Il travaille en équipe, au contact des différentes réalités, que ce soit des patients ou des contextes psychosociaux lourds. Mais aucun des collègues avec lesquels il travaille dans son équipe n'est psychothérapeute dans les nouvelles conditions de votre loi. Aucun.

Résultat: demain, il ne pourra plus exercer de manière autonome et devra nécessairement soit être supervisé par un médecin par exemple, qui accepterait de se former en psychothérapie de manière complémentaire, ce qui n'est pas forcément le cas, madame la ministre; soit l'équipe devra engager un psychothérapeute de l'extérieur, voire se priver de ce psychothérapeute pour en engager un autre qui colle, lui, aux conditions de la loi et pourra exercer la psychothérapie de manière autonome.

Ce sont deux exemples. Je pourrais vous en donner d'autres. Ces exemples sont particulièrement illustratifs de la réalité que vivent aujourd'hui un certain nombre de psychothérapeutes déjà actifs mais à qui vous barrez la pratique autonome de la psychothérapie. Et je le redis: pour un certain nombre d'entre eux, malgré bien souvent, une longue pratique, une expertise qui est développée au contact du patient.

La supervision que vous imposez aussi par ce projet de loi n'est absolument pas définie. Et d'ailleurs, elle porte aujourd'hui à de multiples interprétations. J'avais déjà entendu un certain nombre d'interprétations en commission. J'ai entendu de nouvelles interprétations ici, sans compter, en plus, les interprétations que nous entendons dans la presse. On parle de contrôle, ce qui a été dit ici par un parlementaire de votre majorité. On parle même de la pratique multidisciplinaire, sans que nous sachions, de nouveau, quel type de pratique. Nous ne savons toujours pas non plus si ces psychothérapeutes pourront continuer à exercer en cabinet avec un statut d'indépendant et poursuivre leur pratique actuelle, sans parler non plus des questions de responsabilités civile et pénale qui sont restées sans réponse au moment de la commission. La supervision n'est pas définie. On parle d'intervision qui n'est pas définie non plus. Il n'y a pas de convention, ni quoi que cela soit qui permette d'établir cette supervision. Les questions de responsabilités civile et pénale restent pleines et entières.

Je suis venue en commission et je reviens en plénière, car j'ai redéposé deux propositions pour

faire évoluer ce projet sur deux aspects. Le premier, c'est d'ouvrir une porte supplémentaire pour les psychothérapeutes qui exercent déjà aujourd'hui et qui, sur base du projet de loi, ne pourront plus exercer de manière autonome. Cette porte supplémentaire, c'est évidemment aussi pour pouvoir faire la différence et que nous puissions reconnaître qu'il y a des différences entre les charlatans et les psychothérapeutes qui exercent avec qualité. Car, dans le fond, aujourd'hui, le projet de loi ne fait pas de différence entre les charlatans et les psychothérapeutes qui ne rentrent pas dans les nouvelles conditions pour pratiquer de manière autonome, puisque, demain, il suffira "d'être supervisé" pour pouvoir continuer son activité. Et comme la supervision n'est pas définie, cela ouvre la porte à tout type de soi-disant supervision.

Je propose donc que soit réalisé un examen individuel du dossier, de la formation initiale, de la formation continue, une expertise, un examen des expériences au contact du patient, en lien aussi avec les pratiques multidisciplinaires. Car, pour rappel, de nombreux psychothérapeutes qui ne pourront plus exercer demain en pratique autonome travaillent aujourd'hui, dans un certain nombre de cas, avec une approche multidisciplinaire.

Pour ceux-là, sur la base de cet examen de dossiers, comme ce fut le cas dans des périodes de transition pour d'autres professionnels de la santé, il importe de les reconnaître et de leur permettre d'avoir une pratique autonome de la psychothérapie. De la sorte, tous ceux qui se sont formés et qui ont cette expertise au contact du patient verraient la qualité de leur travail reconnue et seraient respectés. J'en connais certains qui ont exercé pendant vingt ou trente ans la psychothérapie, comme je l'ai rappelé à l'instant au travers d'un exemple. C'est un minimum en termes de respect de leur compétence. De manière transitoire, il faudrait pouvoir reconnaître tous ceux qui exercent déjà aujourd'hui. Ce sont des procédures, madame la ministre, qui ne sont pas compliquées et qui ont déjà fait leurs preuves sur le plan qualitatif ainsi qu'en termes de protection du patient.

La deuxième proposition que je redépose ici en séance plénière vise à définir ce que vous entendez par "supervision". Vous allez me rétorquer qu'on fera tout cela plus tard par arrêté. En même temps, rien ne figure dans la loi à cet égard. Selon moi, il convient de conférer une assise légale claire, pas sur toutes les modalités – cela peut être précisé par un arrêté royal – en

établissant une convention - je ne m'arrête pas sur les mots, car je reste ouverte à toute proposition en la matière – entre le psychothérapeute et la personne qui assumera la supervision. Il s'agit ainsi d'éviter, madame la ministre, dans le cas où nous serions confrontés à une situation grave, par exemple un accident thérapeutique, que ne soient lancées de grandes procédures juridiques parce que personne n'aura défini qui assume la responsabilité civile ou pénale. Laisser planer un flou – chose que je n'ai jamais vue en termes d'organisation de soins de santé – et ne faire reposer cette supervision sur aucune base légale risque de provoquer des procédures juridiques demain.

Pour toutes ces raisons, nous nous abstenons sur ce texte sauf bien évidemment, chers collègues, si on peut réenvisager les différents points que j'ai évoqués ici et que j'avais déjà évoqués en commission. Vous aviez, madame la ministre, en commission, ouvert la porte dans un premier temps à la possibilité, sur base de l'examen individuel des psychothérapeutes qui exercent déjà aujourd'hui, à travers un examen de leur dossier formation, formation continue et expertise au contact du patient, de leur reconnaître aussi l'accès à la pratique de la psychothérapie de manière autonome. Puis, pour des raisons qui m'échappent, et qui sont à mon avis de majorité, vous avez refusé d'avancer dans ce cadre. Je le regrette.

Je le regrette plus encore par rapport à des psychothérapeutes qui ne sont pas tous des charlatans, même en n'étant pas psychologues cliniciens, médecins ou orthopédagogues parce que, oui, il y a aussi des psychothérapeutes qui n'ont pas au départ cette formation mais qui exercent parfois depuis de très nombreuses années, avec une pratique de qualité et de rigueur. D'ailleurs, ceux qui sont bien souvent les premiers à le reconnaître, ce sont aussi des psychiatres qui travaillent en lien étroit ou en lien plus indirect avec ces patients ou ces jeunes.

Pour eux, je pense qu'il aurait été logique, de manière transitoire, de leur permettre à l'avenir de pratiquer de manière autonome. C'est dommage. Vous n'avez pas permis d'avancer dans cette voie. C'était une porte ouverte supplémentaire parce que les dispositions transitoires que vous avez prévues, certes, existent mais malheureusement, ne permettent pas de les reconnaître. Surtout, cela revient à tous les rétrograder, quel que soit le travail qu'ils réalisent y compris un travail de qualité. Cela revient à tous les rétrograder en ne leur permettant plus cette

pratique autonome. Je vous remercie.

05.55 Véronique Caprasse (DéFI): Monsieur le président, madame la ministre, chers collègues, on sait que la psychothérapie, en tant que spécialisation, est davantage développée au Sud du pays qu'au Nord. Ce n'est pas un problème en soi, si un consensus est possible lorsqu'il s'agit de prendre des dispositions communes comme la reconnaissance de titres professionnels.

On sait que le compromis est possible dans ce dossier. La preuve en a été faite lors de la précédente législature. La loi du 4 avril 2014 n'était peut-être pas parfaite sur le plan technique, mais elle avait au moins le mérite de résulter d'un consensus. Avant même son entrée en vigueur, ce consensus vole en éclats. Il n'est aujourd'hui plus question de reconnaître le titre de psychothérapeute, mais bien de réduire la psychothérapie à un acte strictement médical.

En réalité, la majorité s'est alignée sur ce que la N-VA souhaitait depuis le départ. Le MR, qui avait voté contre les amendements de la N-VA en 2014, retourne aujourd'hui sa veste avec un naturel déconcertant, tant ce geste lui devient familier.

Des psychothérapeutes en colère rappellent les propos tenus par M. Daniel Bacquelaine en séance plénière, alors qu'il était encore chef de groupe en janvier 2014, et je cite: "Nous acceptons et nous reconnaissons ..."

05.56 Damien Thiéry (MR): Madame Caprasse, ce que vous dites est très intéressant. Vous dites donc qu'un certain nombre de personnes en colère rappellent... J'ai effectivement reçu ces mails. Cela signifie, si je comprends bien, que Mme Onkelinx et Mme Gerkens n'ont pas reçu ces mails, mais que vous les avez reçus? C'est très étrange.

05.57 Véronique Caprasse (DéFI): J'ai reçu des mails.

05.58 Damien Thiéry (MR): D'accord. J'en reste là.

05.59 Véronique Caprasse (DéFI): J'ai reçu des mails de gens mécontents, oui.

05.60 Laurette Onkelinx (PS): (...)

05.61 Véronique Caprasse (DéFI): Ils ont les adresses de tous les députés. C'est une réaction normale, je crois.

05.62 Laurette Onkelinx (PS): (...) Nous avons été inondés de mails de mécontentement. Monsieur Thiéry, vous avez à mon avis un problème avec votre boîte mail.

05.63 Véronique Caprasse (DéFI): Je reprends ma citation. "Nous acceptons et nous reconnaissons qu'une ouverture devait être envisagée pour permettre à des personnes ayant suivi des parcours différents d'accéder à une formation à la psychothérapie. Nous insistons pour que les personnes détentrices d'un diplôme de bachelier, par exemple, aient effectivement la possibilité de suivre un programme de formation complémentaire de type universitaire - la loi le prévoit aujourd'hui -, préalablement à une formation spécifique en psychothérapie".

Et je me réfère maintenant à la déclaration de M. Thiéry, qui représente désormais le groupe MR en commission de la Santé publique. Je cite un extrait du rapport en première lecture du présent projet de loi: "Une ouverture avait été envisagée sous la précédente législature pour permettre à des personnes ayant suivi un parcours autre qu'un master en psychologie ou qu'un doctorat en médecine de pouvoir accéder à une formation à la psychothérapie. En l'absence de consensus politique pour suivre cette voie, le groupe de l'intervenant a pris acte et a défendu les garanties législatives d'une formation rigoureuse, transparente et contrôlable." Je regrette que le MR ait pris cette position.

Bien entendu, madame la ministre et chers collègues, nous sommes d'accord pour dire qu'il est indispensable de protéger les personnes en détresse psychologique des charlatans en tout genre et qu'il faut garantir la qualité des soins thérapeutiques. Mais des psychothérapeutes ayant suivi une formation de huit ans n'offrent-ils pas une garantie de qualité? Faire de la psychothérapie un acte médical, comme le préconise ce projet de loi, est-ce vraiment une garantie de qualité? Nous en doutons sérieusement. Faire entrer la psychothérapie dans l'*evidence based medicine* déshumanise cette thérapie qui pourtant soigne l'humain.

S'occuper du psychisme suppose non seulement d'acquérir la connaissance des mécanismes psychiques et de ses pathologies mais également, selon l'option thérapeutique choisie, de se former aux techniques d'intervention de celle-ci. Par ailleurs, devenir psychothérapeute suppose un travail psychique personnel, ce que ne peut évidemment pas demander une université ouverte à tous.

Ce sont les divers instituts de formation responsables qui sélectionnent les candidats aux formations, sur base non seulement de leur diplôme académique mais aussi de leurs aptitudes personnelles à aborder le psychisme humain dans toute sa complexité. Dans une lettre ouverte adressée en désespoir de cause au premier ministre, plus de 250 institutions professionnelles de formation, ainsi que des enseignants universitaires et des hautes écoles dénoncent la vision réductrice de la santé mentale que vous voulez imposer aujourd'hui.

Ils expliquent notamment l'importance du maintien des quatre courants psychothérapeutiques reconnus par le Comité supérieur d'hygiène: l'orientation psychanalytique et psychodynamique, comportementale et cognitive, systémique et familiale ou encore humaniste, centrée sur la personne et expérientielle. Ils expliquent cette diversité des approches et des formations spécifiques qui permettent de mieux rencontrer les besoins personnels des patients et que la formation complémentaire des psychothérapeutes dure souvent au moins quatre ans en plus d'une formation de base. Ils dénoncent aussi l'absence de concertation ou plutôt la concertation ciblée sur une partie seulement des professionnels et le rejet du consensus obtenu en 2014. Nous soutenons leur appel et nous formons le vœu que le gouvernement ne rejette pas purement et simplement la richesse que peut offrir une diversification de l'offre de soins de santé mentale à l'heure où explosent les burn out et autres troubles générés par une société de plus en plus anxieuse.

C'est avec détermination que nous voterons contre ce projet de loi.

05.64 Raoul Hedebouw (PTB-GO!): Mijnheer de voorzitter, mevrouw de minister, ik heb een aantal punten van kritiek op uw voorstel.

Mijn eerste punt van kritiek, wellicht het belangrijkste, is het gebrek aan dialoog met de verschillende groepen gelinkt aan uw voorstel. Ik heb daarstraks gehoord dat de mailbox van de heer Thiéry gelukkig een spamfunctie heeft, waardoor hij alle mails meteen verticaal kon klasseren.

Dit is een brief die werd ondertekend door 250 verenigingen die actief zijn in de sector. Daar kunt u toch niet naast kijken? Wat zeggen zij over het gebrek aan dialoog? Ik citeer uit hun brief, die zij overigens rechtstreeks richtten tot de eerste

minister omdat het volgens hen nog maar weinig zin had om zich te richten tot de minister van Volksgezondheid: "Het wetsontwerp van de minister is opgesteld op een discrete, om niet te zeggen heimelijke manier. Enkel een deel van de professionelen lijkt gehoord te worden terwijl de anderen telkens een gesloten deur op hun weg vonden. Wij kunnen als voorbeeld verwijzen naar het feit dat er geen enkel antwoord werd gegeven aan de 70 vertegenwoordigers van instellingen die zich in februari richtten tot de minister met een memorandum voor een rigoureuze psychotherapie bekommerd om de patiënten."

Er werden ook 22 000 handtekeningen verzameld om een dialoog aan te gaan.

Je cite la Plate-forme des Professionnels de Santé Mentale en français: "Les attachés de cabinet de la ministre ont reçu une seule fois des membres de la coupole francophone de psychothérapie. Ils ont demandé à quelles associations les personnes présentes étaient affiliées et la ministre a considéré que ces associations avaient été consultées alors que ces personnes ne les représentaient pas et n'étaient pas mandatées".

Mijn eerste punt van kritiek, mevrouw de minister, is dus dat er volgens mij te weinig dialoog is geweest met de verschillende belangengroepen omtrent dit moeilijke vraagstuk.

Ik kom tot mijn tweede punt van kritiek. Laat mij eerst duidelijk zijn, wij zijn wel voorstander van een wetenschappelijke opleiding voor psychotherapeuten. Nu is het voor de patiënten vaak niet mogelijk te weten wie zij moeten kiezen en wat zij kunnen verwachten en dat leidt vaak genoeg tot wanpraktijken. Ook onder de beroepsbeoefenaars is er veel onduidelijkheid. Er worden allerhande cursussen aangeboden. Er is er zelfs eentje die via afstandsonderwijs een erkend diploma belooft. De inschrijvingskosten voor zulke cursussen lopen op tot duizenden euro, zonder dat de cursisten zicht hebben op wat zij ervoor terugkrijgen. Ik meen dat het belangrijk is het kaf van het koren te scheiden.

Ik zal het nu hebben over het wetsontwerp zelf. Tal van laagdrempelige beroepen worden uitgesloten van erkenning als psychotherapeut. Dat is volgens mij een probleem. Ik denk aan psychiatisch verpleegkundigen of sociaal assistenten. Doorgaans zijn zij meer vertrouwd met de subcultuur van diverse bevolkingsgroepen en met de sociale problemen die de achtergrond kunnen vormen van heel wat psychische problemen.

Het kan volgens ons perfect dat iemand met een *evidence-based* bachelordiploma, bijvoorbeeld voor sociale verpleegkunde gecombineerd met de juiste therapieopleiding, een goede therapie kan geven. Wij hebben er trouwens velen in onze dokterspraktijken van Geneeskunde voor het Volk. Nu worden al die mensen bij voorbaat uitgesloten.

Uit *evidence-based* onderzoek, en dit is mijn belangrijkste punt, blijkt dat de relatie tussen patiënt en hulpverlener cruciaal is.

Cette relation du patient et de celui qui l'aide est vraiment cruciale.

Die relatie is cruciaal voor een beter therapeutisch effect. Hoe beter die relatie en hoe meer vertrouwen erin aanwezig is, hoe beter het gezondheidseffect, ongeacht de vorm van de psychotherapie, of het cognitieve therapie, systeemtherapie of psychoanalyse is. Wat belangrijk is, is de link.

Ce sont des études qui démontrent, même en *evidence based*, que le lien est au moins aussi important que le type de diplôme. Ici, on réduit tout aux diplômes. Et ce sont des études *evidence based* qui peuvent le montrer. Derrière une approche *evidence based*, on est en train de tout standardiser sur deux ou trois types de diplômes. Cela ne me paraît pas être la bonne approche.

Vanuit de *evidence-based* vaststellingen moet er in dialoog met de beroepsgroepen kunnen worden afgebakend wanneer een psychotherapeut in aanmerking komt voor terugbetaling. Van wie bijvoorbeeld meer dan tien jaar beroepservaring heeft, kan worden gezegd dat hij goede patiënt-hulpverlenersrelaties weet aan te gaan. Als overgangsmaatregel moeten de psychotherapeuten ook in aanmerking komen voor terugbetaling, ook al voldoen zij niet aan de basisvoorwaarde, zoals een basisopleiding tot arts of klinisch psycholoog.

Ik kom tot mijn derde punt. Mevrouw de minister, zij was vandaag nog niet aan de orde, maar de terugbetaling, ook een belangrijk element, grenst aan dit dossier. Er blijft veel onduidelijkheid over bestaan of de terugbetaling in dezelfde enveloppe blijft. Wij worden tegenwoordig geconfronteerd met de afbouw van veel bedden in de geestelijke gezondheidszorg. Het kan niet de bedoeling zijn om het geld met de ene hand te geven, en met de andere weer weg te nemen uit de geestelijke gezondheidszorg. Onze maatschappij wordt geconfronteerd met enorme uitdagingen op dit

vlak en wij zullen hierin moeten investeren.

Madame la ministre, le PTB ne votera donc pas ce projet de loi. Je constate que cela vous touche. C'est également mon cas.

Le message le plus important que nous avons voulu faire passer, c'est qu'énormément de gens pratiquent, aujourd'hui, la psychothérapie avec, indiscutablement, des résultats.

Si votre objectif est de fonctionner avec une *evidence-based medicine*, vous avez raison. Mais, dans ce cas, toutes les psychothérapies devraient être concernées. Et ne vous basez pas sur un a priori pour classer des gens qui, aujourd'hui, rendent des services!

Nous sommes favorables à une approche plus systématique. En effet, on ne peut pas permettre aux charlatans, aux premiers venus de s'autodéclarer psychothérapeutes. Mais pour ce faire, appuyez-vous sur une *evidence-based medicine* et non sur un a priori qui, en fait, centralise tout au niveau des universités de notre pays et ne permet pas une pluralité des thérapies.

En conclusion, le PTB votera contre ce projet de loi.

De **voorzitter**: Er zijn geen sprekers meer. De regering krijgt het woord.

05.65 Minister **Maggie De Block**: Mijnheer de voorzitter, dames en heren Kamerleden, ik zou eerst alle leden van de commissie voor de Volksgezondheid willen bedanken voor de meer dan grondige besprekingen gedurende meer dan twaalf uur in twee sessies, die wij aan voorliggend ontwerp hebben besteed. Ik dank ook mevrouw Muylle voor haar meer dan grondig verslag van die twee zittingen.

Ik heb er tijdens het voorstellen van dit wetsontwerp ook meermaals op gewezen dat de wet van 2014 een grote stap vooruit heeft gezet in de erkenning van de betrokken zorgberoepen.

Er waren echter enkele aanpassingen nodig om de wet te kunnen uitvoeren. Er werden ook – dit is mijn verantwoordelijkheid – bijkomende aanpassingen gedaan, om net de zorgkwaliteit voor de patiënt te garanderen.

Wat is positief voor de patiënt? Wat is door die wet nu voor de mensen op het terrein veranderd?

Na zeventien jaar is er de langverwachte maar

vooral noodzakelijke erkenning van de klinische psychologen en de klinische orthopedagogen. Dat gaat over bijna 20 000 mensen op het terrein. Er is ook de erkenning van de artsen, die mits een bijkomende opleiding, daarvoor als een gezondheidszorgberoep hebben gekozen.

Dat zorgt voor een meer kwaliteitsvolle geestelijke gezondheidszorg op maat van de zorgvraag en op maat van de patiënt.

Natuurlijk gaat daarmee een betere toegankelijkheid gepaard. De bestaande zichtbaarheid van die erkende groepen in het werkveld, de grote expertise en de dagelijkse professionele inzet die zij gedurende vele jaren zonder erkenning al geven, wordt nu eindelijk gevalideerd.

De omschrijving van de bevoegdheid van de klinische psycholoog en de klinische orthopedagoog ligt volledig in de lijn met de bestaande zorgmodellen in de voorzieningen en dit zowel federaal als binnen de Gemeenschappen.

Het geeft ook de kans aan de verschillende overheden om echt na te denken hoe zij een meer laagdrempelige betaalbare geestelijke gezondheidszorg kunnen nastreven. Zonder de erkenning kunnen we niet naar een terugbetaling gaan. Dit is een volgende stap.

De volgende stap is de terugbetaling van de mentale zorg. Wij hebben al veel geïnvesteerd in de geestelijke gezondheidszorg. Dat was ook nodig, want dat was een heel ondergewaardeerd terrein. Wij gaan daarin verder en zullen op termijn de middelen zoeken, als alles geregeld geraakt nadat deze wet is goedgekeurd.

De wet voorziet ook eindelijk in een kader voor ondersteunende beroepen in de geestelijke gezondheidszorg. De bepaling in de wet laat namelijk toe om professionele bachelors, die zich momenteel situeren buiten de wet op de uitoefening van de gezondheidsberoepen maar wel in het psychosociaal domein, een plaats te geven binnen de geestelijke gezondheidszorg.

Dit is een werkelijke valorisatie voor allerhande mensen met titels die hier zijn aangeraakt, allerhande bachelors in de sfeer van psychologie en pedagogie.

De wet bepaalt inderdaad, en mevrouw Muylle heeft daarop gewezen, heel brede overgangsmaatregelen voor personen die nu

reeds psychotherapie uitoefenen en zelfs voor studenten die met hun studie de psychotherapie beogen.

In afwijking op het principe dat de psychotherapie uitsluitend kan worden uitgeoefend door een arts, een klinisch psycholoog of een klinisch orthopedagoog, voorziet het ontwerp in heel ruime verworven rechten voor de reeds bestaande beoefenaars van de psychotherapie.

Ik heb al deze positieve punten aangehaald om, net als sommige leden, te zeggen dat het eigenlijk een wet is die gemaakt is om een verbetering te bekomen van de kwaliteit van de mentale zorg voor de patiënt. Ik denk dat het daarom allemaal draait.

Er zijn inderdaad veranderingen aangebracht aan het oorspronkelijke ontwerp. Dat was nodig, want er was onder andere een procedure bij het Grondwettelijk Hof, die terecht door de orthopedagogen was ingesteld.

Dat hebben wij geredieerd. Er waren ook wijzigingen nodig, omdat de federale raad zoals in de oorspronkelijke tekst was bepaald, helemaal niet invulbaar was. De pariteit kon niet gegarandeerd worden, omdat er in het Franstalige landsgedeelte geen titels van orthopedagogie zijn. Die federale raad is zeer belangrijk, omdat hij heel veel taken zal krijgen. Wij willen die heel snel samenstellen.

Bovendien blijft de psychotherapie een belangrijk onderdeel van de behandeling van de patiënt. Ze krijgt een welomschreven plek in de wet op de uitoefening van de gezondheidsberoepen, wat tegelijk de psychotherapie meer valoriseert. Vroeger was het beroep niet erkend, maar werd aan de beoefenaar een machtiging gegeven. Wat een machtiging was, wist men echter niet en dat kon dan niet gegeven worden. Er werden opleidingen in de vorm van schakelprogramma's beschreven, maar men heeft die nooit in de praktijk gebracht; er werden specialisaties beschreven, maar de universiteiten zijn er ook nooit toe gekomen om die aan te bieden.

Nu kiezen we voor meer *evidence-based mental health*. *Evidence* wordt inderdaad alsmaar belangrijker voor de geestelijke gezondheidszorg. Men kan behandelkeuzes maken op basis van beschikbare wetenschappelijke informatie rekening houdend met de vraag van de patiënt in kwestie en de expertise van de behandelende therapeut.

Dat de wet op de uitoefening van de gezondheidsberoepen niet van toepassing was op de psychotherapie, was in tegenspraak met heel de hervorming, waarvan u trouwens een deel hebt doorgevoerd, mevrouw Onkelinx. Ik plaats de psychotherapie juist binnen de wet op de uitoefening van de gezondheidsberoepen, waar zij thuishoort.

Ze blijft een belangrijk en goed omschreven onderdeel van de psychologie, de pedagogiek en de psychiatrie. Ze is dus inderdaad wat ze is, een behandelingsvorm. Dat wordt ook door het Kenniscentrum gezegd.

Inderdaad hebben we niet alle, maar wel de belangrijkste adviezen van de Hoge Raad gevolgd. Wij hebben met heel veel mensen overleg gepleegd. De tekst is ook conform de Europese richtlijnen. Overigens heeft de Raad van State ter zake geen opmerkingen gemaakt.

Ik heb het al gezegd, het is een goede zaak voor de patiënt, omdat hierdoor de wet op de patiëntenrechten gerespecteerd zal moeten worden. De provinciale geneeskundige commissies zullen effectief kunnen optreden tegen praktijken die de patiënt schade berokkenen. Dat konden zij vroeger niet. De toegankelijkheid verbetert, alsook de kwaliteit van de zorg. Mijnheer Hedeboom, als men bij iemand terecht komt, mag men erop vertrouwen dat hij de juiste vaardigheden heeft. Het kaf wordt dus van het koren gescheiden.

Zoals mevrouw Hufkens heeft verklaard, was de wet van 2014 om meer dan een reden onuitvoerbaar. Daaraan is geredieerd.

Wat de discussie over de supervisie en het al dan niet autonoom kunnen functioneren betreft, het is duidelijk dat wij supervisie niet echt als een louter fysieke relatie zien. Dat is meermaals gezegd in de commissie. De supervisie kan ook betekenen dat een patiënt werd doorverwezen, dat er een stafvergadering over een casus wordt gehouden of er wordt teruggekoppeld. Dat is de realiteit, mevrouw Fonck, op het terrein. Nu al wordt er multidisciplinair gewerkt. Als u zegt dat dat niet bestaat, dan negeert u de realiteit op het terrein.

Er werd ook meermaals gezegd dat de eindverantwoordelijkheid altijd bij de supervisor ligt omdat die erover moet waken dat de wet op de uitoefening van de gezondheidsberoepen juist wordt gerespecteerd.

Het is voor mij een verrassing dat de oppositie zo

veel ongerustheid op het terrein wil zaaien en zij tegen een enorme verbetering in de organisatie van de geestelijke gezondheidszorg zijn. Sommigen hebben zich daarvoor vroeger toch echt ingezet. Maar het kan verkeren.

Mevrouw Somers stipt de meerwaarde van dit ontwerp aan met betrekking tot de kwaliteit van de gezondheidszorg en de samenwerking op het terrein met betrekking tot de vorming in instellingen, hogescholen en universiteiten. Mevrouw Muylle heeft daar ook naar verwezen. Door die samenwerking wordt inderdaad een academische ondersteuning ingebracht. Dat was er vroeger niet. Als een instelling een opleiding geeft en er is geen link met een hogeschool of een universiteit is er ook geen academische ondersteuning in die opleiding. Dat is onontbeerlijk omdat ook de psychotherapie een evoluerende geneesvorm is.

Dit ontwerp zet de patiënt terecht centraal. Als ik hoor dat er angst en onzekerheid is, dan vraag ik welke angst en onzekerheid er was op een terrein waarin 17 jaar hard door alle mensen is gewerkt en waar nooit erkenning is gekomen voor het feit dat klinische psychologie, psychotherapie en orthopedagogie zich binnen de gezondheidszorg bevonden.

Mevrouw Gerkens, u hebt gezegd dat u karikaturaal zou worden. Dat is uw goed recht, maar ik vind dit veel te belangrijk om daarvan een karikatuur te maken.

De relatie tussen de hulpverlener en de patiënt moet natuurlijk altijd professioneel zijn. Er kan met heel veel emotie en empathie worden gesproken, maar toch moet het telkens een professionele relatie blijven en dat weet iedereen die zich op dat terrein begeeft.

Wat zijn nog meerwaarden voor de patiënt? Behalve de verbeterde toegankelijkheid zal er nu ook een continuïteit van zorg zijn. Er zal een continuïteit van zorg moeten worden georganiseerd en er zullen ook wachtdiensten zijn waar de patiënt terecht kan als hij zich plots slechter voelt. Op termijn zal er een terugbetaling komen voor psychologische zorgen.

Hoe kan men een betere toegankelijkheid bewerkstelligen dan door de erkenning van deze zorgberoepen die door allerlei omstandigheden veel te lang op zich heeft laten wachten? Toen ik in 1999 in deze Kamer kwam, was men daarover al bezig. Dat is 17 jaar geleden. Ik had met veel plezier gezien dat dit al veel eerder kon worden

geregeld.

Ik meen, mijnheer de voorzitter, dat er heel werd gezegd en ook heel veel is opgebouwd. Er zijn ook veel vergissingen gebeurd. De heer Hedebouw heeft bijvoorbeeld gewezen op een brief van 250 verenigingen terwijl het in feite gaat over een brief van 250 professionelen. Ik leg die brief niet naast mij neer, maar ik heb daarin geen enkel nieuw element gelezen. Ook in de mailboxen is heel veel onwaarheid terechtgekomen. Ik kan begrijpen dat sommigen dit dan liever als spam behandelen.

De patiënt heeft inderdaad het recht om bij een goed opgeleide zorgverstreker terecht te komen. Ik meen dat wij daar met dit wetsontwerp ook echt werk van hebben gemaakt.

Ik dank iedereen die een constructieve bijdrage heeft geleverd. Ik meen dat dit een belangrijke stap vooruit is.

05.66 Laurette Onkelinx (PS): Madame la ministre, je serai brève. Tout d'abord, lorsque vous nous dites que, grâce à ce projet, vous allez pouvoir investir pour le remboursement des soins psychothérapeutiques, je demande à voir! Mais d'après ce que je constate, dans les budgets des soins de santé, vous êtes pour le moment constamment occupée à réaliser des économies. Telle est la vérité! Et il ne me semble pas que cela va s'arrêter, vu le débat budgétaire que nous avons eu juste avant celui-ci et l'orientation d'austérité de ce gouvernement.

Deuxièmement, vous parlez de valorisation de la profession. Vous dites: "C'est quand même chouette, on va valoriser la profession". C'est tout de même étrange, c'est presque drôle, puisque la profession n'existe plus, puisqu'on ne reconnaît plus la profession de psychothérapeute. Ce sont des actes qui sont reconnus et qui vont pouvoir être pratiqués par trois professions. Il faut être précis et dire que vous ne reconnaissez plus le métier de psychothérapeute. Vous ne savez, dès lors, pas le valoriser.

Troisièmement, vous dites qu'on va améliorer la qualité. Je trouve que c'est vraiment aller à l'encontre de la réalité de terrain. Comme si l'immense majorité des hommes et des femmes qui pratiquent ce métier-là ne s'étaient pas déjà organisés pour imposer une qualité, après des années, et d'étude et de formations, organisées par les associations elles-mêmes. Dire que l'on va améliorer la qualité, c'est une gifle à tous ces professionnels qui ne vous ont pas attendue pour

le faire.

Vous n'avez pas donné de réponse quant à la diminution à terme d'une offre diversifiée, alors que toutes les études scientifiques montrent que ce dont on a besoin en la matière, c'est d'une offre diversifiée en fonction de la spécificité-même de la psychothérapie.

Certes, sur la période transitoire, vous l'organisez d'une manière étrange. Elle va durer pendant des dizaines d'années.

En effet, des étudiants en formation feront partie de cette période transitoire. Cela confirme tout simplement l'existence de quelques difficultés au sein de votre majorité et que vous avez trouvé un compromis particulièrement boiteux. Certes, étant donné une période transitoire de cette ampleur, il convient d'être précis sur la manière de l'organiser. Et à ce sujet, plusieurs intervenants ont parlé de cette période transitoire et de la protection du patient pendant cette période transitoire. Nous n'avons pas reçu de réponse concrète. Vous avez parlé de *evidence based*, mais expliquez pourquoi vous estimez que *evidence based* doit aussi s'appliquer pour la particularité de la psychothérapie! Moi, je n'ai absolument pas entendu d'arguments.

Vous ne reconnaissez plus la profession. Vous avez quelques petits problèmes à ce sujet. Plus d'habilitation, c'est le Conseil d'État qui le souligne également! Et par ce fait-là, il n'y a plus moyen d'imposer, comme nous pouvons le faire quand nous reconnaissons une profession, une protection pour les patients. Vous dites que les commissions médicales provinciales pourraient éventuellement intervenir en cas de plainte, par exemple. Mais il n'y a pas que cela. J'ai souvent donné l'exemple d'un médecin qui a suivi une formation pour devenir psychothérapeute. Par le fait même que vous ne reconnaissez pas la profession, il peut faire une fois de temps en temps une psychothérapie, cela suffit. Il n'a pas besoin d'avoir une pratique régulière, avec une formation continue. Cela va évidemment à l'encontre de la qualité de l'offre en psychothérapie.

Enfin, vous nous dites être vraiment déçue, car l'opposition a, en quelque sorte, utilisé les professionnels, les a désinformés. Voilà pourquoi ils ne sont pas d'accord!

Vous infantilisez les associations! C'est les prendre pour quoi? C'est du mépris à leur égard

que de croire qu'ils ignorent et la réalité de leur métier et ce que vous proposer pour l'avenir. Qu'est-ce que c'est cela? Cela montre bien que vous auriez dû vous intéresser plus personnellement à ce sujet-là. Vous auriez dû les recevoir personnellement, oser la discussion avec eux et écouter leurs arguments, ce que vous n'avez pas fait. Je le disais, tout à l'heure, lors de mon intervention: vous avez été extrêmement décevante en la matière et je puis vous dire que vous l'avez confirmé lors de votre réponse.

05.67 Muriel Gerken (Ecolo-Groen): Parmi les éléments que la ministre a cités et dont nous n'avons pas ou peu parlé, certains concernent les bacheliers. Il est vrai que dans le projet de loi, un petit article stipule que ces bacheliers pourront être éventuellement reconnus comme professionnels de soutien en santé mentale et exercer certains actes qui leur seront prescrits par d'autres professionnels qui correspondront aux critères de la loi.

Je pense que ce n'est pas connaître la réalité de ces bacheliers appelés assistants en psychologie. Et puisqu'en cette matière, le mal n'est pas encore fait, il sera important que vous voyiez avec eux comment caractériser l'intérêt de leur profession, leurs apports, leur façon d'exercer, de manière à les reconnaître dans leurs capacités et à pouvoir concevoir un travail au sein d'équipes de soin sans forcément créer de la hiérarchie entre ces professionnels. C'est d'ailleurs un élément que vous avez cité à plusieurs reprises en commission.

Même s'il y a des autonomes et des non-autonomes, je ne crée pas de hiérarchie: le travail multidisciplinaire est un travail entre différents partenaires, il n'y en a pas un qui soit hiérarchiquement supérieur aux autres. Ceci dit, dans certaines interventions de membres de la majorité, j'ai entendu le mot "hiérarchie", disant qu'il était logique qu'on fasse de la hiérarchie, puisque c'est celui qui a la compétence la plus forte qui se situe au sommet de celle-ci.

Les interprétations, les lectures, les manières de traduire ce projet sont multiples et diverses parce qu'il n'y a pas suffisamment de clarté. Si c'était un texte lisible à 100 %, il n'y aurait pas ces interprétations différentes.

En ce qui concerne l'*evidence based medicine*, l'élément qui me perturbe le plus, madame la ministre, ce sont les abus actuels de ce concept. Comment la construit-on? Comment construit-on ces pratiques considérées comme

scientifiquement prouvées sur base des littératures internationales, sur base de pratiques rassemblées, les plus nombreuses, qui arrivent aux bons résultats? Les fondateurs eux-mêmes de l'*evidence based medicine* commencent à s'interroger. On sait que ce sont évidemment ceux qui sont les plus organisés, les plus puissants, les plus productifs qui vont vous produire les références qui deviendront les plus nombreuses et qui deviendront celles qui diront quelles sont les bonnes pratiques.

Cela va à l'encontre d'un travail qui évidemment se base sur des critères et sur des références. La psychothérapie même depuis le début est scientifique mais c'est de la science humaine. Ce n'est ni de la chimie ni de la biologie. Les sciences humaines ont leurs spécificités et leur intérêt. En travaillant et en construisant de manière structurée, réfléchie, intelligente, il est possible d'avoir des soins de qualité sans les coincer dans une définition, un concept, une manière de faire qui sera celle des plus dominants qui, dès lors, souvent, ne veulent pas changer leur pratique.

En ce qui concerne le droit du patient et les commissions de contrôle provinciales, si le fait que le patient comprend ce qui lui arrive, comprend avec qui il est en relation dépendait uniquement de cette capacité de contrôle via les commissions provinciales, ce serait vraiment simple à régler. On ne passerait pas notre temps ici. Ce n'est pas à ce niveau-là que les choses se passent. Vous savez que votre projet de loi, ni aucun autre d'ailleurs, ne permet de protéger contre des abus de gens qui s'instituent psychothérapeutes ou spécialistes en santé mentale alors qu'ils n'ont absolument aucune formation.

En ce qui concerne les supervisions, la responsabilité du superviseur, la multidisciplinarité, là aussi, quand on entend les différents membres qui défendent votre projet, on se rend bien compte que les interprétations et descriptions ne sont pas les mêmes. L'opposition n'alimente pas une inquiétude et il n'y a pas de mauvaise compréhension ou interprétation des textes. Il y a entre nous des lectures qui se différencient par les valeurs et principes auxquels on adhère. Fort heureusement, le secteur, les professionnels de la santé, quant à eux, savent lire et ont la capacité d'analyser et de comprendre des textes. Ils ont la capacité de les confronter et de les comparer avec leurs pratiques sur le terrain et leurs réflexions sociétales. C'est inhérent et indissociable de l'exercice de la psychothérapie. Dès lors, considérer que ce sont nos

interprétations qui alimentent les inquiétudes du secteur, c'est ridiculiser ce secteur et c'est nous donner beaucoup d'importance.

Pour ce qui est de l'empathie, vous dites qu'il faut de l'empathie et garder des relations professionnelles. Comme mes collègues, je vous rejoins et je n'ai rien dit d'autre. Construire une relation et pouvoir cheminer avec la personne qui consulte un psychothérapeute nécessite effectivement des capacités d'empathie mais nécessite aussi la capacité à rester professionnel dans sa relation. Ce que je vous reproche, c'est de ne pas avoir mis dans votre projet de loi, par exemple, comme exigence dans le parcours formatif, toute cette dimension et tout ce travail personnel à faire pour pouvoir à la fois établir une relation empathique et ne pas entrer dans une relation ayant une dimension affective, ou ne permettant plus de prendre la distance nécessaire pour pouvoir analyser et méta-analyser ce qui se passe dans cette relation et dans le processus de changement.

Vous dites qu'il faut reconnaître ces professionnels de soins mais, soit, on dit que c'est une forme de traitement qui peut être pratiquée par d'autres professionnels de soins de santé, soit, on dit qu'on reconnaît les psychothérapeutes comme professionnels de soins de santé mentale et alors on les inscrit comme tels. Mais il faut arrêter de dire qu'il faut les reconnaître et ensuite de ne pas les reconnaître. Cela sème la confusion. Je suis d'autant plus perplexe car vous mettez dans votre loi une exigence pour les futurs psychothérapeutes: ils devront être médecins, psychologues cliniciens, orthopédagogues. Parmi les actes que peuvent poser ces trois professionnels, il y a le diagnostic et le traitement. Vous dites que vous ne voulez pas les psychothérapeutes comme professionnels parce que la psychothérapie n'est que la partie traitement et qu'on ne peut pas diagnostiquer, alors que ceux qui pourront exercer la psychothérapie peuvent diagnostiquer de par leur profession de base. Il y a vraiment des incohérences intellectuelles dans votre texte.

Néanmoins, il y a deux éléments positifs dans votre réponse. Vous dites que tous les avis du Conseil supérieur de l'hygiène n'ont pas été suivis. Je suis heureuse de vous entendre le reconnaître. Vous ne pouvez donc pas dire que vous vous basez sur l'avis du Conseil supérieur de l'hygiène. Vous dites qu'il y a eu de nombreuses rencontres. Vous dites à travers cela que vous n'avez pas rencontré tout le monde. Je vous remercie aujourd'hui de le reconnaître.

De **voorzitter**: Vraagt nog iemand het woord? (Nee)

Quelqu'un demande-t-il encore la parole? (Non)

De algemene bespreking is gesloten.

La discussion générale est close.

Bespreking van de artikelen

Discussion des articles

Wij vatten de bespreking van de artikelen aan. De door de commissie aangenomen tekst geldt als basis voor de bespreking. (Rgt 85, 4) **(1848/8)**

Nous passons à la discussion des articles. Le texte adopté par la commission sert de base à la discussion. (Rgt 85, 4) **(1848/8)**

Het opschrift werd door de commissie gewijzigd in "wetsontwerp tot wijziging van de wet van 4 april 2014 tot regeling van de geestelijke gezondheidszorgberoepen en tot wijziging van het koninklijk besluit nr. 78 van 10 november 1967 betreffende de uitoefening van de gezondheidszorgberoepen en tot wijziging van de wet betreffende de uitoefening van de gezondheidszorgberoepen, gecoördineerd op 10 mei 2015".

L'intitulé a été modifié par la commission en "projet de loi modifiant la loi du 4 avril 2014 réglementant les professions des soins de santé mentale et modifiant l'arrêté royal n° 78 du 10 novembre 1967 relatif à l'exercice des professions des soins de santé et modifiant la loi relative à l'exercice des professions des soins de santé, coordonnée le 10 mai 2015".

Het wetsontwerp telt 17 artikelen.

Le projet de loi compte 17 articles.

* * * * *

Ingediende amendementen:

Amendements déposés:

Art. 11

- 39 – Catherine Fonck (1848/9)
- 40 – Catherine Fonck (1848/9)
- 41 – Laurette Onkelinx cs (1848/10)
- 42 – Laurette Onkelinx cs (1848/10)
- 43 – Laurette Onkelinx cs (1848/10)
- 44 – Laurette Onkelinx cs (1848/10)
- 45 – Laurette Onkelinx cs (1848/10)
- 46 – Laurette Onkelinx cs (1848/10)

Art. 13

47 – Laurette Onkelinx cs (1848/10)

* * * * *

De bespreking van de artikelen is gesloten. De